



Ministère des Finances
Canada

Department of Finance
Canada

LE CANADA AU FMI ET À LA BANQUE MONDIALE

2009

RAPPORT SUR LES OPÉRATIONS EFFECTUÉES EN VERTU DE
LA *LOI SUR LES ACCORDS DE BRETTON WOODS*
ET DES ACCORDS CONNEXES



© Sa Majesté la Reine du chef du Canada (2010)
Tous droits réservés

Toute demande de permission pour reproduire ce document doit
être adressée à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

This publication is also available in English.

N° de cat. : F1-28/2009-PDF
ISBN : 978-1-100-94189-9



Table des matières

Avant-propos du ministre des Finances	5
Sigles et autres abréviations	6
Sommaire	8
Le Canada et les institutions de Bretton Woods – Mandats et opérations	11
Fonds monétaire international – Présentation	13
Composition et structure de gouvernance	13
Ce que fait le FMI	14
Le Canada et le FMI	23
La Banque mondiale – Présentation	25
Organismes du Groupe de la Banque mondiale	26
Freins et contrepoids internes du Groupe de la Banque mondiale	36
Le Canada et la Banque mondiale	37
Le Canada et les institutions de Bretton Woods – Événements et réalisations en 2009	41
La crise économique et financière mondiale	41
Bilan des votes du Canada au FMI et à la Banque mondiale, et initiatives de prise de contact en 2009	48
Rapport de 2009 sur les engagements du Canada au regard des institutions de Bretton Woods	50
Évaluation des progrès à l'égard des priorités du Canada en 2009 et mesures prévues	51
Résumé des priorités du Canada de 2010 à 2012	87



Annexes

1. <i>Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle</i>	91
2. Déclarations du Canada au Comité monétaire et financier international du Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international	93
3. Déclarations du Canada au Comité du développement des conseils des gouverneurs de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international	102
4. Communiqués de 2009 du Comité monétaire et financier international du Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international	109
5. Communiqués de 2009 du Comité du développement des conseils des gouverneurs de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international	115
6. Faits saillants des opérations et principaux indicateurs financiers du FMI pour l'exercice 2009	119
7. Accords de prêt du FMI en vigueur au 31 décembre 2009	120
8. Faits saillants des opérations et principaux indicateurs financiers du Groupe de la Banque mondiale pour l'exercice 2009	122
9. Prêts de la BIRD et crédits de l'IDA – Statistiques sommaires pour l'exercice 2009	124
10. Projets approuvés pour l'aide de la BIRD et de l'IDA pendant l'exercice 2009, par région et par pays	125
11. Contributions du Canada aux fonds fiduciaires du Groupe de la Banque mondiale	128
12. Acquisitions du Groupe de la Banque mondiale au Canada	129
13. Emprunts du Groupe de la Banque mondiale au Canada	130



Avant-propos du ministre des Finances

Je suis heureux de présenter aux parlementaires ainsi qu'aux Canadiennes et aux Canadiens le rapport intitulé *Le Canada au FMI et à la Banque mondiale – Rapport sur les opérations effectuées en vertu de la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes* pour 2009.

Ce rapport annuel résume le rôle influent que le Canada a rempli au Fonds monétaire international (FMI) et à la Banque mondiale pendant une période de perturbations économiques sans précédent, ainsi que le ferme soutien que le FMI et la Banque mondiale ont fourni à leurs pays membres qui éprouvaient des difficultés. Il fait également état du plan du Canada en vue de réformes essentielles qui permettraient d'accroître la légitimité, la crédibilité et l'efficacité de ces institutions, ce qui aiderait leurs membres à mieux relever les défis de l'économie mondiale en pleine évolution.

Bien que la récente crise économique et financière ait touché tous les pays, je pense qu'elle marquera un tournant historique pour le FMI et la Banque mondiale, deux institutions qui ont joué un rôle de premier plan dans la riposte mondiale à cette crise. En 2009, les pays du Groupe des Vingt (G20), dont fait partie le Canada, ont reconnu la nécessité de renforcer ces deux institutions et ont pris d'importants nouveaux engagements financiers afin qu'elles augmentent leur capacité de prêt et qu'elles créent des programmes innovateurs et ciblés pour surmonter la crise. Notamment, le Canada s'est acquitté de ses engagements au sein du G20 en accordant un prêt bilatéral de 10 milliards de dollars américains au FMI ainsi qu'en offrant d'importantes contributions financières à l'appui du Programme de liquidité pour le commerce mondial et du Mécanisme d'aide aux pays vulnérables du Groupe de la Banque mondiale. Le président de la Banque mondiale, Robert Zoellick, a souligné que le Canada était le premier pays donateur à avoir engagé des fonds, à hauteur de 200 millions de dollars américains, à l'appui du Programme de liquidité pour le commerce mondial, ce qui sera crucial pour augmenter le commerce international dans les pays en développement.

Les activités du FMI et de la Banque mondiale ont été au cœur de la reprise à l'échelle mondiale. Bien qu'il reste encore des défis importants à relever, les deux institutions sont en train d'améliorer leur gouvernance et leurs opérations, de sorte qu'elles seront mieux placées pour intervenir si d'autres crises mondiales se déclarent dans l'avenir. Le rapport présenté aujourd'hui expose les progrès réalisés à l'égard des priorités du Canada au FMI et à la Banque mondiale, soit la gouvernance et la responsabilisation, l'efficacité des institutions ainsi que la réduction de la pauvreté et la croissance durables. Mais au-delà des faits qui y sont présentés, ce rapport témoigne de l'importance de ces institutions pour appuyer la coopération internationale, ainsi que de l'engagement constant du Canada à leur endroit.

L'honorable James M. Flaherty, c.p., député
Ministre des Finances



Sigles et autres abréviations

AC	accord de confirmation
ACDI	Agence canadienne de développement international
AFR	affectations fondées sur le rendement
AFRITAC	Centres régionaux d'assistance technique en Afrique
AICVP	analyse d'impact sur les conditions de vie et la pauvreté
AMGI	Agence multilatérale de garantie des investissements
APD	aide publique au développement
BIE	Bureau indépendant d'évaluation
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
BMD	Banque multilatérale de développement
CAO	Conseiller-médiateur pour l'application des directives
CARICOM	Marché commun des Caraïbes
CCRIF	Mécanisme d'assurance contre les risques de catastrophe dans les Caraïbes
CD	Comité du développement
CGAA	Comité de la gouvernance et des affaires administratives (formé d'administrateurs)
CIRDI	Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements
CMFI	Comité monétaire et financier international
CRAT	Centre régional d'assistance technique
CRG	Compte des ressources générales
CSF	Conseil de stabilité financière
DTS	droits de tirage spéciaux
FAS	Facilité d'ajustement structurel
FASR	Facilité d'ajustement structurel renforcée
FCR	Facilité de crédit rapide
FFDM	Fonds fiduciaire à donateurs multiples
FFRPC	Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
FGD	Facilité de gestion de la dette
FIC	Fonds d'investissements climatiques
FMI	Fonds monétaire international
FPCE	Facilité de protection contre les chocs exogènes
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
FSC	Fonds stratégique pour le climat
FSF	Forum sur la stabilité financière
G\$US	milliards de dollars américains
G7	Groupe des Sept
G8	Groupe des Huit
G20	Groupe des Vingt
GAQ	Groupe d'assurance de la qualité
GBM	Groupe de la Banque mondiale
GEI	Groupe d'évaluation indépendante
GFSR	<i>Global Financial Stability Report</i> (rapport sur la stabilité financière dans le monde)
GM	Garantie de marché



IADM	Initiative d'allègement de la dette multilatérale
IBW	institutions de Bretton Woods
IDA	Association internationale de développement
IFI	institution financière internationale
INT	Service de déontologie institutionnelle
LCM	ligne de crédit modulable
LRADO	<i>Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle</i>
M\$	millions de dollars
M\$US	millions de dollars américains
MSS	mécanisme de soutien stratégique
NAE	Nouveaux accords d'emprunt
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONU	Organisation des Nations Unies
PEM	<i>Perspectives de l'économie mondiale</i>
PESF	Programme d'évaluation du secteur financier
PFER	pays à faible revenu
PIB	produit intérieur brut
PLCM	Programme de liquidité pour le commerce mondial
PMASA	Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire
PPRC	Programme pilote de renforcement de la capacité d'adaptation au changement climatique
PPTE	pays pauvre très endetté
SFI	Société financière internationale



Sommaire

En 2009, la crise dans le secteur financier et dans les économies réelles a donné lieu à une collaboration internationale exceptionnelle, notamment à des efforts conjoints des pays du G20 et à des mesures rigoureuses prises en réaction à la crise par les institutions issues des accords de Bretton Woods, soit le Fonds monétaire international (FMI) et le Groupe de la Banque mondiale.

Ces événements ont montré l'importance du rôle du FMI et de la Banque mondiale pour promouvoir la coopération internationale. Comme les deux institutions progressent vers la mise en œuvre de réformes essentielles visant à renforcer leur légitimité, leur crédibilité et leur efficacité, nous en sommes à un point critique où il est possible de les configurer et de les positionner de sorte qu'elles remplissent leur mandat de base tout en s'adaptant aux défis mondiaux du XXI^e siècle.

C'est dans ce but que le Canada s'est consacré à promouvoir les objectifs énoncés dans le rapport de 2008. Ces objectifs se rattachent aux trois thèmes suivants :

- 1) Gouvernance et responsabilisation – Exercer un rôle de chef de file pour promouvoir des mesures innovatrices au chapitre des structures de gouvernance et de responsabilisation des institutions de Bretton Woods.
- 2) Efficacité des institutions – Encourager les institutions de Bretton Woods à s'acquitter le plus efficacement possible de leur mandat de base.
- 3) Réduction de la pauvreté et croissance durables – Appuyer les efforts du FMI et du Groupe de la Banque mondiale pour faire en sorte que la croissance et la stabilité obtenues grâce à leurs efforts aient des effets durables à long terme.

Le présent rapport fait état des progrès accomplis dans ces trois domaines et présente les plans et les priorités du Canada au FMI et à la Banque mondiale de 2010 à 2012. Il se divise en trois grandes sections :

- 1) Des présentations du FMI et du Groupe de la Banque mondiale qui décrivent le mode de fonctionnement de ces institutions, ce qu'elles font et la participation du Canada à leur gouvernance (voir les sections intitulées « Fonds monétaire international – Présentation » et « La Banque mondiale – Présentation »).
- 2) Les principaux faits nouveaux observés au FMI et à la Banque mondiale en 2009 et un résumé des mesures prises par ces institutions pour faire face à la crise économique et financière mondiale (voir la section intitulée « Le Canada et les institutions de Bretton Woods – Événements et réalisations en 2009 »).
- 3) Une analyse des progrès accomplis par le FMI et la Banque mondiale par rapport aux priorités du Canada à court et à moyen terme ainsi qu'aux mesures prévues qui étaient mentionnées dans le rapport de 2008. Cette section contient également un résumé des priorités du Canada et des mesures prévues dans l'avenir (voir la section intitulée « Rapport de 2009 sur les engagements du Canada au regard des institutions de Bretton Woods »).
- 4) Des annexes détaillées fournissant des renseignements généraux comme des communiqués, des déclarations publiques et des données financières.



Principaux événements en 2009 et priorités du Canada

Au cours de 2009, les institutions de Bretton Woods ont été aux premières lignes dans la lutte contre la crise économique et financière mondiale.

L'intervention du FMI a comporté de multiples volets. Les membres du FMI ont appuyé une affectation générale de 160 milliards de DTS¹ pour résoudre les problèmes de liquidité à l'échelle mondiale, et le Canada a collaboré avec ses partenaires pour s'assurer que le FMI utilise ces ressources pour aider les pays à faire face à la crise. En même temps, les pays du G20 ont constaté que la crise rendait nécessaire un accroissement de la capacité de prêt du FMI. Ils se sont donc engagés à fournir au FMI plus de 250 milliards de dollars américains en ressources bilatérales additionnelles, dont 10 milliards provenaient du Canada. Ils ont aussi appuyé un accroissement de plus de 500 milliards de dollars américains des Nouveaux accords d'emprunt, qui servent de source de financement au FMI en cas d'urgence.

Les représentants canadiens ont aussi appuyé de façon constructive les efforts du FMI visant à établir des outils de prêt modernes permettant aux pays membres d'évaluer avec exactitude l'utilisation optimale des ressources fournies par le Fonds. Le Canada a proposé des changements qui assuraient un juste équilibre entre deux nécessités, soit celle de préserver les ressources du FMI et celle d'offrir une aide aux membres en période de turbulences économiques. En conséquence, le FMI a apporté des changements à ses facilités de prêt, qu'elles soient assorties ou non de conditions de faveur. Enfin, le ministre des Finances a prôné des changements touchant la gouvernance institutionnelle dans le but de renforcer la légitimité, la crédibilité et l'efficacité du FMI : il a affirmé qu'il fallait assurer une participation plus efficace des gouverneurs de l'institution, que les administrateurs devaient se concentrer sur les enjeux stratégiques et que les membres de la haute direction devaient mener leurs activités à l'intérieur d'un cadre d'autonomie et de responsabilisation plus robuste.

Le Groupe de la Banque mondiale a lui aussi pris des mesures exceptionnelles face à la crise. La valeur de ses prêts aux pays à revenu moyen a plus que triplé pour atteindre 100 milliards de dollars sur trois ans, ses prêts aux pays à faible revenu ont atteint le chiffre record de 14 milliards, et il a mis sur pied plusieurs mécanismes innovateurs pour faire face à la crise et répondre à des besoins précis, par exemple le financement des échanges commerciaux et la salubrité des aliments. Le Canada a appuyé ces efforts au moyen de contributions financières au Programme de liquidité pour le commerce mondial et au Mécanisme d'aide aux pays vulnérables du Groupe de la Banque mondiale. En guise de complément important à ces efforts, le Canada a mis de l'avant et financé des arrangements de capitalisation innovateurs et temporaires à l'intention de la Banque interaméricaine de développement et de la Banque africaine de développement. La crise économique mondiale ayant fait augmenter les besoins d'emprunt chez les membres de ces institutions, des pressions s'exerçaient sur les limites fixées pour leurs prêts. L'intervention du Canada a créé une marge de décaissement supplémentaire qui a permis à ces institutions de continuer à s'acquitter de leur mandat de développement durant la crise.

Des progrès ont aussi été réalisés dans les réformes de la Banque mondiale au chapitre de la décentralisation, de la transparence, des ressources humaines et du resserrement de la gouvernance interne afin de rationaliser les procédures et de réduire le fardeau administratif. Il reste encore beaucoup à faire, et il y aura d'importantes occasions à saisir en 2010 pour faire avancer le programme de réforme.

¹ Les DTS (droits de tirage spéciaux) sont des éléments d'actif constituant des réserves de liquidités internationales; ils ont été créés par le FMI en complément des réserves officielles des pays membres. Les DTS servent d'unités de compte au FMI, et leur valeur est fondée sur un panier de devises importantes (l'euro, le dollar américain, le yen et la livre sterling).



En particulier, les assemblées du printemps de la Banque mondiale et du FMI donneront l'occasion aux membres de s'entendre sur les orientations de la Banque mondiale au lendemain de la crise, sur la réforme de la représentation et sur les besoins en capitaux. Pour le Canada et d'autres pays membres, ce sera aussi le moment de promouvoir les réformes institutionnelles qui leur paraissent nécessaires. La reconstitution des ressources financières de l'Association internationale de développement de la Banque mondiale se fera également en 2010, et le Canada ainsi que d'autres actionnaires pourront en profiter pour améliorer les politiques et les pratiques de la Banque, notamment dans des domaines où les résultats sont inégaux, comme l'aide aux États fragiles et l'égalité entre les sexes.

On trouvera des renseignements complets sur les progrès du Canada en 2009 et sur les nouvelles mesures prévues pour la période de 2010 à 2012 dans la section intitulée « Rapport de 2009 sur les engagements du Canada au regard des institutions de Bretton Woods ». Les échéanciers prévus, qui varient de un à trois ans, sont indiqués pour chaque mesure. Les éditions futures de ce rapport feront état des progrès accomplis relativement à ces priorités.



Le Canada et les institutions de Bretton Woods – Mandats et opérations

Le FMI et la Banque mondiale

- Même si le FMI et la Banque mondiale ont tous deux été fondés lors de la conférence de Bretton Woods en 1944, il s'agit d'institutions distinctes.
- Le FMI a pour objectif de maintenir la stabilité du système monétaire international afin de faciliter les échanges et les investissements internationaux et de contribuer à la prospérité de toutes les économies du globe.
- La Banque mondiale apporte un soutien aux pays en développement et s'est engagée à œuvrer à la réduction de la pauvreté.
- Les mandats complémentaires de ces deux institutions contribuent à une croissance économique durable ainsi qu'à la réduction de la pauvreté dans le monde.

Le FMI et la Banque mondiale ont été fondés à l'occasion de la conférence monétaire des Nations Unies tenue à Bretton Woods, au New Hampshire, en 1944. Ces institutions ont été créées pour promouvoir la reconstruction à la suite de la dévastation infligée par la Deuxième Guerre mondiale, et pour jeter les bases d'un système monétaire international stable qui soutiendrait la croissance et la prospérité. Ensemble, le FMI et la Banque mondiale forment ce qu'on appelle couramment les « institutions de Bretton Woods ».

Parmi les 186 membres que comptent ces institutions, le Canada occupe le neuvième rang en importance au FMI et le septième à la Banque. Ce poids relatif lui donne beaucoup d'influence au sein des deux principales institutions internationales vouées à la promotion de la stabilité financière internationale et à la lutte contre la pauvreté. Le statut de membre et d'important donateur du Canada contribue à la position solide qu'occupe notre pays sur la scène internationale.

Le FMI et la Banque mondiale sont régis par leurs pays membres. Dans les deux cas, les dirigeants et le personnel sont responsables devant les membres par l'entremise d'un conseil des gouverneurs et d'un conseil d'administration. Ils rendent également compte de leur rendement aux membres et au public au moyen de rapports annuels, de documents d'orientation, de rapports par pays et d'analyses.

Les deux institutions de Bretton Woods ont des conseils des gouverneurs distincts composés de 186 gouverneurs, soit un par pays membre. Le conseil des gouverneurs est la plus haute instance de gouvernance dans chacune de ces institutions. Responsable des grandes décisions institutionnelles, il se réunit une fois l'an à l'occasion des assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale. Le ministre des Finances est le gouverneur du Canada au FMI ainsi qu'à la Banque mondiale.

Les conseils des gouverneurs s'appuient sur deux comités : le Comité monétaire et financier international (CMFI)², qui conseille le FMI sur des questions monétaires et financières d'envergure internationale, et le Comité du développement (CD)³, qui conseille le FMI et la Banque mondiale sur des questions cruciales en matière de développement. Chacun de ces comités est composé de 24 gouverneurs et se réunit deux fois par année, soit lors des assemblées du printemps et des assemblées annuelles des deux institutions. Lorsqu'il siège au CMFI et au CD, le ministre des Finances du Canada représente, outre son propre pays, Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, le Belize, la Dominique, la Grenade, le Guyana⁴, l'Irlande, la Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les-Grenadines et Sainte-Lucie.

² Relève du Conseil des gouverneurs du FMI.

³ Relève des conseils des gouverneurs du FMI et de la Banque mondiale.

⁴ Le Guyana est représenté par le ministre des Finances uniquement au sein du CD.



Tableau 1

Influence du Canada au FMI et à la Banque mondiale

Le gouvernement du Canada exprime ses points de vue par différents moyens :

Déclarations du gouverneur lors des réunions du Comité monétaire et financier international et du Comité du développement	Voir les annexes 2 et 3
Présentation de conseils stratégiques à l'administrateur	Voir la section intitulée « Le Canada et les institutions de Bretton Woods – Événements et réalisations en 2009 »
Contributions aux fonds fiduciaires à donateurs multiples	Voir l'annexe 11

Les conseils des gouverneurs délèguent les activités courantes du FMI et de la Banque mondiale à des conseils d'administration. Ceux-ci comptent 24 administrateurs à temps plein. Chaque administrateur représente un groupe de pays; ces groupes correspondent à ceux du CMFI et du CD. Les conseils d'administration ont leurs bureaux à Washington, aux États-Unis, et ils se réunissent plusieurs fois par semaine.

Les administrateurs qui représentent le Canada sont des employés du FMI et de la Banque mondiale. Ils sont élus (ou réélus) tous les deux ans par les gouverneurs du groupe de pays qu'ils représentent, habituellement selon les candidatures proposées par le gouverneur canadien. L'honorable Thomas Hockin représente notre groupe de pays au FMI depuis décembre 2009, et M. Samy Watson remplit le même rôle à la Banque mondiale depuis novembre 2006. Le gouvernement du Canada donne aux administrateurs et au personnel de leurs bureaux des conseils dont ceux-ci s'inspirent pour déterminer les positions qu'ils appuieront sur les questions abordées lors des séances des conseils d'administration. Les administrateurs reçoivent également des conseils des autres gouvernements nationaux de leur groupe de pays.

En général, on demande aux gouverneurs de se prononcer par voie de scrutin sur des résolutions précises ainsi que sur certaines questions soumises à leur approbation, soit aux assemblées annuelles des conseils des gouverneurs, soit par la poste le reste de l'année. En revanche, les décisions des conseils d'administration sont généralement le fruit d'un consensus, et il est rare de procéder à des votes officiels enregistrés (dans les cas où un tel vote est requis, l'administrateur exerce les droits de vote de tous les membres de son groupe).

Le nombre de voix d'un membre dépend avant tout de son poids économique relatif, mais il comprend aussi sa part des voix de base réparties également parmi tous les membres. Le Canada détient actuellement 2,89 % des voix au FMI et 2,78 %⁵ des voix à la Banque mondiale.

Au sein du gouvernement du Canada, c'est le ministère des Finances qui coordonne la formulation de conseils stratégiques au sujet des questions intéressant le FMI et la Banque mondiale, en étroite consultation avec d'autres ministères et organismes, en particulier la Banque du Canada, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et Affaires étrangères et Commerce international Canada. Le gouverneur de la Banque du Canada, M. Mark Carney, est le gouverneur suppléant du Canada auprès du FMI et la présidente de l'ACDI, M^{me} Margaret Biggs, est la gouverneure suppléante du Canada auprès de la Banque mondiale.

Le Canada est conscient du fait que, même s'il dispose de différents moyens d'influer sur les politiques du FMI et de la Banque mondiale, il n'est qu'un des 186 membres de ces institutions. De plus, le Canada fait partie d'un groupe de pays; de ce fait, bien qu'il puisse offrir des conseils aux administrateurs qui le représentent, ceux-ci doivent aussi prendre en compte les points de vue des autres membres du groupe.

⁵ Le Canada détient 2,78 % des voix à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et 2,96 % des voix à l'Association internationale de développement.



Fonds monétaire international – Présentation

Le Fonds monétaire international (FMI) s'efforce de protéger la stabilité du système monétaire international ainsi que de promouvoir une croissance économique durable et l'amélioration du niveau de vie à l'échelle mondiale.

Les principales responsabilités du FMI sont de :

- promouvoir la coopération monétaire internationale;
- faciliter l'expansion et la croissance équilibrée du commerce international;
- promouvoir la stabilité des taux de change;
- contribuer au maintien d'un système multilatéral de paiements;
- fournir des ressources aux membres éprouvant des problèmes au chapitre de la balance des paiements.

Balance des paiements

La balance des paiements est un sommaire des opérations économiques, notamment au chapitre des biens, des services, des revenus, des transferts et des actifs et passifs financiers, effectuées entre les résidents d'un pays et des non-résidents au cours d'une période donnée (habituellement un an).

Composition et structure de gouvernance

Le FMI, dont le siège est à Washington, aux États-Unis, est régi par les gouvernements de ses 186 pays membres et c'est à eux qu'il rend compte. Chacun de ces 186 pays nomme un gouverneur et un gouverneur suppléant – habituellement le ministre des finances ou le gouverneur de la banque centrale – au Conseil des gouverneurs.

Les liens entre le Conseil des gouverneurs, le Conseil d'administration et le Comité monétaire et financier international du FMI ainsi que le Comité du développement (un comité mixte du Fonds et de la Banque mondiale) sont expliqués à la section « Le Canada et les institutions de Bretton Woods – Mandats et opérations » et sont illustrés à la figure 1.

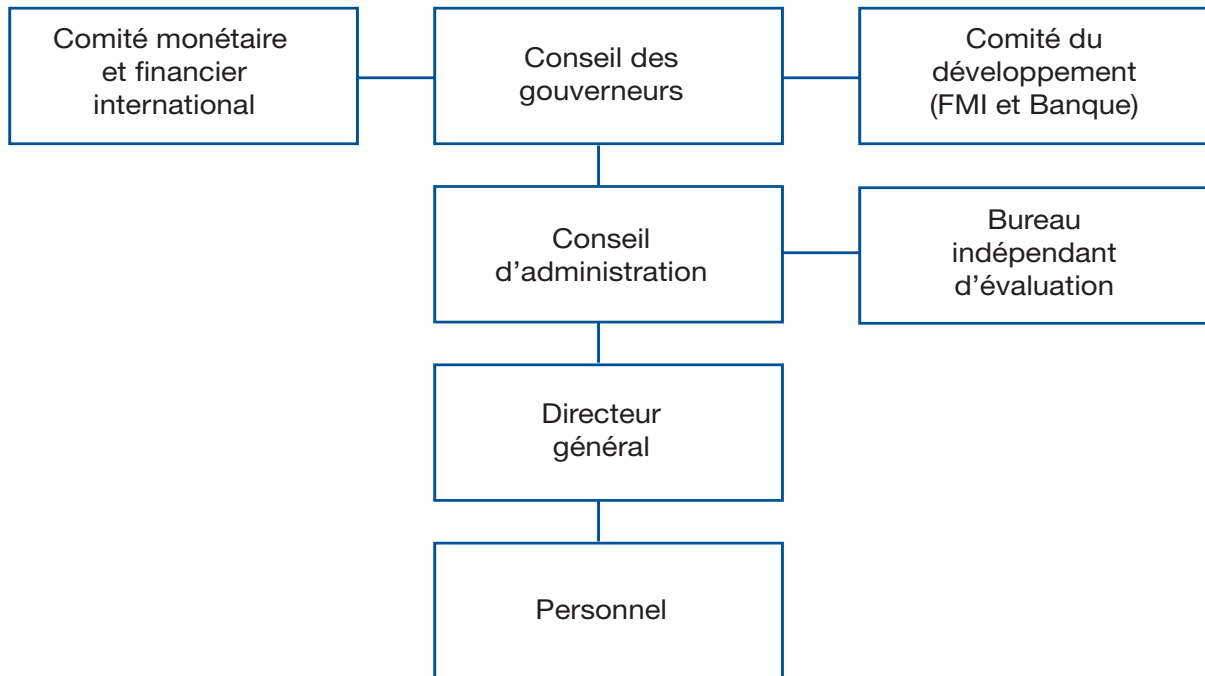
Le directeur général du FMI est désigné et nommé par le Conseil d'administration. Il préside le Conseil d'administration et dirige le personnel opérationnel du FMI. Le directeur général actuel, M. Dominique Strauss-Kahn, est entré en fonction le 1^{er} novembre 2007.

Les membres du personnel du FMI sont nommés par le directeur général et rendent compte uniquement au FMI. Au 30 avril 2009, le Fonds comptait 2 478 employés provenant de 143 pays membres. Des efforts sont déployés afin d'embaucher des employés qualifiés provenant du plus grand nombre possible de pays membres. L'année 2009 a été marquée par d'importants changements du nombre total d'employés au FMI. Par suite d'une décision prise en 2008 de restructurer l'organisation, 490 employés ont volontairement quitté le FMI au cours de l'exercice 2009. Au début de la crise financière mondiale toutefois, la demande de ressources humaines au FMI a rapidement augmenté, et l'organisation a embauché plus d'une centaine de nouveaux économistes avant la fin de l'exercice. Le FMI a confiance en son cadre de dotation en personnel, dans le cas où la crise financière devait se prolonger.



Le Bureau indépendant d'évaluation (BIE) procède à l'évaluation indépendante des politiques et des activités du FMI. Le Bureau est entièrement indépendant de la direction du FMI et n'a aucun lien de dépendance avec le Conseil d'administration. Le directeur du BIE est nommé par le Conseil d'administration pour un mandat renouvelable de quatre ans, et le personnel du Bureau est recruté tant au sein qu'à l'extérieur du FMI.

Figure 1
Organigramme du FMI



Ce que fait le FMI

Les activités du FMI se divisent en trois grands volets, qui visent tous la promotion de la prospérité économique mondiale en contribuant à la stabilité monétaire internationale :

- **Surveillance** : Promouvoir la stabilité financière et macroéconomique ainsi que la croissance au moyen d'activités de surveillance et de conseils stratégiques qui peuvent aider les membres à prévenir ou à dénouer les crises financières, à soutenir une croissance économique forte et à réduire la pauvreté.
- **Renforcement des capacités** : Fournir une aide technique et de la formation pour aider les pays à se doter de l'expertise et des institutions dont ils ont besoin pour mettre en œuvre de saines politiques économiques.
- **Soutien des programmes** : Assurer un financement provisoire et un soutien stratégique aux pays membres afin de les aider à corriger des difficultés touchant la balance des paiements ou à régler des problèmes macroéconomiques fondamentaux.



Historique du FMI

1945 – Le Canada et 28 autres pays signent les statuts du FMI.

1947 – Le FMI entre en activité; le premier prêt est accordé à la France.

1971 – Les États-Unis annoncent au FMI qu'ils mettent fin à la vente et à l'achat libres d'or en règlement des transactions internationales. Le système établi de taux de change fixe entre le dollar américain et l'or (système de Bretton Woods) s'effondre.

1974 – Le FMI adopte les Orientations pour la gestion des taux de change flottants

1976 – Le FMI établit un fonds en fiducie pour fournir aux pays membres en développement une aide au chapitre de la balance des paiements à même le produit des ventes d'or.

1977 – S'adaptant à la nouvelle prédominance des devises flottantes, le Conseil d'administration adopte la Décision de 1977, qui sert à orienter les activités de surveillance du FMI à l'endroit des économies et des politiques de change des pays membres.

1986 – Le FMI crée la Facilité d'ajustement structurel, remplacée en 1987 par la Facilité d'ajustement structurel renforcée et, en 1999, par la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC), afin d'offrir une aide financière à des conditions de faveur aux pays en développement à faible revenu ayant des problèmes de balance des paiements.

1993 – Le FMI crée la Facilité de transformation systémique pour aider les pays de l'ancienne URSS ayant des problèmes de balance des paiements attribuables au passage d'une économie planifiée à une économie de marché.

1996 – Le FMI approuve une initiative conjointe d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (l'Initiative des PPTE).

2005 – Le FMI commence à mettre en œuvre l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) afin d'alléger la dette au FMI des pays dont le revenu par habitant est inférieur à 380 \$ par année, ainsi que celle d'autres pays pauvres très endettés.

2008-2009 – En réaction à la crise financière mondiale, le FMI propose une refonte de ses activités de financement, de ses structures de gouvernance et de ses activités de surveillance.

Surveillance de l'économie mondiale

Le FMI cerne les risques pour la stabilité économique et financière mondiale en surveillant l'évolution de l'économie à l'échelle nationale, régionale et mondiale. En vertu de l'article IV et de ses statuts, le FMI doit procéder à des consultations périodiques auprès de chacun des pays membres au sujet des conditions et des politiques économiques. Selon cet article, chaque pays membre du FMI convient de chercher à mettre en œuvre des politiques propices à la stabilité du système monétaire international ainsi qu'à la croissance et à la prospérité mondiales. Grâce à ces consultations, le FMI est à même de recenser les points forts et les lacunes stratégiques, puis de fournir des conseils sur les correctifs nécessaires. Les consultations au titre de l'article IV prennent la forme de missions que le personnel du FMI effectue régulièrement, en général chaque année, auprès des fonctionnaires des gouvernements et des banques centrales. En outre, le personnel du FMI rencontre généralement des législateurs, des universitaires et des représentants du secteur financier, de l'industrie et des syndicats afin de mieux connaître les débats stratégiques de l'heure et de veiller à ce que les parties prenantes comprennent mieux les positions du Fonds. À la suite de ces consultations, le personnel du FMI rédige un rapport qu'examine le Conseil d'administration. Dans la grande majorité des cas, ce rapport est publié avec un sommaire des points de vue exprimés par les administrateurs au Conseil d'administration.



Sommaire des obligations prévues à l'article IV

L'article IV des statuts du FMI énonce les « règles du jeu » que chaque pays membre s'est volontairement engagé à respecter afin d'assurer le fonctionnement harmonieux du système monétaire international.

Chaque pays membre doit :

- s'efforcer d'orienter sa politique économique et financière en vue d'encourager une croissance économique ordonnée dans un contexte de stabilité raisonnable des prix;
- chercher à promouvoir la stabilité du système monétaire en favorisant des conditions de base économiques et financières ordonnées;
- éviter de manipuler les taux de change ou le système monétaire international afin d'empêcher l'ajustement effectif des balances des paiements ou de se donner des avantages compétitifs inéquitables vis-à-vis d'autres pays membres;
- fournir au Fonds les informations nécessaires à une surveillance rigoureuse des politiques de change des pays membres.

En retour, le FMI est tenu d'adopter des principes précis pour orienter tous les membres au chapitre des politiques de taux de change, conformément aux obligations susmentionnées, tout en respectant la situation et les stratégies sociopolitiques nationales des membres.

Outre les consultations bilatérales avec les pays membres au titre de l'article IV, le FMI exerce une surveillance régionale et multilatérale importante de l'économie mondiale et des systèmes économique et monétaire mondiaux, et produit deux fois l'an les *Perspectives de l'économie mondiale* (PEM) et le rapport sur la stabilité financière dans le monde, intitulé *Global Financial Stability Report* (GFSR). À quelques occasions durant l'année, le FMI publie aussi des rapports sur les perspectives économiques régionales, qui traitent des développements économiques récents et des perspectives pour les pays de différentes régions. Ces rapports favorisent les échanges au sein du Conseil d'administration et au sein des gouvernements nationaux⁶. De plus, le Conseil d'administration discute périodiquement, de manière informelle, de l'évolution récente de l'économie et des marchés financiers mondiaux.

Par suite de la crise financière mondiale, le FMI a intensifié ses activités de surveillance et il a mis l'accent sur quatre priorités de surveillance pour les prochaines années : l'évaluation des risques, les liens macrofinanciers, la perspective multilatérale, et l'évaluation des taux de change et de la stabilité extérieure. Le FMI participe aussi à de nouvelles initiatives de transparence des données, y compris le site Web des principaux indicateurs mondiaux (*Principal Global Indicators*), qui donne accès à des données clés au sujet des économies du G20.

⁶ Pour les PEM d'octobre 2009, voir : <http://imf.org/external/pubs/ft/weo/2009/02/index.htm> et pour le GFSR d'octobre 2009, voir : <http://www.imf.org/External/Pubs/FT/GFSR/2009/02/index.htm>.



Renforcement des capacités

La prestation d'une assistance technique est une autre fonction de base du FMI. Cette assistance porte sur les domaines d'expertise du Fonds, tels que la politique macroéconomique, l'administration des impôts et des revenus, la gestion des dépenses publiques, la politique monétaire, les systèmes de change, la réforme du secteur financier et le renforcement des capacités statistiques. L'accroissement de la capacité technique des pays membres est de première importance si l'on veut promouvoir de saines politiques monétaires et macroéconomiques, et permettre une surveillance efficace de la part du FMI.

En collaboration avec les pays membres, le FMI fournit son assistance technique selon différentes formules – missions menées depuis son siège, courtes missions de spécialistes, experts résidents en mission de longue durée et centres régionaux. Outre l'Institut du FMI établi à Washington, sept instituts régionaux de formation et sept centres régionaux d'assistance technique (CRAT) offrent aux pays membres du monde entier des programmes plus accessibles et davantage adaptés aux besoins des régions. Le Fonds prévoit ouvrir trois nouveaux centres, soit deux en Afrique et un en Asie centrale.

Tableau 2

Centres régionaux d'assistance technique

Nom du centre, emplacement et année d'établissement	Pays et territoires desservis
CRAT du Pacifique Suva (Fidji) 1993	Îles Cook, Fidji, Kiribati, Îles Marshall, Micronésie, Nauru, Nioué, Palau, Papouasie Nouvelle-Guinée, Samoa, Îles Salomon, Tokélaou, Tonga, Tuvalu, Vanuatu.
CRAT des Caraïbes Bridgetown (Barbade) 2001	Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Îles Caïman, République dominicaine, Dominique, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, Montserrat, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Sainte-Lucie, Surinam, Trinité-et-Tobago, Îles Turques et Caïques, Îles Vierges.
AFRITAC Est Dar-es-Salaam (Soudan) 2002	Érythrée, Éthiopie, Kenya, Malawi, Rwanda, Tanzanie et Ouganda.
AFRITAC Ouest Bamako (Mali) 2003	Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Togo.
RTAC Moyen-Orient Beyrouth (Liban) 2004	Afghanistan, Cisjordanie et bande de Gaza, Égypte, Iraq, Jordanie, Liban, Libye, Soudan, Syrie, Yémen.
AFRITAC Centre Libreville (Gabon) 2007	Burundi, Cameroun, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo, Gabon, Guinée équatoriale, Tchad.
CRAT Amérique centrale, Panama, République dominicaine Guatemala (Guatemala) 2009	Costa Rica, République dominicaine, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama, Salvador.

Le Canada contribue largement aux programmes de formation du FMI, notamment en fournissant du soutien aux CRAT d'Afrique (AFRITAC) et des Caraïbes, à l'Initiative de réforme et de raffermissement du secteur financier et au Programme d'assistance technique à l'Irak. De plus, le Canada a soutenu et financé l'établissement d'un nouveau centre d'assistance technique, le Centre régional d'assistance technique pour l'Amérique centrale, le Panama et la République dominicaine.



Soutien des programmes – Prêts et conseils stratégiques

Le FMI apporte à ses membres un soutien de programme grâce à une gamme d'instruments financiers et stratégiques qui permettent de venir en aide aux pays éprouvant des problèmes de balance des paiements. Chaque instrument est adapté à la situation particulière du pays concerné.

Le FMI fonctionne dans une large mesure à la manière d'une caisse de crédit. Ainsi, même s'il dispose de ressources propres limitées, il a accès à de vastes liquidités fournies par ses membres, qui comprennent des monnaies nationales convertibles, des droits de tirage spéciaux (DTS) et d'autres devises couramment utilisées à l'échelle internationale. Il met ces ressources à la disposition des membres pour les aider à corriger des déséquilibres provisoires de leur balance des paiements.

À la demande du FMI, les pays membres lui fournissent des ressources dont le montant est déterminé selon des quotes-parts reflétant le poids économique relatif de chaque pays. La quote-part d'un pays aide aussi à chiffrer la quantité de ressources du FMI auxquelles ce pays aura accès s'il éprouve des problèmes économiques. Au 15 janvier 2010, le total des quotes-parts des 186 membres du Fonds s'établissait à 217,4 milliards de DTS (environ 341 milliards de dollars américains)⁷. La contribution du Canada à ce total s'élève actuellement à 6,37 milliards de DTS (près de 10,3 milliards de dollars américains). Cette quote-part représente 2,93 % de l'ensemble des quotes-parts attribuées; il s'agit du montant maximal que le FMI pourrait demander au Canada de lui prêter à même ses réserves de liquidités internationales, pour venir en aide à d'autres membres qui éprouvent des difficultés financières, outre les prêts spéciaux parfois conclus.

Droits de tirage spéciaux (DTS)

Les DTS sont des éléments d'actif servant à constituer des réserves de liquidités internationales; ils ont été créés par le FMI à titre de complément des réserves officielles des pays membres. Le DTS sert d'unité de compte au FMI. Sa valeur est fondée sur un panier des principales devises internationales.

Une affectation spéciale de DTS a été mise en œuvre en septembre 2009, accroissant par le fait même l'équité du système des DTS. La mesure ponctuelle a fait augmenter les affectations cumulatives de DTS des membres de 21,5 milliards de DTS et elle a fourni des affectations aux pays qui n'en avaient jamais reçus (ceux qui ont rejoint le Fonds après 1981)⁸.

Un pays membre aux prises avec un problème grave relatif à ses finances publiques ou à sa balance des paiements peut chercher à se prévaloir d'un des programmes du FMI, qui lui fournira du financement pour qu'il puisse acheter les importations requises ou augmenter ses réserves de change. Le pays membre accède aux ressources générales du FMI en achetant (opération appelée « tirage ») des devises d'autres pays membres avec un montant équivalent de sa propre monnaie. Il rembourse le FMI en rachetant ses propres devises à l'aide des devises d'autres pays membres sur une période donnée, moyennant intérêts. Ainsi, le pays membre peut emprunter à d'autres pays membres par l'intermédiaire du FMI.

Le pays membre qui fournit les ressources prêtées au pays éprouvant des difficultés de balance des paiements reçoit un taux d'intérêt concurrentiel sur ces ressources. Le taux d'intérêt est semblable au taux de rendement que le membre aurait perçu s'il avait plutôt choisi des placements sûrs et liquides. Puisque les membres touchent des intérêts et qu'ils ne versent pas de subventions pour financer les opérations générales du Fonds, l'adhésion au FMI n'entraîne pas de dépenses budgétaires directes.

⁷ <http://imf.org/external/np/sec/memdir/members.htm>.

⁸ <http://imf.org/external/np/exr/facts/fre/sdrf.htm>.



Pour la majorité des programmes du FMI, les pays membres ayant besoin d'une aide financière concluent une entente avec le personnel du FMI sur une série de mesures et de réformes économiques visant à éliminer la source sous-jacente de leur problème de balance des paiements. Le Conseil d'administration du FMI doit ensuite approuver les détails de ce programme économique intégré (c'est la « conditionnalité ») ainsi que le montant et la durée du financement. L'aide financière du FMI est habituellement accordée par tranches, chacune de ces tranches étant remise après vérification que le pays continue de respecter le programme convenu et les conditions approuvées au sujet de ses politiques économiques.

Selon la taille et la durée prospectives du problème, ces mesures font l'objet d'un accord de confirmation, d'une durée de deux ans, ou d'un mécanisme élargi de crédit, d'une durée de trois ans. Enfin, dans la foulée de la crise financière, le FMI a créé une nouvelle facilité – la ligne de crédit modulable – qui fournit aux pays dont les politiques et les facteurs fondamentaux de l'économie sont solides une ligne de crédit qu'ils peuvent utiliser à des fins de prévention des crises.

D'autres instruments sont à la disposition des pays à faible revenu. La crise financière a incité le FMI à repenser ces facilités, et une nouvelle série de facilités de financement à des taux inférieurs à ceux du marché (c'est-à-dire, des conditions de faveur) est désormais disponible aux termes du Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance. Les limites d'accès à ce fonds sont désormais plus élevées, et le montant total que la fiducie peut prêter a doublé, haussant la capacité d'octroi de prêts à des conditions de faveur à 17 milliards de dollars. Les ressources de la fiducie sont aussi plus attrayantes, étant donné que le Fonds a réduit de moitié les taux d'intérêt que paient les pays à faible revenu sur leurs emprunts, qui se situent maintenant à un plancher historique de 0,25 %. De plus, dans le cadre de l'intervention déclenchée en réponse à la crise financière mondiale, le FMI accorde un allègement temporaire d'intérêts sans paiements sur les mécanismes de prêts assortis de conditions de faveur et ce, jusqu'à la fin de 2011, afin d'aider les pays à faible revenu à composer avec les effets de la crise économique.

Il existe trois facilités de financement aux termes du nouveau Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance :

- la Facilité élargie de crédit, qui remplace l'ancienne Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et fournit une aide souple à moyen terme aux membres à faible revenu qui éprouvent des problèmes prolongés de balance des paiements;
- la Facilité de crédit de confirmation, qui permettra de satisfaire aux besoins à court terme et préventifs de balance des paiements, à l'instar des accords de confirmation octroyés dans les opérations de financement ordinaire du Fonds;
- la Facilité de crédit rapide, qui fournira un accès rapide à de faibles niveaux de financement, à certaines conditions limitées, afin de satisfaire aux besoins urgents de balance des paiements.

Finalement, l'Instrument de soutien à la politique économique (ISPE) est destiné aux membres qui n'ont pas besoin du concours financier du FMI et ne le sollicitent pas, mais qui demandent d'eux-mêmes au FMI de signaler son appui à l'égard de leurs politiques et de les évaluer régulièrement. L'ISPE témoigne du soutien du FMI à l'endroit des politiques d'un pays membre, ce qui aide à orienter les décisions des créanciers privés, des créanciers et bailleurs de fonds publics et du grand public. Le Canada a fermement appuyé le développement de cet instrument, qui a été lancé à la fin de 2005. En date d'avril 2009, le Cap-Vert, le Mozambique, le Nigeria, l'Ouganda, le Sénégal et la Tanzanie en avaient bénéficié.



Tableau 3

Facilités et mécanismes de financement du FMI

Facilité ou mécanisme de financement (année d'adoption)	Objet	Conditions
Tranches de crédit et mécanisme élargi de crédit		
Accords de confirmation (1952)	Aide à moyen terme aux pays ayant des difficultés de balance des paiements de courte durée.	Adopter des mesures donnant à penser que les difficultés de balance des paiements du pays membre seront réglées dans un délai raisonnable.
Ligne de crédit modulable (2009)	Procure une aide à grande échelle ciblée et préventive aux pays membres avec un accès aux marchés financiers internationaux.	Très solides facteurs économiques fondamentaux préalables, cadre des politiques économiques et bilan stratégique solides.
Mécanisme élargi de crédit (1974)	Aide à plus long terme à l'appui des réformes structurelles des pays membres qui ont des difficultés de balance des paiements de longue durée.	Adopter un programme de 3 ans prévoyant des réformes structurelles et un énoncé annuel détaillé des mesures à appliquer les 12 mois suivants.
Facilités destinées aux pays membres à faible revenu		
Facilité élargie de crédit (2009)	Procure une aide souple à moyen terme aux pays membres à faible revenu qui éprouvent des problèmes prolongés de balance des paiements.	Adopter des politiques visant à corriger les déséquilibres extérieurs et progresser en vue d'une position macroéconomique stable et viable. Peut se prolonger de moyen à plus long terme.
Facilité de crédit de confirmation (2009)	Satisfait aux besoins à court terme de balance des paiements.	Adopter des politiques visant à corriger les déséquilibres extérieurs et rétablir une position macroéconomique stable et viable. Vise à satisfaire aux besoins à court terme de balance des paiements.
Facilité de crédit rapide (2009)	Procure un accès rapide à un financement à certaines conditions limitées au titre des besoins urgents de balance des paiements.	L'aide est fournie sous forme de décaissement. La FCR ne comporte pas d'examen de programmes ou de conditions <i>a posteriori</i> , à moins qu'il y ait recours répétés, auquel cas un bilan de rendement est exigé avant le décaissement, sauf si les besoins de financement sont surtout causés par un choc exogène.



Tableau 3 (suite)

Facilités et mécanismes de financement du FMI

Facilité ou mécanisme de financement (année d'adoption)	Objet	Conditions
Facilités ayant pris fin en 2009		
Facilité de réserve supplémentaire (1997)	Aide à court terme aux pays ayant des difficultés de balance des paiements causées par une crise de confiance des marchés.	Disponible uniquement dans le cadre d'un accord de confirmation ou d'un accord élargi, avec mise en place du programme correspondant et de mesures renforcées visant à rétablir la confiance des marchés. Même si les sommes fournies peuvent être plus élevées qu'aux termes d'un accord de confirmation courant, on impose une pénalité d'intérêt pour encourager le remboursement accéléré.
Facilité de financement compensatoire (1963)	Aide à moyen terme aux pays qui doivent faire face à une baisse temporaire de leurs recettes d'exportation ou à une hausse excessive de leurs importations de céréales.	Disponible uniquement lorsque la baisse/hausse est largement indépendante de la volonté des autorités et que le pays bénéficie d'un accord assorti de la conditionnalité applicable aux tranches supérieures de crédit, ou quand la position de balance des paiements (compte non tenu de la baisse/hausse) est satisfaisante.
Facilité de liquidité à court terme (2008)	Octroi immédiat d'une aide financière importante à court terme pour aider les pays qui disposent de politiques solides et de bons antécédents à composer avec des problèmes de liquidités temporaires sur les marchés de capitaux.	Le financement n'est pas accordé selon la démarche graduelle standard ni selon les conditions de prêt que prévoient les mécanismes plus traditionnels du FMI; par contre, l'emprunteur doit certifier qu'il entend maintenir des politiques macroéconomiques rigoureuses.
Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (1999)	Aide à long terme aux pays qui ont des problèmes de balance des paiements profondément enracinés et structurels; son but est d'assurer une croissance durable qui réduira la pauvreté.	Adopter un programme de trois ans qui repose sur un document stratégique de réduction de la pauvreté, préparé par le pays suivant un processus participatif et comportant des mesures macroéconomiques, structurelles et de lutte contre la pauvreté.
Facilité de protection contre les chocs exogènes (2006)	Aide à court terme pour répondre à un besoin temporaire lié à la balance des paiements et occasionné par un choc exogène (p. ex., flambée des prix de l'énergie).	Adopter un programme de un ou de deux ans comportant des mesures macroéconomiques pour que le pays s'ajuste au choc, et des réformes structurelles jugées importantes pour réaliser cet ajustement ou atténuer l'impact de chocs futurs.
Tranches de crédit et Mécanisme élargi de crédit		
Aide d'urgence – catastrophes naturelles (1962) et pays sortant d'un conflit (1995)	Aide aux pays ayant des difficultés de balance des paiements dues à des catastrophes naturelles ou aux répercussions de troubles civils, de perturbations politiques ou de conflits armés d'envergure internationale.	Assortie de conditions minimales; le pays doit faire des efforts raisonnables pour venir à bout des problèmes de balance des paiements et mettre l'accent sur le renforcement des capacités institutionnelles et administratives pour poser les jalons d'un accord dans les tranches supérieures de crédit ou d'un accord de la FRPC.

Source : <http://www.imf.org>



Évaluations du Bureau indépendant d'évaluation en 2009

Le Bureau a terminé deux rapports d'évaluation en 2009, qui précisent l'efficacité avec laquelle le FMI s'acquitte de son mandat relatif aux politiques commerciales et réalise ses interactions avec les pays membres⁹.

1. Participation du FMI aux enjeux internationaux de politique commerciale (mai 2009)

Le rapport du BIE sur les politiques commerciales se penche sur la participation du FMI aux enjeux internationaux de politique commerciale entre 1996 et 2007. On y évalue la nature du mandat du FMI relativement aux enjeux commerciaux, l'efficacité du travail qu'il effectue en collaboration avec d'autres organisations internationales en matière de commerce ainsi que l'utilité des conseils dispensés en matière de politique commerciale. Le BIE a constaté qu'en 2000, par suite de la chute des taux tarifaires moyens dans la plupart des pays, de l'insuccès de la conditionnalité à créer un changement au chapitre de la politique commerciale, et de la discorde créée par les efforts unilatéraux de libéralisation du commerce, le FMI avait réduit sa participation aux enjeux internationaux de politique commerciale. Même si cette réduction générale de participation est bien accueillie par le BIE, on signale dans le rapport que certaines lacunes ont été observées au chapitre de la stabilité systémique et financière, notamment :

- le FMI n'a pas un rôle clairement défini en matière de politique sur le commerce des services financiers, un secteur où le BIE estime que la perspective du FMI est essentielle;
- le FMI n'a pas réussi à transposer dans ses activités de surveillance ses compétences en analyse des effets systémiques et macroéconomiques des accords commerciaux préférentiels;
- le FMI n'a pas bien estimé les effets globaux des politiques commerciales dans certains pays membres clés.

Le rapport recommande entre autres :

- d'accroître l'aide et les conseils aux pays emprunteurs afin de les aider à résister aux pressions protectionnistes, d'établir des plans en matière de finances commerciales et de réformer les politiques commerciales nationales afin de réduire les coûts opérationnels;
- d'établir un rôle et une approche pour le FMI en matière de commerce des services financiers;
- de s'attaquer activement aux enjeux de politique commerciale au moyen d'une surveillance multilatérale et régionale;
- de fournir des conseils impartiaux en matière de politique commerciale en refocalisant l'activité du FMI sur les enjeux de politique commerciale dans les grandes économies et aborder de façon générale la situation des pays à faible et à moyen revenu dont la part du commerce mondial a augmenté récemment.

La participation du FMI aux enjeux de politique commerciale doit être liée à son rôle en matière de stabilité monétaire internationale, et elle doit être proportionnelle à la place qu'il occupe dans la communauté élargie des institutions internationales. Le Canada convient avec le BIE que la réduction antérieure de la conditionnalité des politiques s'imposait puisque selon nous, la conditionnalité des programmes doit être axée sur des éléments qui sont essentiels à la réussite d'un programme. Il arrive souvent que les développements qui surviennent au chapitre de la politique commerciale ne soient pas au centre de la réalisation des objectifs d'un programme. Suivant les mêmes principes, le Canada n'est pas de l'avis du BIE voulant que le FMI consacre davantage de ressources aux enjeux de la politique commerciale. Ces compétences doivent plutôt demeurer au sein d'autres institutions, et le personnel du FMI peut obtenir les renseignements nécessaires en communiquant régulièrement avec ces institutions.

⁹ Voir les rapports d'évaluation complets à l'adresse <http://www.imo-imf.org/eval/>.



Néanmoins, la participation du FMI aux enjeux de la politique commerciale pourrait être profitable pour la surveillance du commerce des services financiers. L'amélioration de l'efficacité dans ce secteur peut accroître la compétitivité, et la surveillance exercée par le Fonds permettrait de contrôler les risques et de veiller à ce qu'ils permettent une croissance durable.

2. Interactions du FMI avec les pays membres (novembre 2009)

En examinant les interactions du FMI avec ses pays membres, le BIE s'est penché sur la gestion et l'efficacité des rapports entre 2001 et 2008, dans son deuxième rapport d'évaluation remis en 2009. Le BIE a conclu que le partage général de points de vue et d'évaluations objectives a été efficace, et que les interactions dans certains domaines, comme l'assistance technique et l'aide aux programmes, ont aussi été positives. Parmi les conclusions du rapport, mentionnons aussi :

- les pays admissibles à la FRPC ont eu les rapports les plus efficaces, suivis d'autres économies émergentes. Les rapports avec les économies émergentes de grande taille et avancées ont été les moins efficaces;
- les échanges avec des parties prenantes au-delà du niveau gouvernemental n'a pas permis d'accroître l'efficacité des interactions;
- malgré certaines interactions individuelles très bien gérées, les interactions dans l'ensemble ont été insuffisamment gérées.

On recommande dans le rapport :

- d'amener davantage d'experts dans les visites des pays et de recruter un plus grand nombre de spécialistes;
- d'élaborer des stratégies visant à atténuer la réputation négative du FMI dans des pays où cette réputation fait obstacle à l'efficacité des interactions;
- d'élaborer des normes professionnelles au titre de l'interaction du personnel avec les autorités.

Le Canada considère le rapport du BIE comme un rappel de l'importance que les interactions du Fonds satisfassent aux besoins prioritaires des membres, surtout dans les marchés émergents de grande taille et avancés. Cependant, de récents événements ont déjà dépassé la portée de certaines recommandations du rapport, et la perception de la crédibilité et de l'efficacité du FMI s'est améliorée en raison du rôle significatif exercé par le Fonds dans l'actuelle reprise mondiale.

Parmi les recommandations du rapport, le Canada privilégie celle consistant à prêter attention à la pénurie de compétences en créant un meilleur équilibre de l'expertise au sein des équipes, plutôt que d'élargir la taille des missions en y ajoutant davantage d'« experts ». En outre, le Canada estime qu'il serait possible de soutenir l'amélioration de l'image du Fonds en encourageant les membres du personnel à faire preuve de franchise avec les parties prenantes et les autorités nationales au sujet des événements passés, tout en soulignant et en y opposant les approches actuelles du Fonds. Enfin, le Canada soutient l'accroissement de l'orientation et de la formation du personnel pour ce qui est de l'interaction professionnelle avec les autorités.

Le Canada et le FMI

En sa qualité de l'un des 186 pays membres du FMI, le Canada remplit un rôle important au chapitre de la collaboration étroite avec ses partenaires internationaux afin que le Fonds dispose des outils dont il a besoin pour s'acquitter de son mandat de promouvoir la stabilité monétaire et financière internationale. Une économie mondiale saine contribue à la création d'emplois pour les Canadiens, favorise la stabilité des prix des biens et des services, et rehausse notre niveau de vie. La participation du Canada aux travaux du FMI favorise la coopération internationale, la croissance économique durable et l'amélioration du niveau de vie des citoyens du monde entier.



Conséquence de la taille relativement importante de son économie et de son ouverture au commerce international, le Canada détient une part appréciable des droits de vote au FMI (tableau 4). Le Canada siège au Conseil d'administration, lequel compte 5 administrateurs représentant des pays membres désignés et 19 administrateurs élus représentant des pays ou groupes de pays. Le groupe de pays représenté par le Canada au Conseil d'administration comprend l'Irlande et certains pays des Caraïbes qui sont membres du Commonwealth. Même si le Canada ne détient que 2,89 % des voix au FMI, l'administrateur qui le représente exerce les droits de vote de tous les membres du groupe de pays, qui totalisent 3,64 % des voix. Lorsqu'une décision est votée, l'administrateur d'un groupe de pays présente une position unique au nom de l'ensemble des membres qu'il représente.

Tableau 4

Parts des voix des 12 plus grands pays au FMI

Pays	Pourcentage des voix
États-Unis	16,77
Japon	6,02
Allemagne	5,88
Royaume-Uni	4,86
France	4,86
Chine	3,66
Italie	3,19
Arabie saoudite	3,16
Canada	2,89
Russie	2,69
Pays-Bas	2,34
Belgique	2,09

Bureau de l'administrateur du FMI pour le Canada, l'Irlande et les pays des Caraïbes représentés

Administrateur	Thomas Hockin (Canada)
Administrateur suppléant	Stephen O'Sullivan (Irlande)
Conseiller principal	Glenn Purves (Canada)
Conseiller principal	John Rolle (Bahamas)
Conseiller principal	Pierre St. Amant (Canada)
Conseiller	Mathew Sajkunovic (Canada)
Conseiller	Peter McGoldrick (Irlande)
Adjointe administrative	Catherine Byrne (Irlande)
Adjointe administrative	Basia Manitius (Canada)
Téléphone/télécopieur	202-623-7778/202-623-4712
Adresse	11-112, 700 – 19th Street N.W., Washington, DC 20431, USA

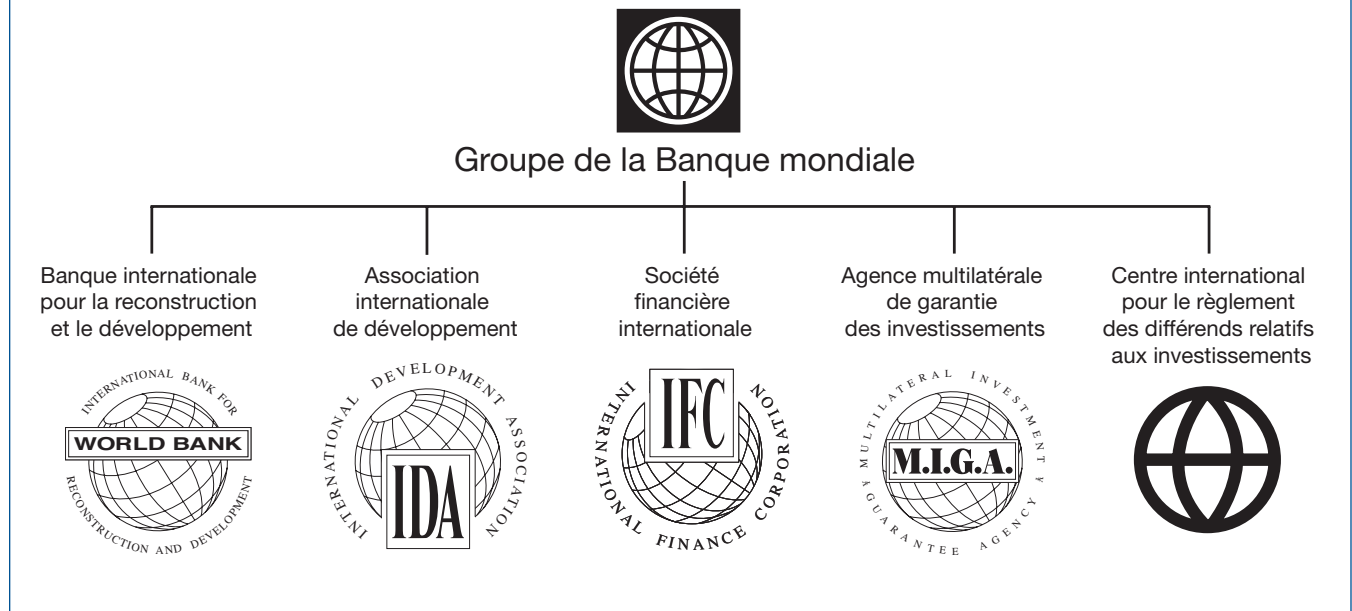


La Banque mondiale – Présentation

Le Groupe de la Banque mondiale se compose de cinq organismes complémentaires, mais distincts : la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), l'Association internationale de développement (IDA), la Société financière internationale (SFI), l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) et le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI). Chaque institution est appelée à jouer un rôle différent mais complémentaire qui vient renforcer la promotion de la réduction de la pauvreté à l'échelle mondiale.

Figure 2

Un groupe de cinq organismes



La mission fondamentale du Groupe de la Banque mondiale consiste à réduire la pauvreté dans le monde. Ses travaux sont axés sur l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), qui énoncent des cibles concrètes d'éradication de la pauvreté et de développement durable. Les Objectifs servent de cibles communes et de jalons de mesure des résultats pour la Banque et d'autres donateurs. La Banque se concentre sur la promotion d'un climat propice à l'investissement, à la création d'emplois et à la croissance durable. Elle tente également d'habiliter les moins bien nantis grâce à la prestation de services de santé, d'éducation et de services sociaux afin de leur permettre de participer au développement.



Les Objectifs du Millénaire pour le développement

- Réduire l'extrême pauvreté et la faim.
- Assurer l'éducation primaire pour tous.
- Promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes.
- Améliorer la santé des femmes enceintes et des mères.
- Réduire la mortalité infantile.
- Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies.
- Protéger l'environnement et les ressources naturelles.
- Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Dans l'usage courant, la BIRD et l'IDA sont souvent désignées collectivement « Banque mondiale ». Leurs activités sont axées sur le financement et le soutien de projets de développement qui aident à réduire la pauvreté. L'éducation, la santé, l'infrastructure, l'environnement et l'agriculture sont autant de secteurs qui bénéficient de l'aide financière de la BIRD et de l'IDA. De leur côté, la SFI et l'AMGI appuient l'investissement privé dans les pays en développement.

Organismes du Groupe de la Banque mondiale¹⁰

BIRD – Banque internationale pour la reconstruction et le développement

Coup d'œil sur la BIRD

- Fondation : 1944
- Nombre de membres : 186
- Mission : Soulagement général de la pauvreté
- Clients : Pays à revenu moyen, et pays à faible revenu solvables
- Outils : Prêts, garanties, services consultatifs et services d'analyse
- Taille : Nouveaux engagements de 32,9 G\$US en 2009

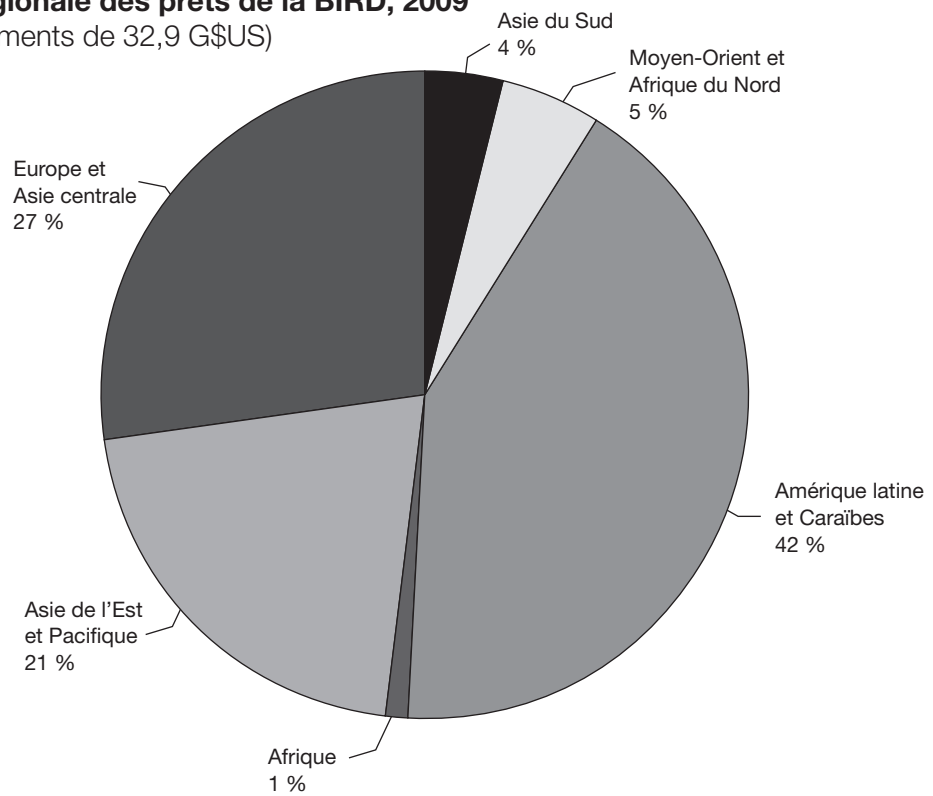
Fondée en 1944, la BIRD est l'institution originelle du Groupe de la Banque mondiale et son principal organisme de prêt. Elle offre des prêts aux pays à revenu moyen, de même qu'aux pays à faible revenu solvables où le revenu par habitant est inférieur à 17 \$US par jour.

La BIRD puise la majorité de ses fonds d'emprunt sur les marchés internationaux en vendant des obligations de la Banque mondiale notées AAA. Elle prête ces fonds à un taux d'intérêt nettement inférieur à celui que ses pays clients pourraient eux-mêmes obtenir. La BIRD est en mesure d'emprunter à des taux intéressants puisque ses instruments d'emprunt sont adossés aux capitaux engagés par ses pays membres.

¹⁰ Toutes les données et les activités inscrites dans la présente section concernent l'exercice 2009 de la Banque mondiale (du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009)



Graphique 1
Ventilation régionale des prêts de la BIRD, 2009
(% des engagements de 32,9 G\$US)

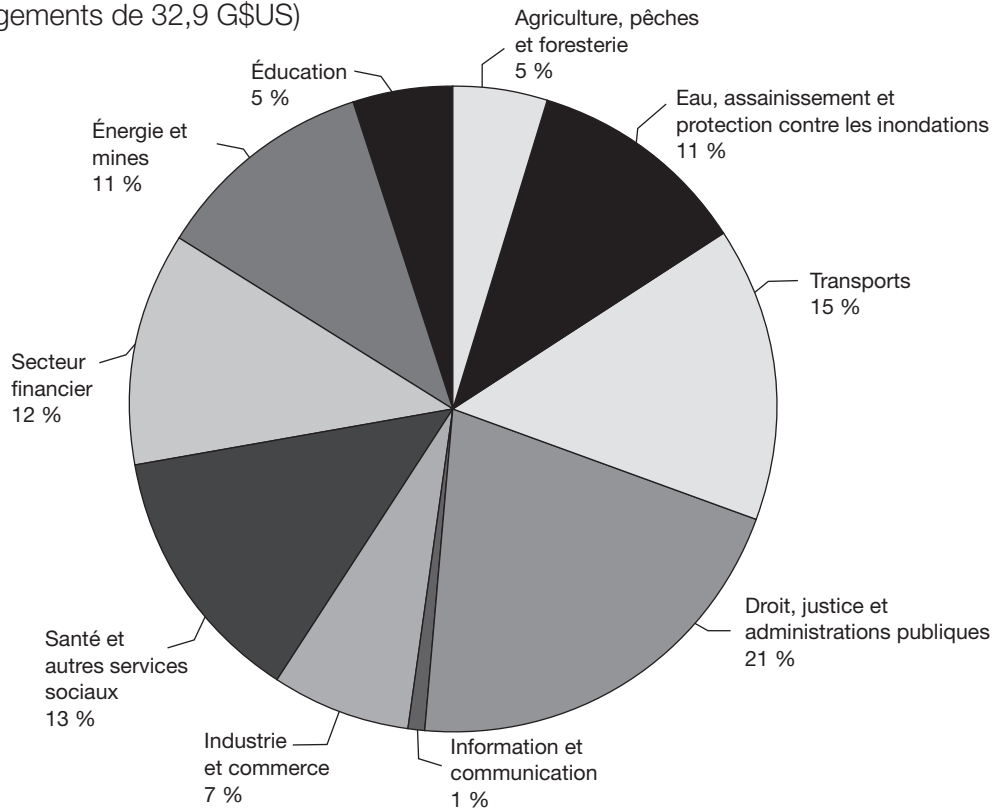




Graphique 2

Ventilation sectorielle des prêts de la BIRD, 2009

(% des engagements de 32,9 G\$US)



La BIRD cherche non pas à maximiser les bénéfices, mais à générer un revenu suffisant pour assurer sa solidité financière et financer ses activités de développement. En 2009, elle a recueilli 44,3 milliards de dollars américains sur les marchés de capitaux mondiaux et a affecté une somme sans précédent de 32,9 milliards de dollars américains à 126 projets dans des pays en développement.

La région de l'Amérique latine et des Caraïbes a reçu la majeure partie du financement de la BIRD (42 % en 2009); vient ensuite la région de l'Europe et de l'Asie centrale (27 %). Environ 37 % des prêts consentis par la BIRD en 2009 sont reliés aux infrastructures (transports; énergie et mines; eau, assainissement et protection contre les inondations).



IDA – Association internationale de développement

Coup d'œil sur l'IDA

- Fondation : 1960
- Nombre de membres : 169
- Mission : Soulagement général de la pauvreté
- Clients : Pays les plus pauvres
- Outils : Prêts sans intérêt, subventions, services consultatifs et d'analyse
- Taille : Nouveaux engagements de 14 G\$US en 2009

Dans les années 1950, il est devenu évident que les pays en développement les plus pauvres n'avaient pas les moyens d'emprunter les capitaux dont ils avaient besoin aux conditions offertes par la BIRD. On a donc créé l'IDA afin d'accorder des prêts sans intérêt aux pays très pauvres. Les prêts consentis par l'IDA interviennent maintenant pour près du tiers du soutien accordé par le Groupe de la Banque mondiale et visent les pays où le revenu par habitant est inférieur à 3 \$US par jour. L'IDA offre des prêts et des subventions sans intérêt amortis sur 35 ou 40 ans et constitue pour ces pays le principal bailleur de fonds pour le développement. En 2009, 79 pays étaient admissibles au financement de l'IDA.

Les nouveaux engagements de l'IDA sont financés par les cotisations des donateurs, les transferts annuels prélevés sur le revenu net de la BIRD et de la SFI, et les ressources internes de l'IDA (c'est-à-dire les remboursements au titre du principal des prêts). Les cotisations des donateurs représentent la principale source de financement de l'IDA. Ces ressources sont reconstituées tous les trois ans grâce aux nouveaux engagements des donateurs pour la période suivante; l'exercice 2009 représentait la première année d'un nouveau cycle de trois ans.

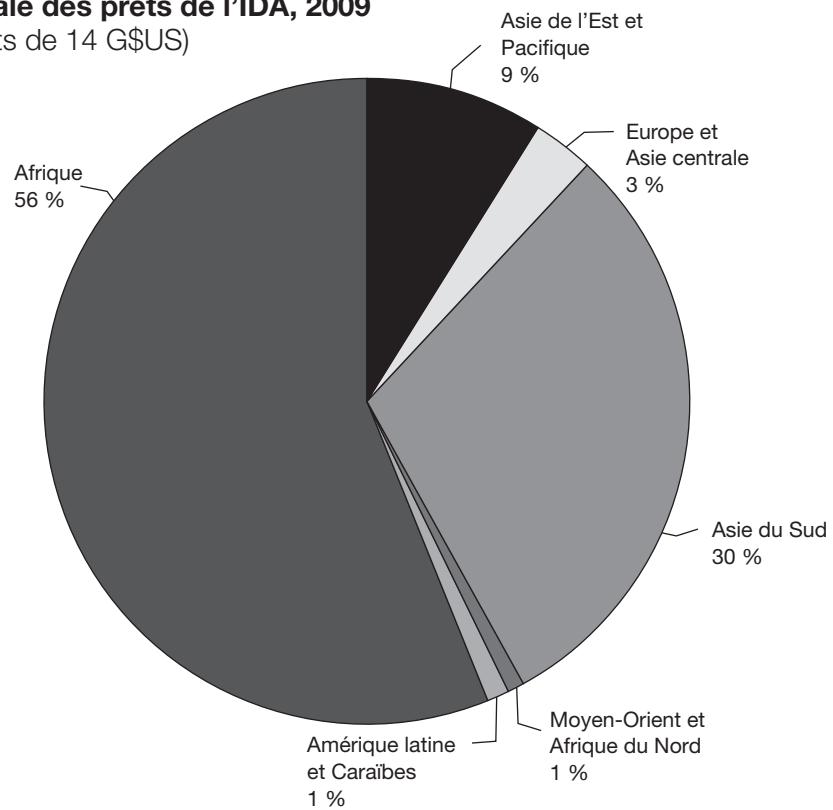
Le Nigeria et le Pakistan ont été les deux principaux bénéficiaires du financement de l'IDA au cours de l'exercice 2009. À l'échelle régionale, la plus grande part des ressources de l'IDA a été consacrée à l'Afrique, qui a reçu 7,8 milliards de dollars américains au total, soit 56 % des engagements de l'institution. L'Asie du Sud a bénéficié de 30 % des nouveaux engagements, pour un total de 4,2 milliards de dollars américains. Au niveau des secteurs, le financement de l'IDA a été consacré principalement aux administrations publiques, à l'énergie et aux mines, aux infrastructures, à la santé et à l'éducation.



Graphique 3

Ventilation régionale des prêts de l'IDA, 2009

(% des engagements de 14 G\$US)

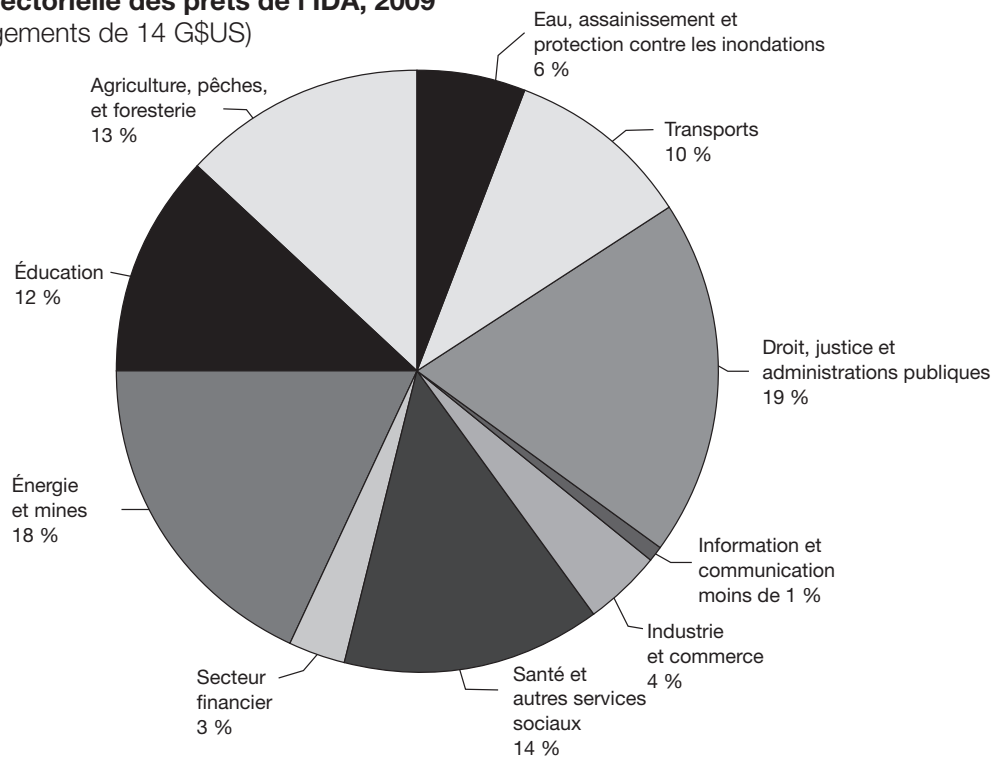




Graphique 4

Ventilation sectorielle des prêts de l'IDA, 2009

(% des engagements de 14 G\$US)

**SFI – Société financière internationale****Coup d'œil sur la SFI**

- Fondation : 1956
- Nombre de membres : 182
- Mission : Promouvoir l'investissement privé
- Clients : Entreprises des pays en développement où l'accès aux capitaux privés est restreint
- Outils : Prêts à des conditions commerciales, participations au capital, mobilisation de ressources et prestation de conseils
- Taille : Nouveaux engagements de 10,5 G\$US en 2009

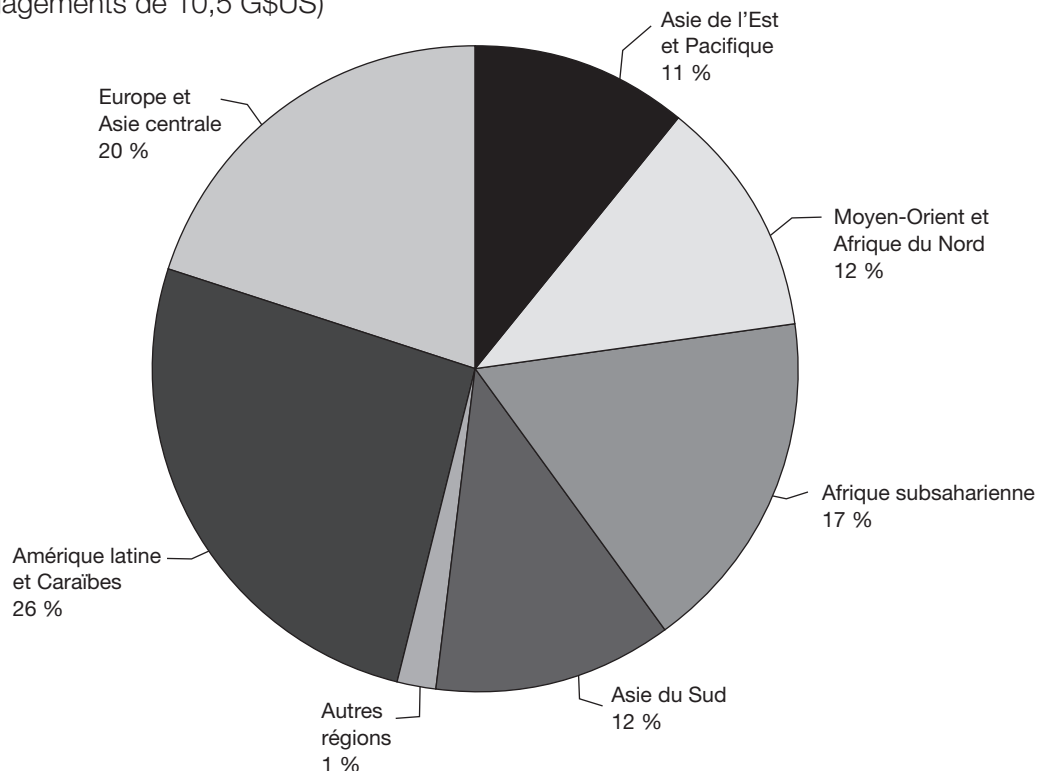


La SFI œuvre auprès du secteur privé dans les pays en développement en poursuivant l'objectif de soulager la pauvreté et d'encourager une croissance économique viable. Elle contribue au financement de projets du secteur privé, aide à obtenir des crédits sur les marchés financiers internationaux et fournit des conseils et de l'assistance technique aux entreprises et aux gouvernements. Conformément à son mandat, la SFI n'accorde son soutien financier que s'il est impossible de recourir à d'autres sources de capitaux privés à des conditions raisonnables. La SFI est maintenant la principale source multilatérale de prêts et de prises de participation pour les projets du secteur privé dans les pays en développement.

Bien qu'elle soit juridiquement et financièrement autonome, la SFI collabore avec la BIRD, l'IDA, l'AMGI et d'autres organisations, et elle mène ses activités en coordination avec ces dernières.

Les engagements de la SFI au titre de nouveaux investissements en 2009 ont totalisé 10,5 milliards de dollars américains. Le portefeuille de la SFI a crû de 6 % par rapport à l'année précédente, passant (toujours en dollars américains) de 32,4 milliards à 34,4 milliards. Les nouveaux engagements ont totalisé 1,2 milliard en Asie de l'Est et dans le Pacifique, 2,7 milliards en Amérique latine et dans les Caraïbes, 2,2 milliards en Europe et en Asie centrale, 1,3 milliard au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, 1,2 milliard en Asie du Sud et 1,8 milliard en Afrique subsaharienne.

Graphique 5
Ventilation régionale des nouveaux investissements de la SFI, 2009
(% des engagements de 10,5 G\$US)

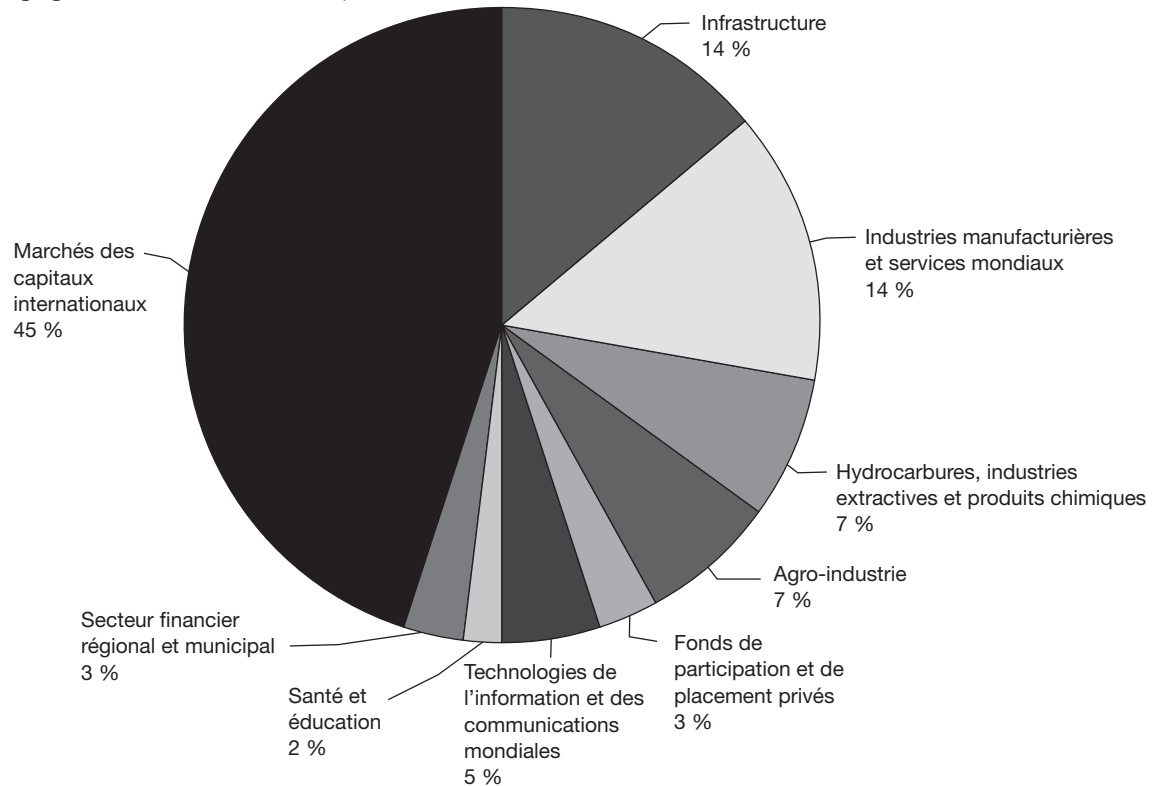




Graphique 6

Ventilation sectorielle des nouveaux investissements de la SFI, 2009

(% des engagements de 10,5 G\$US)

**AMGI – Agence multilatérale de garantie des investissements****Coup d'œil sur l'AMGI**

- Fondation : 1988
- Nombre de membres : 175
- Mission : Promouvoir l'investissement direct étranger dans les pays en développement
- Clients : Investisseurs et prêteurs
- Outils : Assurance contre les risques politiques, conseils et services juridiques
- Taille : Garanties de risque de 1,4 G\$US en 2009



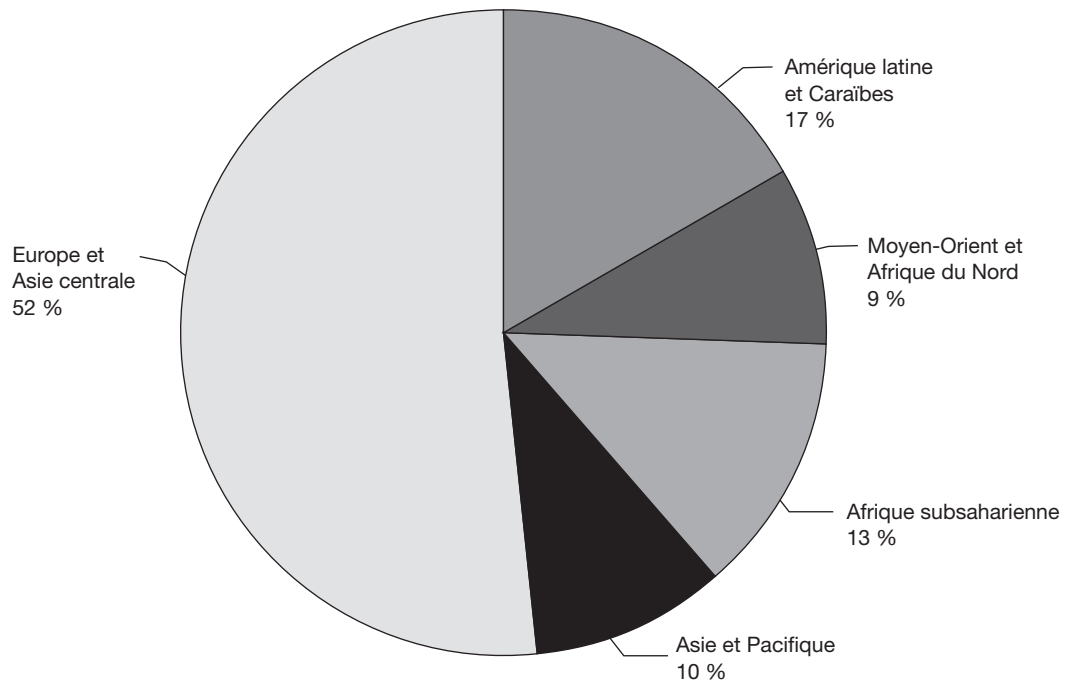
L'AMGI favorise l'investissement étranger dans les pays en développement en assurant les risques non commerciaux. Elle fournit aussi un soutien technique pour aider les pays en développement à promouvoir les possibilités d'investissement et elle utilise ses services juridiques pour réduire les obstacles éventuels à l'investissement.

En 2009, le montant des garanties émises pour des projets dans les pays en développement membres de l'AMGI a totalisé 1,4 milliard de dollars américains. Par rapport à 2008, il s'agit d'un recul que l'AMGI attribue à une réduction du flux des investissements entraînée par la crise financière mondiale. Ce montant est toutefois semblable aux niveaux de 2007.

Graphique 7

Ventilation régionale des garanties de risque émises par l'AMGI, 2009

(% des garanties de 1,4 G\$US)

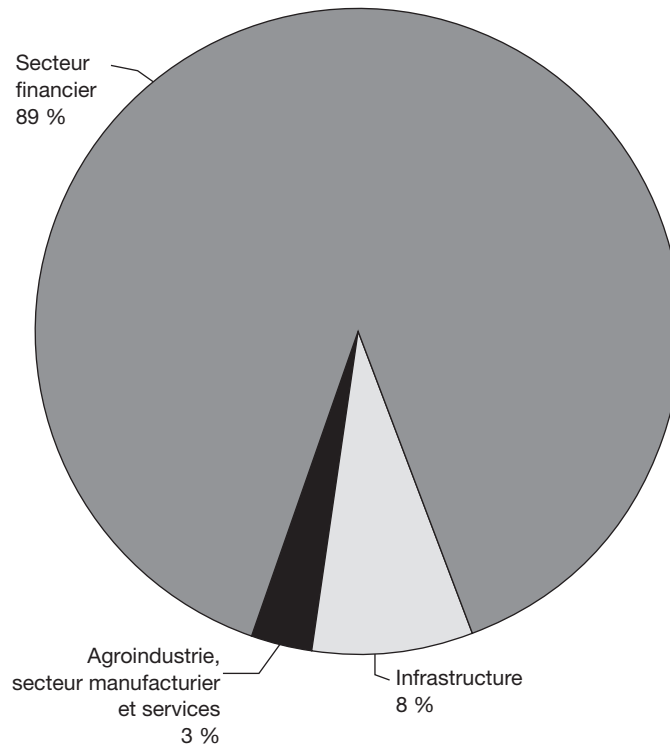




Graphique 8

Ventilation sectorielle des garanties de risque émises par l'AMGI, 2009

(% des garanties de 1,4 G\$US)



CIRDI – Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements

Coup d'œil sur le CIRDI

- Fondation : 1966
- Nombre de membres : 144
- Mission : Régler les différends relatifs aux investissements

Le CIRDI offre des mécanismes de conciliation et d'arbitrage en cas de différends relatifs aux investissements entre les investisseurs du secteur privé et les pays membres. Le Canada ne fait pas partie des membres du CIRDI à l'heure actuelle; toutefois, en 2008, le parlement canadien a adopté la *Loi de mise en œuvre de la Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre États et ressortissants d'autres États*, qui a reçu la sanction royale. Cette nouvelle loi entrera en vigueur à la date que fixera le gouverneur en conseil par décret, permettant ainsi au Canada de se rapprocher d'une adhésion au CIRDI. Avec l'adhésion du Canada au CIRDI, les investisseurs canadiens disposeraient d'un mécanisme supplémentaire de règlement des différends relatifs aux investissements confiés à l'arbitrage international.



Freins et contrepoids internes du Groupe de la Banque mondiale

Le Groupe de la Banque mondiale dispose, à l'interne, de plusieurs organismes qui veillent à ce que ses activités soient menées de façon intègre et à ce qu'elles produisent des résultats et des avantages pour les personnes vulnérables des pays en développement.

Le Groupe d'évaluation indépendante (GEI)

Le Groupe d'évaluation indépendante (GEI) est un organisme interne et autonome du Groupe de la Banque mondiale. Il relève directement du Conseil d'administration de la Banque. Le GEI évalue l'impact des programmes de la BIRD, de l'IDA, de la SFI et de l'AMGI sur le développement. Sa fonction consiste à évaluer objectivement le travail de ces organismes, de rendre compte au chapitre de la réalisation des objectifs de la Banque et de veiller à ce que cette dernière tire des leçons de ses expériences. En 2009, le GEI a évalué 25 projets de la Banque ainsi que 5 entreprises. Les rapports pertinents sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.banquemondiale.org/ieg>.

Groupe d'assurance de la qualité (GAQ)

Le GAQ vise avant tout à renforcer la responsabilisation interne au sein de la Banque en fournissant au personnel une rétroaction crédible et rapide sur le rendement opérationnel, et en cernant les questions systémiques qui influent sur ce rendement. Il met en lumière les compétences et les ressources requises pour garantir un travail de haute qualité, et il tire parti des leçons apprises pour appuyer la formation du personnel. La page d'accueil du GAQ se trouve à l'adresse suivante : <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/PROJECTS/QAG/0,,pagePK:109619~theSitePK:109609,00.html>.

Bureau du conseiller-médiateur pour l'application des directives (CAO)

Le Bureau du CAO s'engage à rehausser la viabilité des projets de la SFI et de l'AMGI ainsi que leur incidence sur le développement en donnant suite, rapidement et efficacement, aux plaintes des collectivités touchées. Il aide aussi la SFI et l'AMGI à accroître les retombées sociales et environnementales de leurs activités et à favoriser un degré de responsabilisation élevé. Le CAO a reçu 110 plaintes depuis 2000, dont 11 en 2009. Le rapport annuel du CAO peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.cao-ombudsman.org/publications/>.

Panel d'inspection

Le Panel d'inspection a pour but premier de donner suite aux préoccupations des personnes susceptibles d'être touchées par les projets de la BIRD et de l'IDA, et de veiller à ce que la Banque mondiale respecte ses politiques et procédures opérationnelles au cours des étapes de conception, de préparation et d'exécution des projets. Le Conseil d'administration établit la composition du Panel, qui lui rend compte directement. En 2009, le Panel a terminé quatre enquêtes et a reçu quatre nouvelles demandes d'inspection. On trouve son site Web à l'adresse suivante : <http://www.worldbank.org/inspectionpanel>.

Service de déontologie institutionnelle (INT)

L'INT enquête sur les allégations de fraude et de corruption touchant les opérations du Groupe de la Banque mondiale, de même que sur les allégations d'inconduite des employés; il transmet ses conclusions directement au président. L'INT participe aussi aux efforts de prévention visant à protéger les fonds du Groupe de la Banque et à ce qu'ils servent aux fins prévues. On trouve de plus amples renseignements sur le Service de déontologie institutionnelle à l'adresse suivante : <http://go.worldbank.org/1ZEK9VGAR0>.



Le Canada et la Banque mondiale

La Banque mondiale est régie par ses 186 pays membres. Chacun d'eux détient des actions de la Banque et donc, un pouvoir décisionnel. Les pays nomment chacun un gouverneur pour les représenter au Conseil des gouverneurs, qui constitue la plus haute instance de la Banque. Le ministre des Finances est le gouverneur représentant le Canada.

Les gouverneurs sont responsables des grandes décisions institutionnelles comme l'adhésion et la suspension des membres; le relèvement ou la réduction du capital-actions autorisé de la Banque, la détermination du partage du revenu net, de même que l'examen des états financiers et des budgets.

Les gouverneurs délèguent la gestion courante à 24 administrateurs à temps plein, en poste au siège de la Banque, à Washington. Les administrateurs sont nommés pour des mandats de deux ans. En octobre 2008, M. Samy Watson a été réélu à ce poste pour représenter le groupe de pays qui comprend, outre le Canada, Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, le Belize, la Dominique, la Grenade, le Guyana, l'Irlande, la Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les-Grenadines. Les gouvernements de ce groupe de pays fournissent des conseils à l'administrateur au sujet des questions abordées par le Conseil d'administration. L'administrateur tient compte de ces conseils lorsqu'il prend position, en se fondant également sur son propre jugement à titre de dirigeant de la Banque mondiale.

Les décisions du Conseil d'administration sont habituellement le fruit d'un consensus. Lors des votes officiels, le nombre relatif de voix de chaque administrateur dépend du nombre d'actions détenues par le groupe de pays qu'il représente.

À la Banque, le nombre de voix d'un pays est principalement fonction du nombre d'actions qu'il détient, ce qui signifie en fait que le nombre de voix traduit le poids économique relatif de chaque membre. Un petit nombre de voix de base est aussi réparti également entre tous les membres.

Tableau 5

Pourcentage du nombre de voix des 12 plus importants membres de la Banque mondiale (BIRD)

Pays	% du total des voix
États-Unis	16,36
Japon	7,85
Allemagne	4,48
Royaume-Uni	4,30
France	4,30
Chine ¹	2,78
Canada	2,78
Italie	2,78
Inde	2,78
Russie	2,78
Arabie saoudite	2,78
Pays-Bas	2,21

¹ La Chine dispose d'un nombre de voix légèrement plus élevé que le Canada, l'Italie, l'Inde, la Russie ou l'Arabie saoudite.



Le Canada est le septième actionnaire de la Banque, ayant souscrit 5,5 milliards de dollars américains au capital de la BIRD, de la SFI et de l'AMGI, et 8,7 milliards de dollars américains à titre de donateur à l'IDA. Cela lui confère de 2,51 % à 3,38 % des voix au sein des différentes institutions de la Banque.

Tableau 6

Souscriptions au capital, contributions et part des voix du Canada

	BIRD	IDA	SFI	AMGI
		(G\$US)		
Souscription au capital	5 403,8	–	81,3	56,5
Montant versé	334,9	8 719,55 ¹	81,3	10,7
Montant exigible à vue	5 068,9	–	–	45,8
Part des souscriptions (%)	2,85	3,60	3,43	2,96
Part des voix (%)	2,78	2,51	3,38	2,48

Nota – Données tirées des rapports annuels et des états financiers de 2009 de la Banque mondiale, de la SFI et de l'AMGI.

¹ Il s'agit de la contribution cumulative du Canada à l'IDA.

Personnel du bureau de l'administrateur canadien à la Banque mondiale

Administrateur	Samy Watson (Canada)
Administrateur suppléant	Kelvin Dalrymple (Barbade)
Conseiller principal	Donal Cahalane (Irlande)
Conseiller principal	Cal MacWilliam (Canada)
Conseiller	Robert Chiew (Canada)
Conseillère	Sharon Krooks (Jamaïque)
Conseillère	Anne Donegan (Irlande)
Conseillère	Anita Ambroise (Canada)
Adjointe administrative	Monique Piette
Téléphone/télécopieur	202-458-0082/202-477-4155
Adresse	MC-12-175, 1818 H Street N.W., Washington, DC 20433, USA

Reconstitution des ressources de l'IDA

Les ressources de l'IDA sont reconstituées tous les trois ans grâce à de nouvelles contributions des donateurs. Cet exercice offre au Canada l'occasion d'influer sur les politiques de l'IDA puisque celle-ci et ses donateurs discutent alors des orientations stratégiques de l'institution pour la prochaine période. Les gouverneurs de chaque pays donateur nomment une personne pour les représenter lors de ces discussions, qui aboutissent à la prise d'engagements de la part des donateurs en vue de la reconstitution. Le représentant du Canada à l'IDA est M. John Davies, directeur de la Division des finances internationales et du développement au ministère des Finances du Canada.



Les avantages de l'adhésion à la Banque mondiale

L'adhésion à la Banque mondiale comporte d'importants avantages pour le Canada, notamment :

- la possibilité d'avoir voix au chapitre au sein de la plus importante institution internationale vouée à la réduction de la pauvreté et au développement dans le monde;
- un moyen de contribuer au développement dans les pays émergents et à faible revenu au-delà de ses programmes bilatéraux;
- la possibilité d'œuvrer au sein d'une institution qui partage les mêmes priorités en matière d'efficacité et de résultats, qui est un partenaire important auprès des États fragiles et qui dirige les efforts de la communauté internationale au chapitre de la viabilité de la dette;
- l'occasion de s'associer aux travaux de recherche et d'orientation de la Banque, ce qui enrichit les connaissances canadiennes en matière de développement international;
- l'accès à des débouchés d'affaires pour les entreprises et les particuliers canadiens, par l'entremise du système de passation de marchés transparent et équitable de la Banque;
- l'occasion de tisser des liens plus étroits avec les pays appartenant au même groupe de pays et, notamment, de mieux comprendre leurs priorités en matière de développement mondial ainsi que la situation particulière des Caraïbes en ce qui a trait au développement.

Contributions financières du Canada en 2009

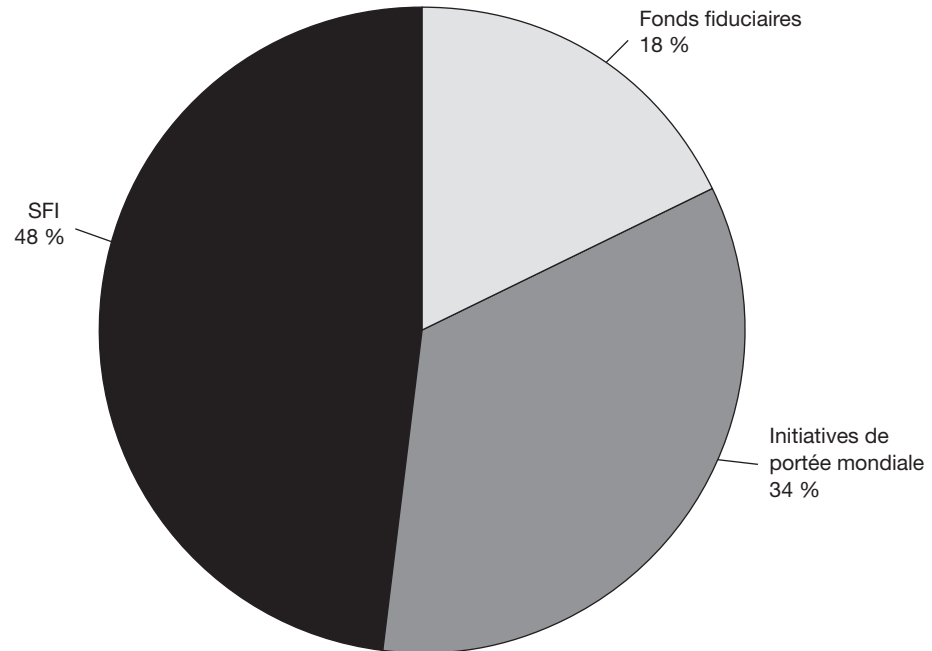
Le Canada est un important donateur au Groupe de la Banque mondiale. En 2009, il a versé les contributions suivantes¹¹:

- SFI : En juin 2009, le Canada est devenu le premier donateur à participer au Programme de liquidité pour le commerce mondial de la SFI, apportant une contribution de 200 millions de dollars américains.
- Fonds fiduciaires regroupant de multiples donateurs : Le Canada contribue également aux fonds fiduciaires à donateurs multiples que la Banque mondiale gère pour le compte de donateurs multiples. Les contributions récentes du Canada sont exposées à l'annexe 11. Ces fonds fiduciaires ont été mis sur pied afin de mobiliser les ressources des donateurs de manière à donner suite à des priorités clés de développement stratégique de pays particuliers. Du 1^{er} avril au 31 décembre 2009, la contribution du Canada à ces fonds s'est élevée à 75,6 millions de dollars.
- Initiatives de portée mondiale : La Banque mondiale assure l'administration financière de différentes initiatives d'envergure mondiale, comme le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme (FMLSTP) et la Facilité pour l'environnement mondial (FEM). Du 1^{er} avril au 31 décembre 2009, la contribution du Canada à ces initiatives s'est établie à 141,9 millions de dollars.

¹¹ Le Canada a émis son premier billet à vue, d'une valeur de 384 millions de dollars, dans le cadre de l'IDA 15 en décembre 2008 plutôt qu'en janvier 2009 comme prévu, la reconstitution des ressources ayant eu lieu plus tôt que prévu et l'IDA ayant demandé l'émission anticipée d'un billet, comme l'autorise la résolution relative à la reconstitution. Le billet à vue devrait être encaissé en avril 2009.



Graphique 9
Contributions financières du Canada en 2009
(% des contributions de 417,5 millions de dollars)





Le Canada et les institutions de Bretton Woods – Événements et réalisations en 2009¹²

La crise économique et financière mondiale

La crise économique et financière mondiale a été au centre des préoccupations de la communauté internationale et des institutions de Bretton Woods au cours de 2009. L'instabilité financière qui s'est manifestée en 2007 et intensifiée en 2008 a abouti à un ralentissement économique mondial et à un fléchissement marqué des flux de capitaux vers les marchés émergents. La crise s'est étendue aux pays avancés, aux économies émergentes et aux pays à faible revenu. Le rapport de la consultation de 2009 du FMI auprès du Canada au titre de l'article IV, un rapport annuel qui examine les politiques et les nouveaux faits économiques à l'échelle nationale, souligne que le ralentissement de l'économie mondiale et les perturbations des marchés financiers ont nui à la croissance, mais que le Canada était entré dans la crise en position de force et que sa ferme gestion des politiques publiques lui avait permis de soutenir sa stabilité macroéconomique et financière à long terme.

En 2009, les États de toute la planète ont maintenu et même accru les mesures exceptionnelles prises l'année précédente pour restaurer la confiance, appuyer les institutions financières clés et rétablir le bon fonctionnement des marchés de crédit. Ils ont également lancé des initiatives de stimulation financière coordonnées et de vaste portée afin de stimuler l'activité économique. Ainsi, le Canada a mis de l'avant l'un des plans de stimulation économique les plus importants – en proportion du produit intérieur brut (PIB) national – parmi les pays du G7, soit le Plan d'action économique du Canada, qui s'applique pour deux ans.

La crise a aussi engendré de grands besoins financiers dans nombre de pays moins développés. En 2009, le G20 s'est engagé à faire en sorte que le FMI et les banques multilatérales de développement, y compris la Banque mondiale, disposent des ressources voulues pour venir en aide aux plus pauvres du monde. Le Canada a affirmé son leadership international à cet égard en fournissant à ces institutions des ressources supplémentaires totalisant 22 milliards de dollars américains en 2009, pour les aider à réagir à la crise.

Interventions du FMI pour faire face à la crise et activités de prêt

La crise économique et financière a ravivé le rôle central du FMI à titre d'intervenant en situation de crise, et elle a fourni le contexte essentiel pour examiner comment le FMI peut optimiser son efficacité afin de prévenir de nouvelles crises dans l'avenir. Le G20 s'est mobilisé dans le but de soutenir le FMI et a appuyé d'importantes nouvelles mesures afin que cette institution dispose de ressources adéquates pour pouvoir aider les pays à surmonter la crise économique mondiale. Les membres du FMI ont approuvé une affectation générale de 160 milliards de DTS pour résoudre les problèmes de liquidité à l'échelle mondiale. En même temps, les pays du G20 ont constaté que la crise rendait nécessaire un accroissement de la capacité de prêt du FMI. Ils se sont donc engagés à fournir au FMI plus de 250 milliards de dollars américains en ressources bilatérales additionnelles, dont 10 milliards provenaient du Canada. Ils ont aussi appuyé un accroissement de plus de 500 milliards de dollars américains des Nouveaux accords d'emprunt, qui servent de source de financement au FMI en cas d'urgence. En outre, les facilités de prêt du FMI sont maintenant mieux outillées afin de pouvoir résoudre de façon efficace et constructive les problèmes rencontrés, et les processus de surveillance du FMI ont été révisés dans le but d'accroître la stabilité financière.

¹² Conformément à ce que prévoit la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, le présent rapport fait état des activités du Canada au FMI et à la Banque mondiale au cours de l'année civile 2009. Une partie des données présentées provient cependant des rapports financiers du Canada, du FMI ou de la Banque mondiale, de sorte que certains de ces chiffres correspondent à l'exercice applicable plutôt qu'à l'année civile. L'exercice du Canada va du 1^{er} avril au 31 mars, celui du FMI, du 1^{er} mai au 30 avril et celui du Groupe de la Banque mondiale, du 1^{er} juillet au 30 juin.



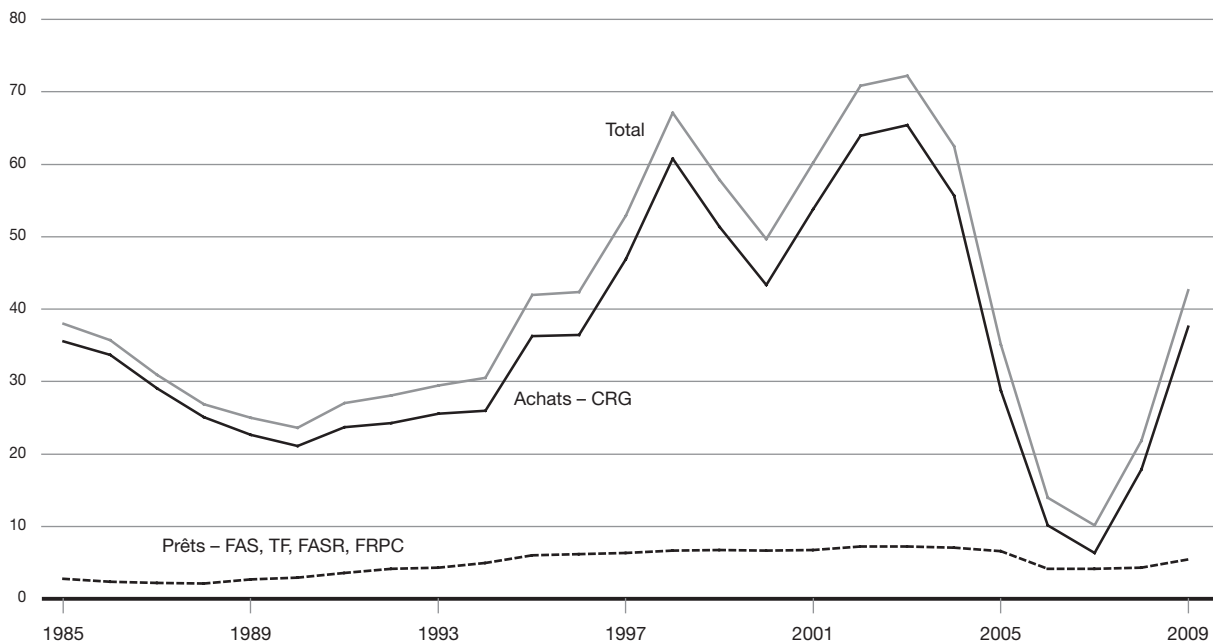
Dans son rapport de l'année dernière, le Canada s'était engagé à jouer un rôle important pour faire en sorte que le FMI dispose de ressources de prêt suffisantes et pour adapter le rôle de bailleur de fonds du FMI à l'économie du XXI^e siècle. On trouvera à la section intitulée « Rapport de 2009 sur les engagements du Canada au regard des institutions de Bretton Woods » des précisions sur les efforts du Canada pour atteindre ces objectifs ainsi que sur les mesures exceptionnelles prises par le FMI en 2009.

Les effets de la crise financière mondiale sur de nombreuses économies émergentes et en développement (qui sont les emprunteurs traditionnels du FMI) expliquent l'augmentation substantielle des prêts consentis par le FMI au deuxième semestre de 2008 et tout au long de 2009 (graphique 10). Pour bon nombre de ces économies (en particulier les économies émergentes de l'Europe), le ralentissement économique mondial a renversé la situation, au chapitre des flux de capitaux, par rapport aux années d'expansion ayant précédé la crise, ce qui a donné lieu à d'importants déficits de financement de la balance des paiements. À l'heure actuelle, la moitié des accords de confirmation en vigueur du FMI ont trait à des pays de l'Europe de l'Est (voir l'annexe 7).

Graphique 10

Encours des prêts du FMI à l'ensemble de ses membres, de 1985 à 2009

Milliards de DTS



Nota - CRG : Compte des ressources générales; FAS = Facilité d'ajustement structurel; TF = transferts de fonds; FASR = Facilité d'ajustement structurel renforcée; FRPC = Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.
Source : <http://www.imf.org/external/fin.htm>



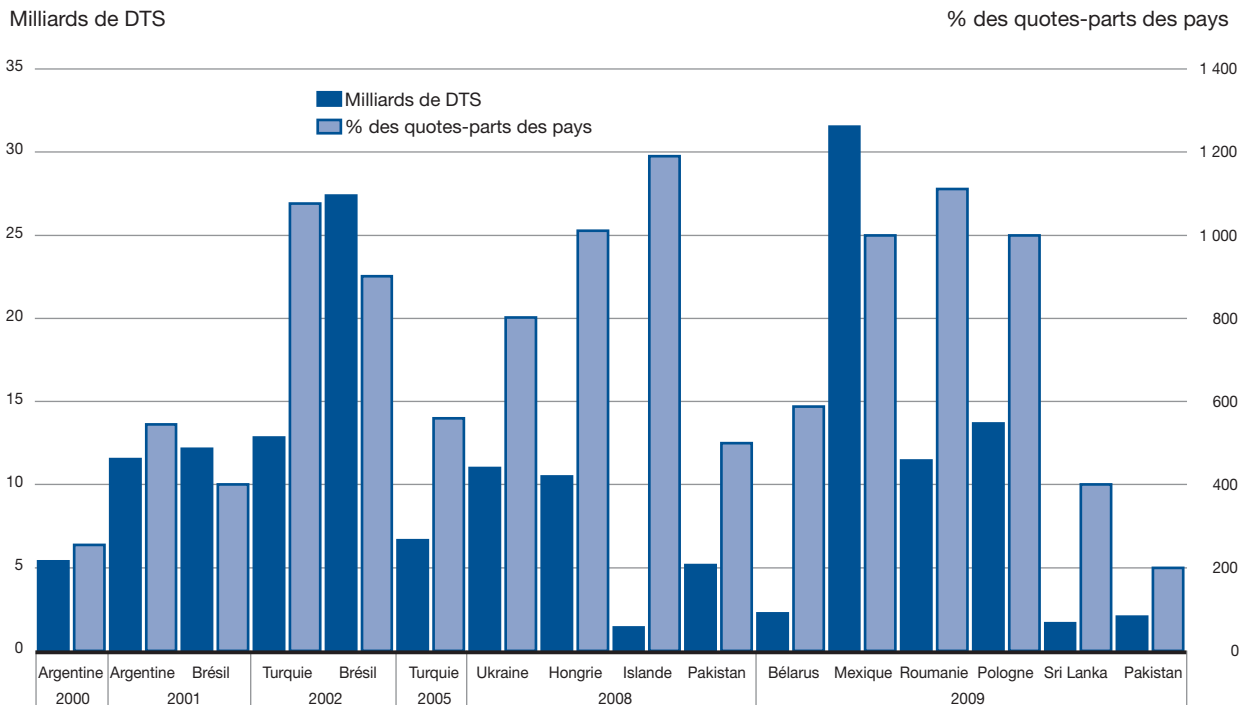
Tableau 7

Points saillants des activités de prêt du FMI en 2009

Mécanisme de prêt	Objet	Montant total	Pays ayant conclu des arrangements
Accords de confirmation	Aide à moyen terme à des pays ayant des difficultés à court terme en matière de balance des paiements.	23,3 milliards de DTS	Angola, Arménie, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Mongolie, République dominicaine, Roumanie, Serbie et Sri Lanka
Facilité de protection contre les chocs exogènes	Aide à court terme pour faire face à des besoins relatifs à la balance des paiements qui sont attribuables à des chocs exogènes (p. ex., une flambée des coûts de l'énergie).	494,4 millions de DTS	Éthiopie, Maldives, Mozambique et Tanzanie
Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance	Aide à long terme pour des difficultés structurelles bien enracinées en matière de balance des paiements; elle vise à soutenir la croissance pour réduire la pauvreté.	830 millions de DTS	Comores, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Ghana, Sao Tomé-et-Principe et Tadjikistan
Lignes de crédit modulables	Aide à grande échelle et ciblée consistant en garanties fournies à des pays membres qui ont accès aux marchés de capitaux internationaux.	52 milliards de DTS	Le Mexique, la Pologne et la Colombie ont été les premiers pays à conclure des accords selon ce mécanisme. En date de mars 2010, aucun pays n'avait eu à utiliser sa ligne de crédit, et le Mexique avait mis fin à son accord.



Graphique 11
Prêts importants approuvés par le FMI* de 2000 à 2009



Nota – Ces accords de prêt comprennent l'ensemble des sommes accordées, y compris dans les cas où les accords ont été prolongés au-delà de la durée prévue au départ. De plus, les montants indiqués correspondent à la valeur totale du crédit accordé, et les pays n'ont pas toujours utilisé tous les fonds consentis. Par exemple, la Pologne et le Mexique n'ont pas encore utilisé leur ligne de crédit modulable.
Source : <http://www.imf.org/external/fin.htm>

Banque mondiale – Mesures prises pour faire face à la crise et efforts de réforme

Malgré les signes de relance de l'économie mondiale, les pays pauvres subissent encore le contrecoup de la récession mondiale ainsi que des crises alimentaire, énergétique et financière des deux dernières années. L'année 2009 a été difficile pour les pays pauvres en raison du fléchissement des flux de capitaux privés, des envois de fonds et des revenus touristiques. À cause de ces facteurs, il est projeté que le nombre de personnes vivant dans la pauvreté va augmenter en 2010.

Comme le FMI, le Groupe de la Banque mondiale a consenti davantage de prêts en 2009. Ses engagements ont atteint près de 60 milliards de dollars américains, ce qui constitue un record pour cette institution et représente une hausse de 54 % par rapport à 2008.



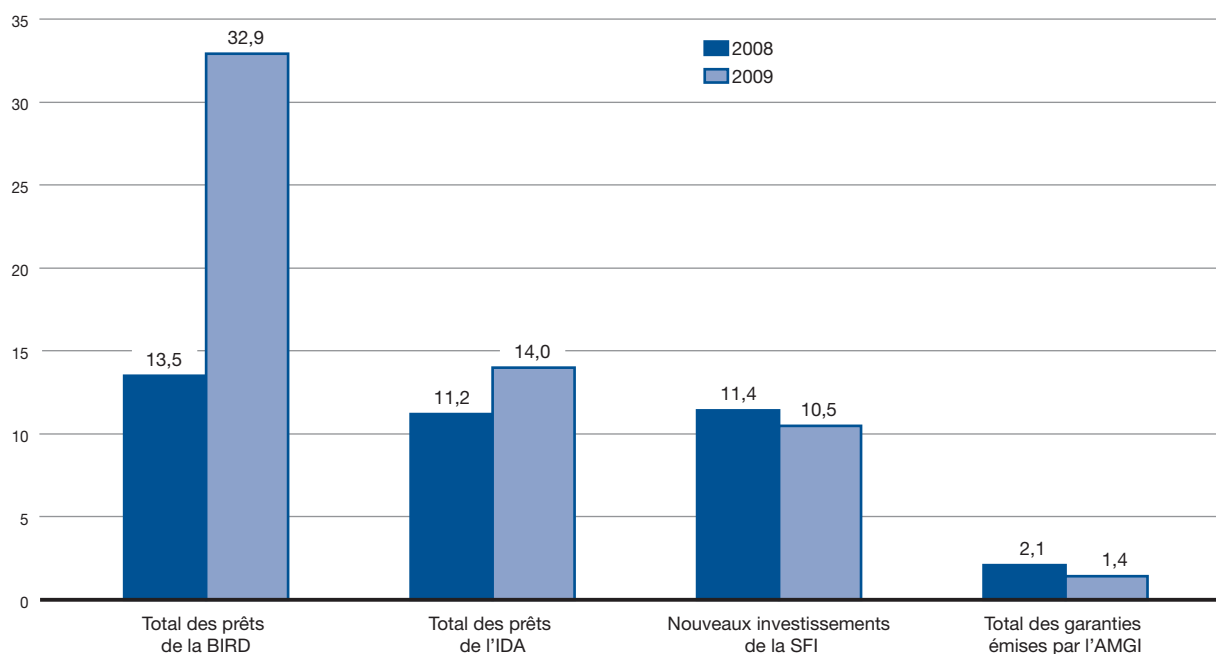
Voici les points saillants des activités de prêt, de subvention et d'investissement du Groupe de la Banque mondiale en 2009 (graphique 12) :

- La Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) a accordé des prêts totalisant 32,9 milliards de dollars américains à des pays à revenu moyen et à des pays à faible revenu qui sont solvables.
- L'Association internationale de développement (IDA) a accordé un financement à des conditions de faveur totalisant 14 milliards de dollars américains aux pays les plus pauvres du globe.
- La Société financière internationale (SFI) a effectué de nouveaux investissements s'élevant à 10,5 milliards de dollars américains afin de promouvoir les investissements du secteur privé dans les pays en développement.
- L'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) a émis de nouvelles garanties totalisant 1,4 milliard de dollars américains dans le but de favoriser les investissements directs étrangers dans les pays en développement en offrant une protection contre les pertes attribuables à des risques non commerciaux.

Graphique 12

Prêts, subventions et investissements du Groupe de la Banque mondiale en 2008 et en 2009

G\$US





Le crédit, les prêts, les subventions et les garanties du Groupe de la Banque mondiale ont servi à appuyer 767 projets au total en 2009.

En plus d'accroître ses propres activités de prêt, le Groupe de la Banque mondiale a fait preuve de leadership en créant diverses facilités spécialisées pour répondre à des besoins précis liés à la crise et pour mobiliser des ressources additionnelles de la part de donateurs.

C'est ainsi qu'ont été créés le Programme d'intervention en réponse à la crise alimentaire mondiale, le Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire, le Fonds de soutien au financement de l'agriculture, le Programme d'intervention rapide dans le secteur social, le Programme d'appui aux infrastructures existantes et nouvelles ainsi que le Guichet de financement de riposte à la crise de l'IDA. Ces initiatives servent à alléger le fardeau de la hausse des prix des aliments, à améliorer les revenus et la sécurité alimentaire, à assurer un accès à des services sociaux de base ainsi qu'à établir des programmes de sécurité sociale dans les pays pauvres; elles visent aussi à hausser le financement des infrastructures et à fournir des ressources additionnelles afin d'aider les pays vulnérables à se relever de la crise économique.

La SFI a pour sa part établi le Programme de liquidité pour le commerce mondial, le Fonds mondial d'investissement en actions, le Mécanisme d'appui à l'infrastructure en situation de crise et le Mécanisme de renforcement de la microfinance, dans le but de stimuler les échanges commerciaux internationaux, de fournir des ressources afin de recapitaliser des banques sur d'importants marchés émergents, de financer des projets d'infrastructure viables et d'appuyer les institutions de microfinancement.

Soutien des donateurs aux mesures prises par les institutions financières internationales pour surmonter la crise

Lors du Sommet de Washington en 2008, les dirigeants des pays du G20 ont pris l'engagement de faire en sorte que la Banque mondiale et les autres banques multilatérales de développement disposent de ressources suffisantes pour pouvoir continuer de remplir le rôle qui leur incombe afin de surmonter la crise.

Conformément à cet engagement, le Canada a fourni un soutien financier aux interventions du Groupe de la Banque mondiale en réaction à la crise, notamment en versant 200 millions de dollars américains au Programme de liquidité pour le commerce mondial de la SFI. De plus, grâce aux 600 millions de dollars qu'il a engagés au sein du G8 à l'appui de la sécurité alimentaire, le Canada contribuera au financement de deux programmes de la Banque mondiale, soit le Programme d'intervention en réponse à la crise alimentaire mondiale et le nouveau Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire.

Le Canada a appuyé une augmentation générale de 200 % du capital de la Banque asiatique de développement en lui versant 5,3 milliards de dollars américains. De plus, il a mis en œuvre une idée innovatrice afin de renforcer la Banque interaméricaine de développement (BID) et la Banque africaine de développement en mettant à leur disposition, à titre temporaire, des capitaux exigibles additionnels de 4,0 milliards et de 2,6 milliards de dollars américains respectivement. Grâce à ces mesures, la BID et la Banque africaine de développement ont pu hausser leurs volumes de prêts de près de 70 % et 75 % respectivement en 2010, de manière à relever les défis entraînés par la crise économique mondiale dans leurs pays membres. Ces initiatives sont une autre illustration de l'engagement du Canada à l'endroit de ces institutions et de leurs efforts de développement dans les Amériques et en Afrique.



La participation du Canada au Programme de liquidité pour le commerce mondial – Appuyer le commerce dans les économies en développement

La crise financière mondiale a entraîné une grave insuffisance dans le financement du commerce international, qui est essentiel pour maintenir des flux commerciaux d'environ 10 billions de dollars américains par année. Les économies en développement étant particulièrement vulnérables à ce genre de pénurie, la SFI a créé le Programme de liquidité pour le commerce mondial (PLCM) afin de réduire leur vulnérabilité. Le PLCM mobilise des fonds auprès d'institutions internationales de financement et de développement, de gouvernements et de banques, puis collabore avec des banques internationales et régionales afin de fournir du financement aux importateurs et aux exportateurs. Ce mécanisme primé incite en outre les bailleurs de fonds du secteur privé à revenir financer le commerce international dans les économies en développement. Le Canada a été le premier donateur à adhérer au PLCM, et sa contribution de 200 millions de dollars américains devrait appuyer des échanges commerciaux pouvant atteindre 2 milliards de dollars américains au cours des trois prochaines années. Compte tenu des contributions de tous les donateurs, le programme devrait appuyer des échanges commerciaux pouvant atteindre 45 milliards de dollars au cours des trois années à venir.

Efforts de réforme

Au cours de la dernière année, le Groupe de la Banque mondiale a aussi continué de progresser dans plusieurs initiatives de réforme importantes, qui touchaient notamment la gouvernance interne, la décentralisation, les ressources humaines, la transparence et la représentation. Le Canada est d'avis que les réformes relatives à la gouvernance interne sont particulièrement importantes, car elles prévoient une rationalisation des processus administratifs de façon à accélérer l'approbation des projets et elles permettront au Conseil d'administration de se concentrer sur les enjeux stratégiques plutôt que sur des questions opérationnelles.

Des progrès notables ont été réalisés, mais les efforts de réforme de la Banque sont loin d'être terminés, et une avancée importante pourrait être réalisée en 2010 lorsque les actionnaires chercheront à conclure un accord final d'ici les assemblées du printemps au sujet de quatre questions interreliées : la réforme de la représentation; les demandes de la Banque en vue d'un accroissement de son capital; les orientations du Groupe de la Banque mondiale au lendemain de la crise; et d'autres réformes institutionnelles importantes. Les discussions relatives à la Seizième reconstitution des ressources de l'IDA, qui s'amorceront au début de 2010, seront l'occasion d'envisager des réformes additionnelles, notamment en ce qui concerne le soutien de la Banque aux États fragiles, l'égalité entre les sexes, la fourniture de biens publics mondiaux et les travaux liés aux changements climatiques.

La section intitulée « Rapport de 2009 sur les engagements du Canada au regard des institutions de Bretton Woods » contient des détails sur les efforts du Canada pour faire avancer les travaux relatifs à ces enjeux.



Bilan des votes du Canada au FMI et à la Banque mondiale, et initiatives de prise de contact en 2009

Bilan des votes du Canada en 2009 au FMI

Puisque la grande majorité des décisions du FMI sont le fruit d'un consensus, il est rare que les gouverneurs ou le Conseil d'administration soient appelés à voter de façon officielle. L'apport du Canada influe sur les propositions touchant les politiques du Fonds avant qu'elles n'atteignent le Conseil d'administration (par l'entremise de discussions officieuses avec le personnel et la direction), et le représentant canadien travaille de concert avec d'autres membres du Conseil d'administration avant ou pendant les débats. En 2009, l'administrateur représentant le Canada, l'Irlande et les Caraïbes ne s'est jamais abstenu de voter et ne s'est opposé à aucune des propositions mises aux voix au Conseil d'administration. Le Conseil des gouverneurs a adopté plusieurs résolutions en 2009, et les positions adoptées par le gouverneur canadien sont présentées ci-après.

Bilan des votes du gouverneur canadien en 2009

- Le Canada a appuyé la proposition de créer de nouveaux droits de tirage spéciaux (DTS) de 250 milliards de dollars américains pour fournir des liquidités aux banques centrales des marchés émergents et des économies en développement afin de les aider à surmonter les effets de la crise financière.
- Le Canada a appuyé la demande du Kosovo de joindre les rangs du FMI.
- Le Canada a appuyé une proposition concernant la tenue des assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale à Washington en 2010 et en 2011, puis en Égypte en 2012.
- Le gouverneur canadien n'a pas voté relativement à des modifications des statuts régissant les activités du tribunal administratif du FMI.

Bilan des votes du Canada en 2009 à la Banque mondiale

Le Canada et les autres actionnaires formulent généralement leurs questions et leurs préoccupations concernant les opérations de la Banque avant que celles-ci soient débattues par le Conseil d'administration. Par conséquent, la plupart des décisions du Conseil font habituellement l'objet d'un consensus. Il arrive toutefois que les administrateurs, après avoir consulté les membres de leur groupe, votent contre certains projets ou politiques ou s'abstiennent de voter. En 2009, l'administrateur représentant le Canada a appuyé toutes les politiques et tous les projets approuvés par le Conseil, à une seule exception près.

Bilan des votes de l'administrateur représentant le Canada en 2009

(Oppositions ou abstentions seulement)

- En février 2009, l'administrateur représentant le Canada à la Banque mondiale s'est abstenu de voter relativement à la décision de financer un projet pétrolier extracôtier au Ghana par l'entremise de la SFI. Cet investissement pouvait certes contribuer au développement du Ghana, mais il soulevait des préoccupations bien précises qui expliquent la décision du Canada, notamment la classification environnementale du projet, l'utilisation d'un pétrolier à coque simple plutôt que d'un pétrolier à double coque pour l'entreposage et le transfert, sans oublier la dérogation à l'une des lignes directrices de la SFI au sujet du pétrole contenu dans les déblais de forage éliminés dans la mer. Le Canada a recommandé que la SFI insiste sur l'obtention de meilleurs résultats environnementaux avant de poursuivre sa participation à ce projet.



De même, le Conseil des gouverneurs est appelé à voter sur un certain nombre de propositions au cours de l'année. Les positions adoptées par le Canada concernant les cinq résolutions mises aux voix en 2009 sont exposées ci-après.

Bilan des votes du gouverneur canadien en 2009

- Le Canada a appuyé la première phase des réformes concernant la représentation et la participation, dans le but d'accorder plus de poids aux pays en développement dans le cadre du processus décisionnel de la Banque.
- Le Canada a appuyé le transfert de 55 millions de dollars américains provenant de l'excédent de la BIRD afin de reconstituer le fonds fiduciaire pour la bande de Gaza et la Cisjordanie.
- Le Canada a appuyé la demande du Kosovo de joindre les rangs du Groupe de la Banque mondiale.
- Le Canada a appuyé une proposition concernant la tenue des assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale à Washington en 2010 et en 2011, puis en Égypte en 2012.
- Le gouverneur canadien n'a pas voté relativement à des modifications des statuts régissant les activités du tribunal administratif de la Banque mondiale.

Initiatives de prise de contact en 2009

Les administrateurs qui représentent le Canada au FMI et à la Banque mondiale ont rencontré divers intervenants, notamment des organismes gouvernementaux et des organismes de la société civile, ainsi que des organisations souhaitant tirer parti de débouchés d'affaires au sein des deux institutions.

En 2009, l'administrateur auprès du FMI et le personnel de son bureau ont rencontré de nombreux fonctionnaires et représentants de la société civile du Canada, de l'Irlande et des Caraïbes, souvent avec leurs homologues du bureau de l'administrateur auprès de la Banque mondiale. Des rencontres ont notamment eu lieu avec des représentants de la Brookings Institution, de Résultats Canada et du Collège des Forces canadiennes. Des employés du bureau de l'administrateur ont en outre pris part avec divers invités de la société civile à des séminaires et à d'autres activités organisées par le Département des relations extérieures du FMI.

En 2009, les membres du bureau de l'administrateur auprès de la Banque mondiale ont rencontré des représentants d'organismes canadiens et internationaux de la société civile, notamment la Debt and Development Coalition Ireland, Résultats Canada, Oxfam International, ActionAid International, l'Initiative de Halifax, le Comité pour la justice sociale de Montréal, Bridges Across Borders et l'Institut Nord-Sud. Ils ont aussi rencontré des étudiants de l'Université Queen's, de l'Université d'Ottawa et de l'Université McGill.



Rapport de 2009 sur les engagements du Canada au regard des institutions de Bretton Woods

Le rapport de l'an dernier exposait les priorités du gouvernement du Canada au regard du FMI et de la Banque mondiale pour la période de 2009 à 2011. Ces priorités, qui doivent orienter la participation du gouvernement au sein de ces institutions, sont regroupées en fonction de trois grands thèmes :

1) la gouvernance et la responsabilisation; 2) l'efficacité des institutions; 3) la réduction de la pauvreté et la croissance durables. Pour donner suite à ces priorités, le rapport faisait état des mesures à court et à moyen terme que le gouvernement entendait prendre.

Les priorités du Canada au sein des institutions de Bretton Woods sont rattachées à trois grands thèmes

1. **Gouvernance et responsabilisation** — Exercer un rôle de chef de file pour promouvoir la mise en œuvre d'innovations dans les structures de gouvernance et de responsabilisation des institutions de Bretton Woods.
2. **Efficacité des institutions** — Encourager les institutions de Bretton Woods à s'acquitter le plus efficacement possible de leur mandat de base.
3. **Réduction de la pauvreté et croissance durables** — Appuyer les efforts du FMI et de la Banque mondiale pour faire en sorte que la croissance et la stabilité obtenues grâce à leurs efforts aient des effets durables à long terme.



Évaluation des progrès à l'égard des priorités du Canada en 2009 et prochaines mesures prévues

Dans l'ensemble, des progrès encourageants ont été réalisés par rapport aux priorités du Canada. Afin de faciliter la consultation, le tableau récapitulatif qui suit énumère les priorités du Canada telles qu'elles figuraient dans le rapport de 2008; un code de couleur est utilisé pour indiquer dans quelle mesure, de l'avis du Canada, les institutions de Bretton Woods ont progressé à l'égard de ces priorités. Une évaluation complète des mesures, des résultats et des défis qu'il reste à relever est présentée à la suite du sommaire.

Codes

de couleur :



Progrès notables



Progrès relatifs



Progrès limités

1) Gouvernance et responsabilité

Priorité 1.1 Réformes de la gouvernance : Accroître la légitimité des institutions de Bretton Woods grâce à une structure de gouvernance plus représentative.

Échéancier	Mesure	Progrès
Court terme 2009	Ratifier les accords de 2008 sur les réformes des quotes-parts et de la représentation au FMI et les réformes de la représentation et de la participation au Groupe de la Banque mondiale, et exhorter les autres membres à faire de même.	Progrès notables
Moyen terme 2009-2011	Tenter d'augmenter la représentation et la participation des pays en développement et en transition de manière à mieux tenir compte de l'évolution des poids relatifs dans l'économie mondiale et des contributions à l'IDA. Outre l'accroissement de la représentation et de la participation, le Canada préconisera que les grandes économies de marché émergentes assument une plus grande responsabilité en matière de financement des donateurs, y compris à l'IDA.	Progrès relatifs
Moyen terme 2009-2011	Promouvoir les changements de la gouvernance du FMI qui accroissent sa légitimité, son efficacité et sa crédibilité.	Progrès relatifs

Priorité 1.2 Transparence : Poursuivre sur la lancée des progrès réalisés en matière de transparence des institutions.

Échéancier	Mesure	Progrès
Court terme 2009	Inciter la Banque à accroître la transparence lors de l'examen de sa politique d'information en 2009, en préconisant l'abandon de la présente politique, qui dresse la liste des genres de renseignements pouvant être communiqués, en faveur d'une politique qui permette la communication de tous les renseignements, sauf ceux figurant dans une liste restreinte d'exclusions.	Progrès notables



2) Efficacité des institutions

Priorité 2.1 Surveillance et prévention des crises par le FMI : Soutenir les réformes qui ajouteront du « muscle » à la surveillance.

Échéancier	Mesure	Progrès
Moyen terme 2009-2011	Continuer d'inciter tous les membres du FMI à mener des examens du PESF et à en publier les résultats. Favoriser une meilleure intégration des résultats du PESF aux examens des économies membres menés au titre de l'article IV des statuts du FMI et demander la publication obligatoire de ces examens, ce qui accroîtra l'utilité de ces exercices annuels de surveillance.	Progrès relatifs
Moyen terme 2009-2011	Soutenir une meilleure collaboration entre le FMI et le FSF relativement aux systèmes de détection rapide des lacunes du secteur financier et à la détermination des interventions réglementaires.	Progrès relatifs
Moyen terme 2009-2011	Poursuivre les efforts pour améliorer l'intégration de l'analyse du FMI sur l'évolution du système financier dans le Rapport sur la stabilité financière dans le monde (GFSR), à l'aide de l'évaluation des tendances de l'économie réelle présentée dans les <i>Perspectives de l'économie mondiale</i> . Appuyer les travaux du Fonds pour que cette analyse puisse être appliquée plus facilement aux travaux d'établissement des politiques dans les pays membres.	Progrès relatifs

Priorité 2.2 Efficacité de l'aide : Veiller à ce que les ressources du FMI et du Groupe de la Banque mondiale aient un impact maximal sur le développement.

Échéancier	Mesure	Progrès
Court terme 2009	Inciter le Groupe de la Banque mondiale à instaurer une décentralisation significative des pouvoirs et du personnel pour qu'il puisse assumer son rôle essentiel de coordination des donateurs, notamment grâce à la gestion des fonds fiduciaires à donateurs multiples au niveau des pays.	Progrès notables
Moyen terme 2009-2011	Exhorter le Groupe de la Banque mondiale à utiliser davantage les évaluations randomisées des impacts pour éclairer la prise de décisions stratégiques. Pour améliorer la reddition de comptes par le Groupe, inciter ce dernier à publier rapidement un plus grand nombre d'évaluations de programmes.	Progrès relatifs
Moyen terme 2009-2011	Exhorter la Banque mondiale à utiliser, le cas échéant, les analyses d'impact sur les conditions de vie et la pauvreté (AICVP) dans le cas des programmes jouissant du soutien conjoint du Canada et du Groupe de la Banque mondiale. Veiller également à ce que la direction de la Banque mette en œuvre les recommandations de l'actuelle évaluation indépendante des AICVP.	Progrès relatifs



Priorité 2.3 Innovation dans la participation du secteur privé au développement : Continuer d'appuyer de nouvelles façons novatrices de promouvoir la participation du secteur privé.		
Échéancier	Mesure	Progrès
Moyen terme 2009-2011	Préconiser un plus grand recours aux outils innovateurs pour fournir des biens publics mondiaux (p. ex., GM, CCRIF).	Progrès notables
Moyen terme 2009-2011	Faire valoir la position de leadership du Canada en tant que plus grand donateur du CCRIF afin d'améliorer davantage ce mécanisme, et exercer des pressions relatives à des facilités d'assurance élargies à l'égard d'éléments comme les fortes pluies et le risque agricole.	Progrès notables
Priorité 2.4 Ressources et facilités de financement : S'assurer que le FMI et le Groupe de la Banque mondiale disposent de ressources suffisantes et d'instruments appropriés afin de pouvoir remplir leur mandat.		
Échéancier	Mesure	Progrès
Court terme 2009	Faire valoir au FMI la nécessité que ce dernier dispose de ressources de financement suffisantes grâce à des mécanismes transparents, souples et rapides.	Progrès notables
Court terme 2009	Soutenir les efforts du FMI pour moderniser et rationaliser ses mécanismes de financement. Diriger les efforts internationaux d'établissement d'une vue commune du rôle de prêteur du Fonds dans l'économie mondialisée d'aujourd'hui.	Progrès relatifs
Court terme 2009	Collaborer avec les partenaires du G20 dans le but de doter la Banque mondiale de ressources et d'instruments assez souples pour réagir à la crise financière.	Progrès relatifs
3) Réduction de la pauvreté et croissance durables		
Priorité 3.1 Viabilité de l'endettement : Éviter un autre cycle « prêter et renoncer ».		
Échéancier	Mesure	Progrès
Moyen terme 2009-2011	Exhorter tous les participants à respecter pleinement le cadre conjoint de viabilité de la dette du FMI et de la Banque mondiale.	Progrès limités
Moyen terme 2009-2011	Mettre à profit le leadership du Canada dans le cadre de la nouvelle facilité de gestion de la dette dans les pays à faible revenu de la Banque mondiale pour renforcer la capacité des pays pauvres très endettés.	Progrès relatifs
Moyen terme 2009-2011	Promouvoir l'augmentation des niveaux de financement par subvention de l'IDA aux pays à faible revenu pour que ces derniers puissent traverser la crise actuelle sans compromettre la viabilité de leur dette.	Progrès relatifs



Priorité 3.2 États défailants et fragiles : Améliorer les outils pour aider les États fragiles.		
Échéancier	Mesure	Progrès
Moyen terme 2009-2011	Recourir à l'examen de mi-parcours de l'IDA 15 pour préconiser une plus longue période d'affectations exceptionnelles de l'IDA aux pays qui ne sont pas aux prises avec un conflit mais qui renouent plutôt avec l'IDA après une longue période d'inactivité.	Progrès relatifs
Priorité 3.3 Égalité entre les sexes : Intégrer des objectifs relatifs à l'égalité entre les sexes dans toutes les opérations.		
Échéancier	Mesure	Progrès
Moyen terme 2009-2011	Encourager la Banque mondiale à mettre à jour son manuel d'opérations pour procéder à la pleine intégration d'objectifs relatifs à l'égalité entre les sexes dans ses programmes.	Progrès relatifs
Priorité 3.4 Environnement : Établir des liens entre le développement et l'environnement d'une manière conforme aux mandats centraux des institutions de Bretton Woods.		
Échéancier	Mesure	Progrès
Moyen terme 2009-2011	Mettre à profit la position du Canada en tant que grand donateur aux FIC pour souligner l'importance de la mesure du rendement et pour veiller à ce que les nouvelles initiatives de financement liées aux changements climatiques instaurent des cadres efficaces de surveillance et d'évaluation.	Progrès notables



1) Gouvernance et responsabilisation

Le gouvernement du Canada est résolu à promouvoir de saines pratiques de gouvernance et de responsabilisation tant à l'échelon national que dans ses relations avec la communauté internationale. L'un des principaux objectifs du Canada relativement aux institutions de Bretton Woods est de veiller à ce que ces institutions soient bien gouvernées et qu'elles rendent des comptes à leurs membres. Il est essentiel que les structures de gouvernance de ces institutions soient représentatives de leurs membres et que leurs opérations tiennent compte des priorités convenues par ces derniers. En outre, la viabilité financière et la transparence doivent être des impératifs pour les institutions de Bretton Woods. Ces éléments sont essentiels si l'on veut maintenir la pertinence et la légitimité des institutions dans un environnement mondial en pleine évolution.

Priorité 1.1 – Réformes de la gouvernance

L'un des principaux défis des institutions de Bretton Woods au cours des dernières années a consisté à adopter une structure de gouvernance plus représentative pour tenir compte de l'évolution de l'économie mondiale.

Mesure prise en 2009 – Ratification de l'accord de 2008 sur la réforme des quotes-parts et de la représentation au FMI

Progrès notables

En juillet 2009, le Canada a ratifié les modifications apportées aux statuts du FMI en conformité avec l'accord de 2008 sur la réforme des quotes-parts et de la représentation, et il a profité de différentes tribunes, comme les travaux du CMFI et du G20, pour encourager d'autres pays à suivre son exemple. En date du 31 décembre 2009, 47 pays avaient ratifié ces modifications.

L'accord de 2008 a été la première étape en vue de la conclusion d'un accord de plus vaste portée, qui est toujours en négociation. Comme il est plus urgent que jamais de prévenir de nouvelles crises, une volonté plus grande se manifeste à l'échelle mondiale en vue d'augmenter l'efficacité et la représentativité du FMI. C'est pourquoi les pays membres du FMI se sont fixé un objectif ambitieux, soit de conclure le prochain accord de révision des quotes-parts d'ici janvier 2011.

En préparation à cette prochaine révision des quotes-parts, les dirigeants des pays du G20 ont convenu, lors du Sommet de Pittsburgh en septembre 2009, de transférer une partie des quotes-parts du FMI à des pays en développement et des économies émergentes dynamiques. Plus précisément, on transférera au moins 5 % des quotes-parts des pays surreprésentés aux pays sous-représentés, en utilisant comme point de départ la formule utilisée actuellement pour le calcul des quotes-parts. Ce transfert constitue une priorité pour le Canada, qui s'efforcera d'assurer la conclusion d'un accord d'ici l'assemblée annuelle du FMI en octobre 2010 et le Sommet du G20 le mois suivant. Tout au long de 2010, le Canada soutiendra activement la réforme de la représentation aux deux institutions de Bretton Woods, notamment dans le contexte des négociations visant à conclure un nouvel accord à long terme sur les quotes-parts du FMI.



Prochaines étapes

Nouveau

Mesure à court terme

Appuyer les négociations en vue de la conclusion d'un nouvel accord à long terme sur les quotes-parts, de manière à accroître la légitimité du FMI en augmentant la représentation des membres – économies émergentes et pays en développement – qui sont actuellement sous-représentés.

Échéancier

2010

Mesure prise en 2009 – Ratification de l'accord de 2008 sur la réforme de la représentation à la Banque mondiale

Progrès notables

En janvier 2009, le Conseil des gouverneurs de la Banque a approuvé l'accord conclu à l'automne de 2008 concernant la première étape de la réforme de la représentation à la Banque mondiale. À cette occasion, le gouverneur canadien a voté en faveur de cette mesure. Cela a permis de mettre en œuvre une partie de l'accord, notamment en ajoutant un siège au Conseil d'administration pour l'Afrique subsaharienne. Toutefois, une autre partie de l'accord prévoyait une hausse de la représentation des pays à faible revenu au moyen de nouveaux droits de vote. Pour cela, il fallait modifier les statuts de la Banque mondiale et obtenir la ratification officielle des parlements des pays membres. Le Canada a pris les mesures nécessaires à cette fin et, en février 2010, le Canada a officiellement ratifié l'accord.

Mesure prise en 2009 – Conclusion d'un accord final sur la réforme de la représentation à la Banque mondiale

Progrès relatifs

La deuxième étape de la réforme de la représentation, qui doit poursuivre sur la lancée des réformes de 2008, a soulevé des difficultés. D'importants désaccords subsistent, et il faudra un effort concerté pour obtenir un accord d'ici avril 2010.

Le Canada a cherché à faire progresser ce débat, notamment en faisant une promotion active de la conclusion d'un accord lors du Sommet des dirigeants du G20 à Pittsburgh et lors de l'assemblée du Comité de développement en octobre 2009, où il a fait valoir l'importance de « progresser en direction d'une répartition équitable des droits de vote au sein de la Banque mondiale en adoptant une formule dynamique qui reflète principalement l'évolution du poids des États membres dans l'économie mondiale et la mission de développement de la Banque mondiale, et qui produise, dans le cadre du prochain examen de la répartition du capital, un accroissement considérable d'au moins 3 % des droits de vote des pays en développement et en transition, en sus de l'accroissement de 1,46 % effectué dans le cadre de la première phase de cet important ajustement en faveur des pays sous-représentés. Tout en reconnaissant la contribution des pays surreprésentés, il sera important de protéger les droits de vote des pays pauvres les plus petits. » Nous considérons qu'il s'agit d'un grand pas vers la conclusion d'un accord final sur la réforme de la représentation en 2010.



Nous allons continuer de participer de manière constructive aux discussions des actionnaires dans le but de parvenir à un accord final d'ici le printemps de 2010. Nous allons chercher à faire en sorte que l'accord final comporte les deux éléments suivants : 1) des mesures de protection à l'endroit des pays les plus petits et les plus pauvres, afin que leurs droits de vote ne diminuent pas; 2) un mécanisme de prise en compte des contributions à l'IDA afin d'encourager les donateurs, notamment les économies émergentes, à fournir de l'aide à cette institution.

Ajoutons que c'est l'administrateur représentant le Canada à la Banque mondiale qui préside actuellement le Comité de la gouvernance et des affaires administratives (CGAA), lequel est composé d'administrateurs et dirige le processus de réforme de la représentation au sein de la Banque. Le Canada y joue un rôle de premier plan afin de dégager un consensus, de faire progresser les discussions et, en bout de ligne, de contribuer à un accord.

Prochaines étapes

Nouveau

Mesure à court terme

Faire aboutir les négociations afin de conclure un accord final sur la réforme de la représentation à la Banque mondiale en 2010, en assurant une protection adéquate des pays les plus petits et les plus pauvres ainsi qu'en prévoyant des mesures pour inciter les donateurs, notamment les économies émergentes, à appuyer l'IDA.

Échéancier

2010

Les réformes de la représentation en cours au FMI et à la Banque mondiale sont importantes pour accroître la légitimité de ces deux institutions; c'est pour cette raison qu'elles constituent l'une des priorités du Canada.

Prochaines étapes

Nouveau

Priorité

Réformes de la représentation

L'une des priorités du Canada en 2010 consistera à accroître la légitimité des institutions de Bretton Woods grâce à des réformes significatives de la représentation.



Mesure prévue de 2009 à 2011 – Promouvoir des modifications à la gouvernance institutionnelle du FMI

Progrès relatifs

Même si les efforts des membres du FMI visent en premier lieu à accroître la légitimité de l'institution au moyen d'une réforme des quotes-parts, le Fonds doit aussi veiller à ce que son cadre de gouvernance permette une collaboration efficace avec les États membres afin de relever les défis économiques mondiaux. Le FMI doit être en mesure de prendre des décisions rapides et transparentes; les États membres doivent être prêts à intervenir pour contrer les menaces révélées grâce à la surveillance fiable exercée par le Fonds; et la direction ainsi que le personnel du FMI doivent assumer une plus grande responsabilité quant à la qualité de leur travail. Dans son rapport de 2008, le Canada faisait part de son intention de promouvoir des améliorations touchant la gouvernance institutionnelle du FMI, notamment en ce qui touche les rôles du Conseil d'administration et du CMFI ainsi que le rendement et la responsabilisation de la direction du Fonds. Il faut aussi mettre de l'avant des moyens de promouvoir une meilleure collaboration des membres avec l'institution.

Le débat sur la réforme de la gouvernance institutionnelle du FMI s'est intensifié en 2009 à la suite de la publication, en mars, d'un rapport du Comité sur la réforme de la gouvernance du FMI, présidé par Trevor Manuel, ancien ministre des Finances d'Afrique du Sud. Lors de réunions subséquentes du CMFI, du G20 et du Conseil d'administration du FMI, le Canada a réitéré l'importance d'aller de l'avant dans la réforme de la gouvernance institutionnelle et d'obtenir des résultats concrets. Le ministre des Finances a fait valoir avec force que le FMI a besoin de gouverneurs qui ont davantage leur mot à dire, d'administrateurs qui se concentrent sur les enjeux stratégiques plutôt que sur les activités quotidiennes et d'un directeur général qui doit être choisi selon ses mérites, sans égard à sa nationalité, et exercer ses fonctions dans un cadre garantissant une responsabilisation adéquate. En 2009, grâce aux pressions exercées par le Canada et d'autres pays, le G20 a demandé que les dirigeants de toutes les institutions financières internationales soient choisis au moyen d'un processus ouvert, transparent et fondé sur le mérite. Pour sa part, lors des assemblées annuelles tenues à Istanbul, le CMFI a pris l'engagement d'adopter un tel processus à l'occasion des assemblées du printemps, en avril 2010. Le Canada fera tout ce qui est en son pouvoir pour que ces efforts portent fruit, non seulement au FMI cette année mais dans toutes les institutions financières internationales, de manière à ce que l'on mette fin à la tradition voulant que certains postes de direction de ces institutions soient réservés à des personnes provenant de régions ou de pays donnés.



Examen de la réforme du FMI

1. Comité sur la réforme de la gouvernance du FMI (Comité Manuel)

En septembre 2008, le directeur général du FMI, M. Dominique Strauss-Kahn, a désigné l'ancien ministre des Finances sud-africain Trevor Manuel pour présider un comité de personnes éminentes ayant le mandat de débattre des réformes de la gouvernance du FMI et de présenter des recommandations à ce sujet. Plus précisément, M. Strauss-Kahn a chargé le comité de déterminer quels changements du cadre institutionnel du Fonds amélioreraient la capacité de ce dernier de répondre aux besoins de ses membres.

Le comité a conclu que la relation entre le FMI et ses membres ne correspond plus à la répartition de l'activité au sein de l'économie mondiale et que, pour garantir l'efficacité du FMI, il faut miser sur une structure de gouvernance adaptable qui permette aux membres ayant recours aux capitaux et aux services de renforcement des capacités offerts par le Fonds d'avoir véritablement voix au chapitre dans le processus décisionnel.

Le comité a recommandé plusieurs mesures précises pour améliorer la gouvernance du Fonds, par exemple : redistribuer les quotes-parts entre les membres; mettre en place un conseil ministériel qui prendrait des décisions stratégiques pour le Fonds; accroître la responsabilité et les obligations de rendre compte de la haute direction; énoncer des orientations stratégiques pour le Conseil; et adopter un processus ouvert et transparent pour la sélection du directeur général. De l'avis du Canada, bon nombre des recommandations du Comité sont des mesures fondées sur des principes qui permettraient d'améliorer la gouvernance institutionnelle du FMI, tandis que d'autres recommandations n'accroîtraient pas adéquatement la légitimité, la crédibilité et l'efficacité du Fonds. Nous nous attendons à ce que ces recommandations fassent l'objet d'une analyse plus poussée et de délibérations au sein du FMI et du G20 à court et à moyen terme. Le rapport du Comité peut être consulté à l'adresse Internet suivante : www.imf.org/external/np/omd/2009/govref/032409.pdf.

2. Groupe de travail du G20 sur les réformes des quotes-parts et de la gouvernance du FMI

Les pays du G20 ont constitué un groupe de travail afin d'en arriver à un consensus au sujet des réformes des quotes-parts et de la gouvernance qui sont en cours au FMI. Ce groupe est coprésidé par l'Afrique du Sud et l'Australie.

Le groupe de travail vise à obtenir une entente au sujet de plusieurs points précis, conformément aux instructions données par les dirigeants du G20. Ainsi, il doit formuler une position reflétant la vision du G20 en vue d'une restructuration acceptable des quotes-parts grâce au transfert d'au moins 5 % de ces dernières des pays surreprésentés aux économies émergentes et aux pays en développement, et ce, tout en protégeant les droits de vote des pays les plus pauvres au sein du FMI. Parallèlement, le groupe de travail fournira des conseils au sujet de la hausse requise des quotes-parts du FMI. En ce qui a trait à la gouvernance institutionnelle, le groupe de travail se penchera sur la taille et la composition du Conseil d'administration du Fonds ainsi que sur les moyens d'accroître son efficacité. Enfin, les membres du groupe de travail proposeront de nouveaux processus ouverts, transparents et fondés sur le mérite pour la nomination des dirigeants et des cadres des institutions financières internationales.

Le groupe de travail compte faire entériner ses propositions par les dirigeants du G20 en novembre 2010, le but étant d'obtenir l'aval des membres du FMI d'ici janvier 2011.



De plus, en décembre 2009, le Conseil d'administration du FMI a appuyé nombre de propositions visant à accroître la transparence de cette institution lorsqu'il a revu la politique en la matière. Il a notamment entériné un nouveau principe de base relatif à la transparence, selon lequel le Fonds s'efforcera de communiquer les documents et les renseignements en temps opportun à moins qu'il existe des raisons importantes et précises de ne pas le faire. Le Canada a appuyé ces propositions et il continuera de plaider en faveur de l'amélioration de la transparence au Fonds¹³.

Il faut cependant préciser que les progrès concernant d'autres mesures de réforme de la gouvernance institutionnelle ont été retardés en raison des efforts massifs déployés par le FMI pour surmonter la crise économique et financière mondiale ainsi que de la volonté de nombreux membres de régler la question des quotes-parts avant de débattre d'autres réformes. Le Canada demeure persuadé que la mise à jour de la structure des quotes-parts et des droits de vote dans le but d'accroître la légitimité de l'institution doit se faire de concert avec une réforme de la gouvernance institutionnelle, afin d'accroître l'efficacité et la crédibilité du FMI. Aussi, au cours de 2010, nous allons exercer des pressions au niveau du G20 et du Conseil d'administration du FMI afin que des progrès tangibles soient réalisés au chapitre de l'efficacité du Conseil, de l'engagement ministériel, de la sélection du personnel de direction et de la responsabilisation opérationnelle.

Prochaines étapes

Nouveau

Mesure à moyen terme

Promouvoir des changements à la gouvernance du FMI afin de renforcer la surveillance ministérielle, d'élargir le rôle stratégique du Conseil d'administration et de mettre en place un cadre garantissant une plus grande indépendance et une responsabilisation plus rigoureuse pour la haute direction, dont les membres seront choisis selon leurs mérites.

Échéancier

De 2010 à 2012

Nouveau Mesure prévue de 2009 à 2011 – Réformes institutionnelles à la Banque mondiale

Dans le contexte des demandes présentées par la Banque mondiale au chapitre des capitaux et de la reconstitution des ressources, nous espérons pouvoir constater que la Banque dispose d'un programme de réforme en profondeur. Nous voulons nous assurer que les réformes soient aussi bien qualitatives que quantitatives.

La Banque a fait d'énormes efforts pour lancer différentes réformes, notamment au chapitre de la gouvernance interne, de la décentralisation et des ressources humaines. Ces réformes peuvent servir à transformer la Banque, et nous félicitons cette dernière du leadership dont elle a fait preuve à ce propos. Dans l'avenir, nous aimerions que ce programme de réformes soit doté d'un cadre bien défini permettant d'en évaluer les résultats et comportant des cibles mesurables ainsi qu'un examen périodique du rendement par le Conseil, de manière à assurer une responsabilisation adéquate.

Nous pensons aussi qu'il serait utile de mettre en place un centre de coordination afin de regrouper les pouvoirs budgétaires et opérationnels au sein de la direction de la Banque, afin que les dépenses concordent avec les priorités stratégiques – dont le programme de réforme – et que des ajustements opérationnels soient apportés pour réaliser des économies lorsqu'il est possible de le faire.

¹³ De plus amples renseignements sur cet examen paraissent à l'adresse suivante : www.imf.org/external/np/sec/pn/2010/pon1004.htm.



De plus, nous voulons être certains que la Banque compte sur un modèle opérationnel permettant d'assurer la concordance entre les revenus et les coûts de manière viable. Il faudrait par exemple établir le coût des prêts en tenant compte des frais administratifs. Il s'agit d'un point crucial si l'on veut assurer la solidité financière de la Banque afin qu'elle puisse atteindre ses objectifs et relever les défis que réserve l'avenir.

Enfin, à titre de président du Comité de la gouvernance et des affaires administratives (CGAA), l'administrateur représentant le Canada a joué un rôle de premier plan pour proposer différentes réformes, les étudier et parvenir à des accords à leur sujet. Il reste encore beaucoup à accomplir au chapitre de la réforme de la gouvernance interne, mais de nombreuses mesures importantes ont été prises, en particulier pour améliorer l'engagement du Conseil et de la direction ainsi que pour accroître l'efficacité et l'efficacité du Conseil. Le CGAA va maintenant se concentrer davantage sur les réformes institutionnelles ambitieuses et de vaste portée qui ont été mentionnées précédemment.

Prochaines étapes

Nouveau

Mesure à moyen terme

Demander instamment l'élaboration d'une stratégie pour le Groupe de la Banque mondiale, y compris des données repères afin de faire le suivi des progrès et d'examiner le rendement en ce qui touche le programme de réforme. Demander aussi que l'on établisse un centre relevant du président qui serait responsable de la coordination de tous les aspects opérationnels et budgétaires du programme de réforme, et que l'on fasse appel à un modèle opérationnel solide et viable.

Échéancier

De 2010 à 2012

Le Canada exerce un leadership pour améliorer la gouvernance et renforcer la responsabilisation et l'efficacité institutionnelle

Le Comité de la gouvernance et des affaires administratives (CGAA) est l'un des cinq comités permanents du Conseil d'administration. Son rôle consiste à fournir une aide au Conseil à propos des dossiers relatifs à la gouvernance des institutions composant le Groupe de la Banque mondiale, à l'efficacité du Conseil et à la politique administrative qui s'applique aux bureaux des administrateurs. Le 21 août 2009, M. Samy Watson, administrateur représentant le Canada, l'Irlande et les Caraïbes, a été choisi pour présider le CGAA.

En mars 2009, M. Watson a mené des consultations auprès des administrateurs en vue de renforcer la gouvernance interne du Groupe de la Banque mondiale. Intitulé *Examen de la gouvernance interne : conclusions et propositions*, le rapport donnant suite à ces consultations a été étudié et approuvé par le Comité du développement lors des assemblées du printemps tenues en avril 2009. Bon nombre des recommandations qui y sont formulées ont été mises en œuvre ou font l'objet d'un suivi au Conseil ainsi qu'au niveau opérationnel. Les travaux menés par le CGAA depuis septembre ont facilité les discussions et l'élaboration de propositions et d'améliorations stratégiques à partir du rapport. Le CGAA a étudié les progrès accomplis et a présenté en février 2010 un rapport faisant le point à ce sujet. Sous le leadership de M. Watson, le CGAA continuera de se pencher sur les réformes de la gouvernance interne de la Banque mondiale. Voici certains des éléments de son ambitieux programme de travail.



Le Canada exerce un leadership pour améliorer la gouvernance et renforcer la responsabilisation et l'efficacité institutionnelle *(suite)*

Représentation et participation

Depuis septembre 2009, le CGAA tient des réunions officielles et informelles portant sur le thème de l'amélioration de la représentation et de la participation à la BIRD et à la SFI; lors de ces réunions, tous les administrateurs sont invités à participer sur un pied d'égalité. Le président a organisé des rencontres informelles avant les réunions du CGAA afin de clarifier des points, de débattre de questions controversées et de faciliter les progrès. Dans ce domaine complexe, où les intervenants ont d'innombrables préoccupations, le CGAA continue de faciliter les progrès en mettant en lumière les positions des membres et en proposant diverses options qui peuvent être soumises aux gouverneurs et à leurs représentants au sein du Comité du développement.

Efficacité du Conseil

Les efforts visant à accroître l'efficacité du Conseil sont axés sur l'amélioration des systèmes, des structures, de la documentation, des ordres du jour et des pratiques du Conseil. Le CGAA et le Conseil ont approuvé des améliorations proposées concernant les ordres du jour. Pour qu'il soit possible d'exercer un rôle de surveillance plus stratégique, on regroupera les secteurs et les régions de manière à élargir les débats et les comparaisons, à mettre en lumière les tendances et à recueillir des données de surveillance du rendement. Un modèle révisé de document d'orientation a aussi été adopté, et sa mise en œuvre permettra d'assurer la concordance des documents d'orientation dans l'ensemble de l'organisation, sur les plans à la fois de la structure et de la présentation.

Surveillance du Conseil

Le CGAA a étudié une proposition visant à assurer une approbation conditionnelle rapide des opérations à faible risque. Il s'agit d'une transition limitée mais importante : l'accent est mis, non plus sur l'approbation des projets, mais sur l'exercice d'une surveillance par le Conseil. Le CGAA a aussi appuyé une proposition visant à instaurer la présentation, chaque trimestre, d'un rapport éclair sur les résultats financiers et opérationnels. Le but de cette proposition est d'offrir un aperçu plus actuel, plus ciblé et plus cohérent des principaux indicateurs financiers de la Banque, et ce, chaque trimestre. Enfin, le CGAA a étudié des propositions et formulé des recommandations afin de faire progresser les travaux concernant l'examen des organismes de surveillance, la délégation de pouvoirs et les dispenses.

Accès à l'information

M. Watson a par ailleurs animé une activité dans le cadre de la Journée internationale du droit à l'information, le 28 septembre 2009. Les discussions ont porté sur la politique de divulgation de la Banque mondiale, et il y a eu des présentations par des représentants de l'Initiative mondiale pour la transparence et du Groupe de la Banque mondiale. Le 17 novembre 2009, le Conseil a approuvé la politique d'accès à l'information.



Pendant que le FMI et la Banque mondiale continueront de mieux définir leur mandat, les ressources dont ils ont besoin et leur structure de gouvernance, le Canada rappellera que toute réforme institutionnelle doit donner des résultats sur les plans de la légitimité, de la crédibilité et de la responsabilisation.

Prochaines étapes

Nouveau

Priorité

Réformes institutionnelles

Poursuivant sur la lancée de nos efforts passés de réforme des institutions de Bretton Woods, nous allons continuer de pousser le FMI et la Banque mondiale à accroître leur légitimité, leur crédibilité et leur responsabilisation.

Priorité 1.2 – Transparence

La transparence de la gouvernance et des opérations constitue un principe fondamental de toute institution qui se veut efficace. Nous sommes heureux que la Banque mondiale continue de prendre des mesures afin de devenir une institution de plus en plus transparente.

Mesure prise en 2009 – Accroître la transparence des institutions du Groupe de la Banque mondiale

Progrès notables

En novembre 2009, le Conseil d'administration a approuvé la nouvelle politique d'accès à l'information de la Banque. Tel que souhaité, l'institution a délaissé l'approche d'énumérer les renseignements qu'elle peut communiquer en faveur d'une politique d'accès selon laquelle tous les renseignements dont elle dispose doivent être transmis, exception faite d'une liste d'exclusions. Nous estimons qu'il s'agit là d'un important changement de paradigme en ce qui touche la façon dont la Banque aborde l'accès à l'information, et qui pourra servir de modèle aux autres institutions multilatérales. Nous attendons avec impatience la mise en œuvre de cette politique en juillet 2010.



2) Efficacité des institutions

Un autre des principaux objectifs canadiens consiste à faire en sorte que les institutions de Bretton Woods s'acquittent de leur mandat de façon efficace. Cela signifie rattacher les services aux compétences de base de ces institutions, répondre aux demandes des pays membres, coordonner les efforts avec ceux des autres partenaires internationaux et examiner des moyens innovateurs d'atteindre les objectifs institutionnels.

Priorité 2.1 – Surveillance du FMI et prévention des crises

Le Canada a tout intérêt à ce que le FMI exerce une surveillance efficace des politiques économiques et financières de ses membres qui permette de réduire les risques d'instabilité économique, financière et monétaire. En dépit des améliorations récentes apportées aux activités de surveillance, il reste encore beaucoup à faire pour rendre ces activités plus efficaces et pour inciter les membres du FMI à suivre les conseils de ce dernier, à publier tous les rapports de surveillance et à collaborer en vue de trouver des solutions aux menaces économiques et financières communes. Le Canada met donc l'accent sur des initiatives afin de promouvoir la mobilisation des membres ainsi que sur la présentation de conseils au FMI, par le truchement de son Conseil d'administration, au sujet de points plus techniques qui influent sur l'exactitude et la portée des activités de surveillance menées par l'institution.

Mesure prévue de 2009 à 2011 – Renforcer la surveillance

Progrès relatifs

En 2008, le Canada s'est engagé envers plusieurs mesures visant à accroître l'efficacité des activités de surveillance. Notamment, il a appuyé l'amélioration et l'élargissement des examens menés dans le cadre du Programme d'évaluation du secteur financier (PESF), une plus grande collaboration entre le Conseil de stabilité financière et le FMI ainsi qu'une meilleure intégration, au sein du FMI, des analyses qu'il effectue dans les rapports économiques et financiers qu'il produit. Des progrès relatifs ont été enregistrés à l'égard de tous ces engagements, qui sont décrits ensemble ci-après en raison de leur chevauchement.

Dans le but de favoriser une plus grande transparence au sujet des points vulnérables du secteur financier, le Canada a déployé de grands efforts pour assurer une plus grande participation des membres au Programme d'évaluation du secteur financier (PESF), qui est exécuté conjointement par le FMI et la Banque mondiale. De fait, le Canada a été le premier pays à adhérer au programme en 1999, le premier à publier les résultats de son évaluation et, tout dernièrement, le premier à faire l'objet d'une mise à jour de son évaluation. En 2008-2009, le Canada s'est fait le champion auprès du G20 de la publication d'évaluations obligatoires dans le cadre du PESF, et il a veillé à ce que les membres du G20 s'engagent, dans la déclaration de Washington de novembre 2008, à mener des évaluations dans le cadre du PESF. Dans le rapport de l'an dernier, nous avons pris l'engagement de continuer d'exhorter les membres à effectuer des examens dans le cadre du PESF et à en publier les résultats; nous avons aussi mentionné que nous allions encourager une meilleure intégration des résultats du PESF aux examens des économies membres menés au titre de l'article IV, de manière à accroître l'utilité de ces exercices de surveillance annuels. Le ministre des Finances a repris ce message dans le cadre des travaux du G20 et du CMFI. Même si certains membres importants du FMI deviennent plus ouverts à la perspective de participer au PESF et de publier les résultats des évaluations, il reste à en convaincre d'autres de l'utilité d'accroître la transparence et l'indépendance du FMI. Le Canada continuera d'exercer des pressions afin de promouvoir une plus grande participation au PESF, surtout dans le cas des secteurs financiers nationaux qui présentent une importance systémique.



La collaboration du FMI avec le CSF – qui regroupe des organismes nationaux de premier plan du domaine de la réglementation du secteur financier ainsi que des décideurs éminents – a pris de l'importance depuis la crise de 2008 et 2009. En sa qualité de membre du CSF et du FMI, le Canada a appuyé en 2009 l'élargissement de la participation au CSF de manière à inclure des économies émergentes clés, de même que le renforcement de la collaboration entre le FMI et le CSF pour la mise en place de systèmes d'alerte avancée permettant de recenser les menaces aux secteurs financiers nationaux et international ainsi qu'à l'économie réelle, puis de déterminer les mesures d'intervention réglementaire requises. L'un des résultats concrets à signaler en 2009 est la tenue d'un premier exercice d'alerte avancée à l'assemblée semestrielle du CMFI, où les membres de ce comité (les gouverneurs du FMI) sont informés, lors d'une séance à huis clos, des principaux risques pesant sur les secteurs financiers ainsi que sur les économies nationales et régionales. Le Canada espère que, dans l'avenir, ces séances permettent de donner l'heure juste aux décideurs, de sorte que ceux-ci soient encore plus résolus à prendre les mesures qui s'imposent en temps utile. De même, nous allons promouvoir l'utilisation des résultats des exercices d'alerte avancée pour orienter les activités de surveillance du FMI et la préparation des rapports spéciaux.

Le rendement relatif du secteur financier canadien et la solidité du cadre de réglementation de ce secteur ont été mis en relief aux autres pays lors de la dernière crise, ce qui nous a permis d'exercer une influence plus marquée dans le cadre des efforts multilatéraux visant à prévenir les crises dans l'avenir par une réglementation plus efficace, une meilleure coopération internationale et une surveillance plus rigoureuse. Le Canada a joué un rôle d'avant-plan au sein du G20 et du CSF en 2009, et il fera de même en 2010, notamment en accueillant le Sommet du G20 en juin. Nous continuerons d'exercer des pressions auprès du FMI et du CSF afin que ces deux institutions répartissent efficacement les tâches et coordonnent adéquatement leurs activités de surveillance à mesure que le CSF accroîtra ses ressources à moyen terme. Il importe que le FMI définisse avec plus de précision son rôle relativement à la surveillance de la stabilité systémique du secteur financier pour se faire le complément du CSF, dont les activités sont axées davantage sur la réglementation et la surveillance prudentielle au niveau microéconomique.

Cependant, comme nous l'avons indiqué, l'objectif du renforcement des activités de surveillance du FMI n'a pas recueilli l'engagement de tous les membres. De plus, cette institution continue de revoir l'orientation des examens menés dans le cadre du PESF et des activités de surveillance macrofinancière dans le but de prévenir l'apparition de nouvelles menaces pour la stabilité. Ces travaux se poursuivront, et le gouvernement du Canada ainsi que l'administrateur représentant notre pays au Conseil d'administration du FMI veilleront à offrir une orientation et à transmettre notre message en faveur d'une surveillance plus efficace et plus transparente lorsqu'il y a lieu.

Prochaines étapes

Nouveau

Mesure à moyen terme

Encourager les membres du FMI à raffermir leur engagement à l'égard des activités de surveillance et à rendre ces activités plus transparentes, et encourager le FMI à accroître sa capacité de détecter les menaces pesant sur la stabilité, de communiquer ces menaces et d'inciter les membres à intervenir afin de les contrer.

Échéancier

De 2010 à 2012



Priorité 2.2 – Efficacité de l'aide

Le Canada tient à ce que les fonds d'aide au développement qu'il accorde permettent d'obtenir les meilleurs résultats possibles. Dans cette optique, le gouvernement du Canada a établi un programme ambitieux visant à optimiser le rapport coût-efficacité, l'orientation et les résultats de nos programmes d'aide, ce qui inclut l'aide multilatérale.

Mesure prise en 2009 – Décentralisation des pouvoirs et du personnel de la Banque mondiale

Progrès notables

La Banque mondiale a renforcé sa présence sur le terrain afin de mieux répondre aux besoins des clients et d'acquérir davantage de connaissances à l'échelle nationale et internationale. En 2009, 37 % des employés de la Banque travaillaient dans des bureaux de pays, et l'institution veut se doter d'un modèle plus souple, et de portée plus globale, afin de poursuivre sur la voie de la décentralisation. Le Canada félicite la Banque mondiale pour ses efforts de décentralisation des pouvoirs et du personnel, qui sont bénéfiques pour l'ensemble du Groupe de la Banque ainsi que ses clients. Dans l'avenir, nous espérons que la Banque aura une présence plus grande et plus efficace dans les États fragiles.

Le Canada approuve la politique de décentralisation souple et prudente adoptée par la Société financière internationale (SFI) dans le but d'établir de meilleurs liens avec les clients sur le terrain, afin d'obtenir de meilleurs résultats en matière de développement. En 2009, plus de 54 % des employés de la SFI étaient affectés sur le terrain. Soulignons en particulier la présence nettement plus grande de la SFI dans la région des Caraïbes, où on estimait que le niveau des services offerts par l'institution était insuffisant. Nous considérons désormais que cette région peut compter sur des services adéquats de la part de la SFI. Il s'agit d'un point important, car la région des Caraïbes cherche à surmonter les effets de la crise, entre autres la baisse des revenus tirés du tourisme.

Il faut aussi féliciter la SFI de renforcer sa présence dans les pays membres de l'IDA et dans les États fragiles. Une telle décentralisation lui donne plus de latitude pour répondre de façon proactive aux besoins des clients, et il s'agit d'un élément crucial dans le cas des pays qui ont besoin d'aide pour atténuer les effets de l'évolution économique mondiale. Les activités de la SFI ont aussi permis de constater qu'il existe un lien étroit entre une présence accrue sur le terrain et la hausse du volume des opérations ainsi que la diversification du portefeuille d'investissement institutionnel.

Mesure prévue de 2009 à 2011 – Utilisation accrue des évaluations randomisées des répercussions par la Banque mondiale

Progrès relatifs

En 2009, le Canada a demandé instamment à la Banque mondiale de recourir davantage aux évaluations randomisées des répercussions; d'ailleurs, il a soulevé ce point en novembre, lors de l'examen de mi-parcours rattaché à la Quinzième reconstitution des ressources de l'IDA. Les évaluations randomisées des répercussions sont les plus rigoureuses qui soient et, bien qu'elles ne se prêtent pas à toutes les situations, elles devraient occuper une place plus importante parmi les outils servant à concevoir des interventions utiles et à accroître l'efficacité de l'aide.



Le Groupe d'évaluation indépendante (GEI), une unité de la Banque mondiale qui relève directement du Conseil d'administration, effectue des évaluations randomisées des répercussions. Ses constatations et ses recommandations reposent sur une évaluation indépendante des stratégies, des projets, des programmes et des activités institutionnelles du Groupe de la Banque mondiale. Il pourrait être judicieux pour la Banque d'améliorer l'accès à ces évaluations et d'établir des objectifs clairs concernant la fréquence des évaluations et le budget connexe. Le Canada profitera des négociations en vue de la Seizième reconstitution des ressources de l'IDA pour demander qu'on fixe des repères au sujet du nombre de ces évaluations et du budget qui y sera affecté.

Prochaines étapes

Nouveau

Mesure à moyen terme

Encourager le Groupe de la Banque mondiale à utiliser davantage les évaluations randomisées des répercussions lorsque de telles évaluations peuvent influencer sur les décisions stratégiques.

Échéancier

De 2010 à 2012

Nouveau Mesure prévue de 2010 à 2012 – Gérer les résultats en matière de développement et en faire le suivi

Nous estimons que la Banque mondiale a su mettre à profit les fruits des travaux menés par sa propre unité de recherche et par le GEI ainsi que les pratiques exemplaires d'autres partenaires multilatéraux et bilatéraux d'aide au développement pour concevoir des instruments et processus adéquats afin d'accroître sa capacité de gestion et de suivi des résultats en matière de développement. Il s'agit d'un accomplissement important, compte tenu de la portée et de la complexité du modèle d'exécution ainsi que de l'évolution rapide du contexte dans lequel s'inscrivent les opérations de l'institution.

Le Canada est heureux des améliorations constantes apportées au système de gestion des résultats de l'IDA. Ce système sert à faire le suivi de la progression des résultats dans les pays membres de l'IDA ainsi que de l'efficacité avec laquelle les initiatives de la Banque mondiale génèrent ces résultats. Plusieurs mesures importantes ont été prises pour améliorer le système depuis sa création, notamment la définition d'indicateurs sectoriels de référence normalisés et l'amélioration de la qualité des cadres relatifs aux résultats.

Il importe aussi que la SFI, à titre d'institution d'aide au développement, soit évaluée non seulement en fonction de ses résultats économiques et financiers, mais aussi d'après les résultats obtenus au chapitre du développement. La SFI a fait de nets progrès à cet égard récemment, mais le bureau de notre administrateur entend poursuivre ses efforts soutenus afin qu'elle maintienne son engagement d'obtenir des résultats tangibles en matière de développement – tant au niveau des projets qu'au niveau institutionnel –, et qu'elle dispose des outils et des systèmes nécessaires pour mesurer ces résultats.



Il y aura maintenant 10 ans que s'est tenu le Sommet mondial sur le développement durable, lors duquel les Objectifs du Millénaire pour le développement et les cibles à l'égard de chaque objectif ont été déterminés. De ce fait, nous nous attendons à ce que la Banque mondiale soit requise de se concentrer davantage sur l'atteinte de résultats dans les cas où il y a des défis à relever et qu'il existe des possibilités d'amélioration. Dans son plus récent examen annuel de l'efficacité de l'aide au développement, le GEI a indiqué que l'information concernant de nombreux projets n'est pas suffisamment rigoureuse et détaillée pour permettre aux parties prenantes de bien saisir la teneur des changements attribuables aux projets en question. Le GEI a aussi mentionné que des problèmes importants doivent être réglés avant qu'on puisse mettre pleinement en œuvre le système de gestion des résultats de l'IDA, et que ce système n'est pas encore utilisé de façon constante.

Prochaines étapes

Nouveau

Mesure à moyen terme Demander instamment au Groupe de la Banque mondiale de renforcer sa capacité de gestion et de suivi des résultats en matière de développement.

Échéancier De 2010 à 2012

Mesure prévue de 2009 à 2011 – Analyses d'impact sur les conditions de vie et la pauvreté

Progrès relatifs

La Banque a constitué un fonds de fiducie des analyses d'impact sur les conditions de vie et pauvreté (AICVP) pour étendre l'utilisation de ces analyses dans l'ensemble de l'institution. Nous espérons que cette mesure aura des effets positifs à la fois sur le nombre d'analyses effectuées et sur l'intégration des résultats aux programmes et aux activités de la Banque. Le GEI a mené en juin 2009 une première évaluation indépendante des travaux de la Banque mondiale ayant trait aux AICVP; il en a conclu que, si certaines analyses ont été très efficaces, cette approche présentait des limites, par exemple une intégration variable de l'information obtenue lors des analyses dans l'élaboration des orientations stratégiques et opérationnelles.

Selon le Canada, l'acceptation des recommandations du GEI par la direction de la Banque constitue un progrès en vue d'une meilleure intégration des résultats des AICVP. Le Canada continuera de surveiller la mise en œuvre des recommandations acceptées par la Banque mondiale et encouragera cette dernière à utiliser les AICVP au regard des programmes et projets financés par le Canada.

Nouveau Mesure prévue de 2010 à 2012 – Santé des mères et des enfants

De tous les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), c'est le cinquième – l'amélioration de la santé maternelle – qui a donné lieu aux progrès les plus limités; en effet, 500 000 femmes meurent chaque année de causes liées à la grossesse ou à l'accouchement. Les progrès ne sont pas à la hauteur des attentes non plus en ce qui touche le quatrième OMD, soit la réduction de la mortalité infantile, car 9 millions d'enfants meurent chaque année avant l'âge de cinq ans. En raison de cette situation inacceptable, le Canada a fait de la santé des mères et des enfants des régions les plus pauvres du monde la première priorité à l'ordre du jour du Sommet du G8 de juin 2010.



La combinaison d'interventions essentielles pour améliorer la santé des mères et des enfants est déjà connue et peu dispendieuse à appliquer. Les coûts associés à la formation du personnel de santé, à la vaccination, à l'amélioration de la nutrition et à l'approvisionnement en eau potable sont à la portée de la communauté internationale. Il est aussi reconnu que la prestation efficace et à faible coût des services de santé et de nutrition de base en question dépend de la solidité du système de santé en place dans chaque pays. Outre la forte promotion d'une initiative d'envergure pour améliorer la santé des femmes et des enfants dans les régions les plus pauvres de la planète lors du Sommet du G8 de cette année, le Canada exhortera la Banque mondiale à se concentrer davantage sur le renforcement des systèmes de santé, la Banque disposant d'un avantage comparatif à cet égard. Puisque des systèmes de santé solides constituent l'assise nécessaire pour améliorer les indicateurs de la santé des mères et des enfants; nous exercerons des pressions afin que cette question soit l'un des thèmes des discussions à venir au sujet de la Seizième reconstitution des ressources de l'IDA.

Prochaines étapes

Nouveau

Mesure à moyen terme

Exhorter la Banque mondiale à améliorer ses investissements dans les systèmes de santé, qui seront de première importance afin d'améliorer la santé des mères et des enfants.

Échéancier

De 2010 à 2012

Priorité 2.3 – Innovation dans la participation du secteur privé au développement

À la Banque mondiale, le Canada est un ardent défenseur d'initiatives innovatrices qui tirent parti des points forts du secteur privé pour faire avancer le développement. Nous croyons que cette approche est particulièrement importante au moment où la Banque examine son rôle dans la fourniture de biens publics mondiaux. L'ampleur des défis financiers et techniques que présentent bon nombre de ces enjeux dépasse la portée des interventions des administrations publiques; par ailleurs, nous ne pouvons nous attendre à réussir dans ce domaine si le défi n'est pas également relevé sur les marchés.

Mesure prévue de 2009 à 2011 – Utilisation d'outils innovateurs pour fournir des biens publics mondiaux

Progrès notables

La Banque mondiale a récemment pris des mesures proactives pour donner suite aux demandes de prendre des mesures relatives à la fourniture de biens publics mondiaux en établissant les Fonds d'investissements climatiques et le Programme de liquidité pour le commerce mondial. Également, dans le *Rapport sur le développement dans le monde* de 2008, la Banque a mis l'accent sur l'agriculture, et elle a mis de l'avant des innovations en matière de sécurité alimentaire, comme le Programme d'intervention en réponse à la crise alimentaire mondiale et le programme mondial axé sur l'agriculture et la sécurité alimentaire.



Par ailleurs, un jalon important a été atteint en octobre 2009 en ce qui touche la garantie de marché (GM) relative aux infections à pneumocoques lorsque quatre fabricants ont présenté des offres de fournir des vaccins. Les GM constituent une nouvelle façon de protéger la vie des enfants les plus pauvres de la planète, en accélérant l'offre de vaccins dans les pays en développement. Aux termes d'une GM, les donateurs proposent des incitations aux fabricants pour accélérer leurs travaux de développement en mettant en réserve des fonds servant à bonifier les prix de vente des vaccins lorsque ceux-ci sont mis au point et répondent à des normes précises d'efficacité et d'innocuité.

La participation de l'industrie vient démontrer l'efficacité du concept qui sous-tend les garanties de marché; elle a aussi constitué une importante étape en vue de l'atteinte des objectifs rattachés aux GM. On procède actuellement à une évaluation des offres afin d'optimiser l'approvisionnement à long terme dans les pays en développement.

Le Canada a été le premier pays à annoncer une contribution financière à la GM relative aux vaccins contre les pneumocoques. Il se situe aujourd'hui au troisième rang des donateurs, en raison de sa contribution de 200 millions de dollars américains à cette initiative de 1,5 milliard de dollars américains; la liste des donateurs comprend également l'Italie, le Royaume-Uni, les États-Unis, la Norvège, la Russie et la Fondation Bill & Melinda Gates.

Le Canada a appuyé de façon proactive l'élargissement du projet pilote de GM à d'autres questions de santé à l'échelle mondiale et, de concert avec des partenaires partageant son point de vue, il a demandé à la Banque mondiale et à l'Alliance GAVI (Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination) de faire de nouveau appel à un comité d'experts indépendant afin d'étudier les choix possibles en vue d'une deuxième GM dans le domaine de la santé.

Dans l'avenir, le Canada continuera de collaborer avec d'autres donateurs et le personnel de la Banque mondiale pour étudier d'autres applications du concept de garantie de marché dans des domaines comme la santé mondiale, l'agriculture et les services financiers.

Prochaines étapes

Nouveau

Mesure à moyen terme

Insister sur une utilisation plus étendue et plus efficace d'outils innovateurs pour fournir des biens publics mondiaux (p. ex., garanties de marché et mécanismes d'assurance contre les risques de catastrophes).

Échéancier

De 2010 à 2012



Mesure prévue de 2009 à 2011 – Améliorer le CCRIF

Progrès notables

Des progrès notables ont été réalisés pour étendre la couverture des mécanismes d'assurance de la Banque afin qu'ils englobent, par exemple, les fortes pluies et l'agriculture. Le 24 février 2010, le CCRIF et le Caribbean Institute for Meteorology and Hydrology ont lancé un outil de modélisation régionale des pluies, ce qui permet d'offrir aux pays des Caraïbes des polices d'assurance en cas de pluies torrentielles. Également, en décembre 2009, la SFI a lancé le Mécanisme mondial d'assurance basé sur un indice, un programme novateur qui accroît l'accès des pays en développement aux assurances contre le risque de catastrophe naturelle et le risque météorologique. Dans l'avenir, le Canada continuera d'étudier les moyens d'appuyer la conception et l'offre de tels produits d'assurance innovateurs.

Mécanisme d'assurance contre les risques de catastrophe dans les Caraïbes (CCRIF)

Séisme d'Haïti de 2010

Le Canada a fourni 1,29 million de dollars américains au titre de la prime du CCRIF à l'égard d'Haïti pour l'année 2009-2010. Le paiement rapide versé à Haïti au début de 2010 illustre l'utilité et l'efficacité de ce mécanisme : le gouvernement haïtien a reçu 7,75 millions de dollars américains du CCRIF dans les 14 jours suivant le séisme survenu le 12 janvier 2010.

Renseignements de base sur le CCRIF

Le CCRIF effectue rapidement des paiements en espèces garantis lorsqu'une catastrophe naturelle survient dans un pays assuré. Cet accès rapide à des ressources financières permet de combler les manques de liquidités au lendemain d'une catastrophe, de financer des mesures de rétablissement immédiates et de donner aux gouvernements le temps de mobiliser des ressources supplémentaires pour la reconstruction à plus long terme.

Le Canada a participé à l'élaboration du CCRIF dès le tout début, travaillant activement avec les pays des Caraïbes membres de son groupe afin de mettre au point un mécanisme de financement conforme à leurs besoins. L'administrateur représentant le Canada au sein de la Banque a joué un rôle clé pour obtenir la pleine participation des pays des Caraïbes à ce mécanisme. Le Canada a démontré son engagement envers le CCRIF en y contribuant 17,5 millions de dollars américains, ce qui fait de lui le plus important donateur; il a également encouragé activement d'autres donateurs à suivre son exemple. Le Canada demeure le plus important donateur du CCRIF.

En mettant en commun les risques de chacun des pays participants, le CCRIF abaisse d'environ 40 % le coût de la protection d'assurance, offrant ainsi aux pays des Caraïbes une protection qu'aucun de ces pays pris individuellement n'aurait les moyens de se payer. Les contributions des donateurs au CCRIF servent à réduire davantage les primes.



Priorité 2.4 – Ressources et facilités de financement

Les effets négatifs de la crise économique menacent les gains chèrement acquis au chapitre du développement. L'une des priorités du Canada consiste à veiller, conformément à son engagement auprès du G20, à ce que le FMI et le Groupe de la Banque mondiale disposent de ressources suffisantes et des instruments adéquats pour s'acquitter de leur mandat de financement et intervenir en temps de crise.

Mesure adoptée en 2009 – Assurer la suffisance et la souplesse des ressources à la Banque mondiale

Progrès relatifs

En 2009, la Banque mondiale a réagi très activement en réaction à la crise financière mondiale; elle a fait montre de leadership pour la mise sur pied de plusieurs mécanismes de financement pour inciter les donateurs à fournir des ressources additionnelles afin de venir en aide aux pays en développement. Le Canada a participé à ces efforts, notamment en étant le premier donateur du Programme de liquidité pour le commerce mondial de la SFI avec une cotisation de 200 millions de dollars américains. Ce programme a été conçu pour appuyer les échanges commerciaux dans les marchés en développement et pour remédier à la pénurie de financement du commerce résultant de la crise financière mondiale. De plus, au Sommet du G8 de 2009, le premier ministre a annoncé que le Canada affectait 600 millions de dollars sur trois ans à un ensemble de mesures du domaine de l'agriculture, ce qui représente le doublement des dépenses du pays à ce chapitre. Une partie de ces ressources sera acheminée à la Banque mondiale au titre du nouveau programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire, ainsi que pour apaiser les préoccupations immédiates en matière de sécurité alimentaire dans le cadre du Programme d'intervention en réponse à la crise alimentaire mondiale.

Ces efforts s'ajoutent à une initiative canadienne innovatrice visant à renforcer temporairement la Banque interaméricaine de développement (BID) et la Banque africaine de développement (BAD) par l'apport de capital exigible additionnel. Cette mesure a permis aux deux institutions de soutenir leur activité de prêt aux pays en développement tout au long de la crise et pendant la période de reprise. Le capital exigible temporaire a procuré des fonds additionnels à prêter de 4 milliards de dollars américains à la BID et de 2,6 milliards de dollars américains à la BAD.

Cependant, les ressources additionnelles des donateurs visant à aider les pays en développement, et en particulier les pays à faible revenu, à se relever de la crise prennent du temps à se matérialiser. En conséquence, même si la Banque a intervenu de façon très proactive face à la crise, la faible performance des donateurs en ce qui concerne les pays à faible revenu nous oblige à accorder la note « Progrès relatifs » pour cette mesure. C'est la raison pour laquelle le Canada a appuyé la création du Guichet de financement de riposte à la crise, un mécanisme temporaire de l'IDA approuvé par les donateurs et par le Conseil d'administration en décembre 2009, afin de fournir des ressources additionnelles de 1,3 milliard de dollars américains pour aider les pays à faible revenu à se relever dans la prochaine année.

Pour l'avenir, l'une des priorités du Canada en 2010 consistera à collaborer avec d'autres actionnaires en vue de mettre la dernière main à un examen des besoins en capital de la BIRD. Nous sommes heureux de constater que la BIRD a pu intervenir de manière rigoureuse face à la crise et intensifier radicalement son activité de financement, et nous reconnaissons que cela exerce une pression sur ses ressources. Cependant, comme une augmentation du capital aurait une incidence budgétaire directe pour les actionnaires, sa taille et son coût devront être bien justifiés avant qu'une décision puisse être prise. Le Canada espère que le prochain cycle de discussions en vue de la reconstitution des ressources de l'IDA, qui doit débiter dans la première moitié de 2010, sera accéléré afin de permettre une entente rapide sur le financement destiné aux pays à faible revenu. Nous voulons aussi que les décisions relatives au capital et à la reconstitution des ressources soient liées à un solide programme de réforme à la Banque.



Prochaines étapes

Nouveau

Mesure à court terme

Achever l'examen de la capacité financière, y compris les besoins en capital, de la Banque et viser la conclusion hâtive de la Seizième reconstitution des ressources de l'IDA.

Échéancier

2010

Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire

La Banque mondiale a établi le programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire en réaction à des demandes des membres du G8 réunis à L'Aquila et de ceux du G20 réunis à Pittsburgh, en 2009, de mettre au point un fonds fiduciaire multilatéral en vue de hausser l'aide durable aux pays à faible revenu pour l'agriculture et la sécurité alimentaire. Le programme vise principalement à accroître le revenu et à améliorer la sécurité alimentaire des personnes pauvres dans les pays en développement en comblant les lacunes de financement existantes dans le cadre des programmes permanents régionaux et nationaux, au moyen de l'intensification et de l'amélioration de l'investissement des secteurs public et privé dans l'agriculture et le secteur rural.

Le programme vise à réaliser cet objectif en assurant la prise en charge des efforts par les pays visés, en renforçant les efforts existants comme le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique, en assurant le décaissement rapide des fonds, et en facilitant la participation des ONG et du secteur privé. Le programme apporte une valeur ajoutée en renforçant les liens entre les secteurs public et privé, en accordant des ressources additionnelles et rapidement disponibles pour le développement durable de l'agriculture, et en assurant la prise en charge des efforts par les pays en développement en assujettissant le financement octroyé aux stratégies et aux priorités établies des pays.

Le Canada considère que le programme offre un excellent exemple de donateurs qui adoptent une mesure collective en vue de s'acquitter de l'engagement pris à L'Aquila. Le programme est financé au moyen de nouvelles ressources, il est axé sur la sécurité alimentaire et le développement durable de l'agriculture et, fait important, il est expressément lié aux stratégies et aux priorités régionales et nationales. Nous considérons le programme comme une mesure d'aide efficace pour améliorer la sécurité alimentaire au moyen du développement durable de l'agriculture, et le Canada prévoit être parmi les premiers à y contribuer.



Mesure adoptée en 2009 – Assurer la suffisance et la souplesse des ressources du FMI

Progrès notables

À mesure que la crise économique et financière progressait et s'approfondissait, le FMI a cherché de nouvelles façons d'intervenir activement pour en atténuer les effets. Le Fonds a reçu un appui substantiel des dirigeants du G20, qui se sont prononcés en faveur de l'attribution de nouvelles ressources à l'usage du FMI. Le Canada a été un partenaire de premier plan de cet appui du G20.

Parmi les ressources additionnelles à prêter accordées au FMI figurait une somme de plus de 250 milliards de dollars américains en financement bilatéral provenant des membres du G20. En juillet 2009, le Canada a été parmi les premiers à annoncer qu'il avait conclu une entente de financement (de 10 milliards de dollars américains) avec le FMI afin d'accorder à celui-ci des ressources temporaires pour les pays membres qui ont besoin d'aide au titre de leur balance des paiements pendant la crise économique. Ces ressources sont offertes en sus de l'aide permanente d'environ 10 milliards de dollars américains accordée au titre des quotes-parts. Le Canada a collaboré avec d'autres membres du FMI tout au long de 2009 afin de réunir ces nouvelles ententes de financement dans le cadre de Nouveaux accords d'emprunt (NAE) élargis et assouplis, qui prévoient une série de règles multilatérales visant l'activation et l'utilisation de prêts bilatéraux qui s'ajoutent aux engagements relatifs aux quotes-parts de certains pays créanciers. La réforme des NAE devrait être achevée dans la première moitié de 2010.

Afin de s'attaquer aux problèmes mondiaux de liquidité, le FMI a aussi obtenu (à l'initiative du G20) que ses membres appuient une affectation de 160 milliards de DTS à ses pays membres. Ces DTS sont détenus au FMI; ils peuvent être échangés contre la monnaie d'autres membres si la banque centrale d'un pays membre a besoin de liquidités additionnelles en devises en période de crise. Comme l'affectation a été déterminée en fonction des quotes-parts au Fonds, plus du tiers de sa valeur est allé à des économies de marché émergentes et à des pays en développement. Le Canada a soutenu l'affectation à titre de mesure favorisant la stabilité en période de liquidité en devises restreinte, ce qui constitue le rôle fondamental des DTS.

Enfin, le G20 a appuyé le doublement de la capacité du FMI d'accorder des prêts concessionnels aux pays à faible revenu, et le doublement de la limite de chaque prêt consenti aux termes du Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance. Le Canada a appuyé ces changements afin que les pays à faible revenu les plus durement touchés par la crise économique mondiale aient accès à des ressources suffisantes. Nous avons aussi prêché par l'exemple en accordant les ressources nécessaires à cette fin quand nous avons négocié l'octroi au Fonds de fiducie du FMI d'une somme additionnelle de 800 millions à prêter aux pays à faible revenu. Outre ces augmentations des ressources, le FMI a réformé sa trousse d'outils de prêts concessionnels, comme il est expliqué dans la section intitulée « Fonds monétaire international – Présentation ».

Pour l'avenir, le dernier élément du plan de travail concernant les ressources qui reste à mettre en œuvre consiste à déterminer la mesure dans laquelle les quotes-parts au FMI seront augmentées. Cette décision se prendra dans le cadre des discussions sur la réforme des quotes-parts qui se tiendront en 2010, et qui viseront à renforcer la voix des pays en développement et des économies émergentes sous-représentés de manière à rehausser la légitimité du FMI. Bien que la valeur des quotes-parts du FMI se situe en deçà de sa moyenne historique par rapport à la taille de l'économie mondiale, l'augmentation de ces ressources devra être conforme au rôle de prêteur que les membres ont en tête pour le FMI. Dans la prochaine année, le Canada plaidera en faveur d'une augmentation des quotes-parts qui respecte ce principe et qui permette au Fonds de satisfaire aux besoins de ses membres dans l'économie mondiale du XXI^e siècle.



Prochaines étapes

Nouveau

Mesure à court terme	Dans le cadre des négociations relatives aux quotes-parts, plaider en faveur de l'augmentation des quotes-parts en fonction du rôle de prêteur du Fonds.
Échéancier	2010

Mesure adoptée en 2009 – Modernisation de l'ensemble d'instruments de prêt et du rôle de prêteur du FMI

Progrès relatifs

Dans le rapport de l'an dernier, le Canada a signalé que la trousse d'instruments de prêt du Fonds doit suivre l'évolution des besoins diversifiés des pays membres et de l'économie mondialisée. Il convient donc de signaler qu'en 2009, le FMI a élaboré un cadre de financement efficace à l'appui à la fois des pays à faible revenu et des économies de marché émergentes dynamiques qui pourraient être vulnérables aux crises financières internationales et aux problèmes de contagion.

À titre de créancier de longue date du Fonds – et de donateur à sa fiducie pour les pays à faible revenu, le Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance – le Canada a joué un rôle actif dans les débats menés au Conseil d'administration, au G7 et au G20 au sujet des réformes des prêts proposées par le FMI. Dans toutes les discussions, le Canada a visé à faire en sorte que les réformes produisent les bons incitatifs pour les gouvernements (p. ex., frais et limites de financement adéquats afin d'exercer un effet dissuasif sur les emprunts excessifs), envoient les bons signaux aux marchés (p. ex., inspirer confiance) et donnent lieu aux formes les plus appropriées de conditionnalité des politiques afin de favoriser le rajustement en cas de besoin pour aider les pays à sortir de la crise. Le Canada a soutenu que l'offre de niveaux de financement trop élevés à trop faible coût, sans mesures de protection suffisantes, pourrait entraîner une perception sur les marchés que le FMI sera toujours là pour secourir les pays et les investisseurs, ce qui risque de causer une instabilité accrue à long terme.

La structure de financement qui s'est matérialisée pour les pays à faible revenu et les économies de marché émergentes est expliquée en détail dans la section intitulée « Fonds monétaire international – Présentation ». Dans l'ensemble, le Canada considère que cette structure offre un bon équilibre entre le souci du FMI d'inspirer confiance aux marchés et de soutenir la liquidité dans les pays membres en temps de crise, et la nécessité pour les pays de procéder à des rajustements afin de remédier aux lacunes de leurs cadres stratégiques. Même si ces réformes sont très récentes, le FMI envisage d'autres innovations en matière de prêts, en ciblant particulièrement la prestation de liquidités aux membres comme autre façon d'accumuler des réserves en devises. Cette question sera débattue au G20 en 2010.

Le Canada plaidera en faveur d'une approche mesurée et méthodique en matière de réforme, compte tenu de l'expérience limitée avec le nouveau cadre et du fait que de nombreux pays sont confrontés à des pressions d'endettement accrues découlant des dépenses de stimulation de l'économie adoptées pendant la crise. Comme de futures crises pourraient donc être occasionnées par des problèmes d'insolvabilité, la prestation de liquidités à faible coût (qui entraîne la création d'un endettement additionnel) par le FMI ne constitue donc pas la solution.



Le Canada s'est aussi engagé dans le rapport de l'an dernier à inciter le FMI à non seulement réformer adéquatement ses instruments de prêts existants, mais aussi à déterminer quel est son rôle optimal en matière d'octroi de prêts. Certains ont constaté qu'il existait une disposition à fournir des solutions de financement à tous les membres, et ce, dans toutes les situations. Toutefois, cette façon de faire ne correspond pas à un rôle convenable de prêteur pour le FMI, et elle pourrait affaiblir les mesures de protection des ressources du FMI (qui permettent au Canada et à d'autres de comptabiliser leurs ressources détenues au FMI comme des réserves internationales sûres), et être contraire au rôle fondamental du FMI qui consiste à favoriser le bon équilibre entre la prestation de financement et la promotion du rajustement des politiques.

Dans ses déclarations à l'intention du CMFI et devant le Conseil d'administration, le G7 et le G20, le Canada a préconisé un examen du rôle de prêteur du FMI dans le contexte de l'économie mondialisée du XXI^e siècle. Dans cette même optique, le Fonds publiera au début de 2010 un rapport, préparé par son personnel, qui se penchera sur le rôle que devrait assumer le FMI et la forme que prendraient ses activités d'octroi de prêts en conséquence. Le Canada plaidera, devant le Conseil d'administration et au G20, en faveur d'un plus solide consensus au sujet des attentes des membres relativement au rôle que le FMI peut, ou ne peut pas, exercer en matière de prêt. Il sera important de mieux comprendre quand et comment le FMI doit octroyer un financement, afin de déterminer la taille de ce financement, et de préciser les changements qui doivent être apportés à l'architecture mondiale élargie dans le règlement des crises économiques et financières.

Outre l'octroi de prêts, le Canada a constamment soutenu qu'en raison des défis de l'économie mondiale du XXI^e siècle, et des changements fondamentaux survenus depuis la mise sur pied du Fonds il y a plus de 60 ans, les pays membres doivent discuter du rôle qu'ils entrevoient pour le Fonds aujourd'hui, dans la poursuite de son mandat central de promotion de la stabilité mondiale. Il y a lieu de mieux définir le rôle du FMI en matière de promotion de la stabilité, ainsi que les attentes à cet égard. Cela aiderait aussi à déterminer les types d'innovations requises au FMI en matière de surveillance et de régie organisationnelle pour lui permettre de s'acquitter de son mandat avec transparence et crédibilité. En conséquence, la question du mandat du FMI est d'une importance primordiale.

En 2009, le Canada a commencé à exercer un lobbying plus insistant pour que le mandat du FMI soit examiné dans le cadre des réformes institutionnelles. Le Canada et certains membres aux vues similaires ont réussi à faire intégrer les discussions sur le mandat du Fonds à l'ordre du jour stratégique du FMI en 2010. Ces discussions orienteront l'adoption de révisions à la portée et à la focalisation des activités de surveillance et d'octroi de prêts, à la taille des quotes-parts et aux changements qui seront effectués en matière de régie organisationnelle en 2010 et dans les années qui suivront. Cependant, les questions entourant le rôle que doit exercer le Fonds au sein de l'économie mondiale du XXI^e siècle ont incité certains à demander la participation du FMI dans de nouveaux secteurs, créant ainsi des pressions en faveur d'un élargissement de sa mission et la possibilité d'un chevauchement inopportun avec les activités des banques multilatérales de développement (p. ex., en ce qui a trait aux initiatives de développement à plus long terme), ou avec celles des banques centrales nationales (p. ex., le FMI en tant que véritable prêteur de dernier recours ou banque centrale mondiale).



Le Canada prendra une part active dans la discussion sur le rôle et le mandat du FMI, et il proposera que le Fonds mette l'accent sur ses fonctions centrales de surveillance, d'octroi de prêts et d'aide technique, notamment :

- En matière de surveillance, le FMI doit mettre l'accent sur les risques macroéconomiques et financiers pour l'ensemble des systèmes, en accordant l'attention qui s'impose aux activités nationales et aux retombées transfrontalières. Le Fonds a aussi besoin de leviers pour faire réagir les gouvernements des pays membres quand une menace se présente.
- En matière d'octroi de prêts, le FMI a besoin d'outils pour fournir (avec les banques centrales et les marchés privés) des liquidités dans le genre de situations vécues au cours de la récente crise. Le FMI doit aussi avoir un cadre solide afin de déterminer quand une crise tire son origine d'un problème d'insolvabilité (auquel cas les prêts doivent être minimaux et la conditionnalité doit être accrue) et d'être prêt en prévision de futures crises susceptibles de se déclarer en raison des niveaux d'endettement des gouvernements.
- En matière d'aide technique, le FMI doit fournir à ses membres des services ciblés axés sur la gestion des aspects macroéconomiques, des affaires financières, du domaine monétaire et du secteur financier, afin de les aider à profiter des bienfaits de la mondialisation grâce à des politiques et des cadres de réglementation nationaux plus robustes.

Cela doit être appuyé par un cadre adéquat de gouvernance institutionnelle.

Prochaines étapes

Nouveau

Priorité

Mandat du FMI

Le Canada encouragera le FMI à continuer de se concentrer sur son mandat central de promotion de la stabilité.

Nouveau

Mesure à moyen terme

Participer à l'examen du mandat du FMI et insister pour que le Fonds mette l'accent sur le renforcement de ses fonctions centrales de surveillance et de conditionnalité ou d'octroi de prêts en période de crise, et qu'il n'étende pas ses activités à des domaines non centraux.

Échéancier

De 2010 à 2012



Nouveau Mesure prévue de 2010 à 2012 – Soutien de programmes de prêts efficaces au FMI

Suivant une conjoncture économique mondiale relativement calme dans les années ayant précédé 2008, l'activité de prêt du FMI a sensiblement repris au début de la crise. En Europe de l'Est en particulier, le FMI a instauré tout au long de 2008 et de 2009 de nouveaux programmes, lesquels ont tous été étroitement surveillés par le Canada. Même si bon nombre de ces programmes ont permis de procéder à des rajustements fort opportuns, certains ont éprouvé d'importantes difficultés, ce qui a entraîné de longs retards. Dans la plupart des cas, ces difficultés s'expliquent par des considérations politiques.

Cela a ramené au premier plan notre volonté de revoir la nature fondamentale des programmes de prêt du FMI afin de veiller à ce qu'ils soient efficaces et axés sur des principes dans toute la mesure possible. L'objectif fondamental de l'activité de prêt du FMI consiste à aider des pays aux prises avec des besoins au titre de la balance des paiements, afin d'y rétablir la stabilité macroéconomique et d'y assurer une croissance économique durable. Le Canada appuie l'examen de toutes les options stratégiques disponibles en vue d'obtenir un rajustement macroéconomique équilibré, plutôt que de trop axer les programmes nationaux sur un aspect particulier. Par exemple, il faudrait éviter d'imposer trop lourdement le fardeau du rajustement sur les gens les plus pauvres des pays visés. De plus, afin de tirer parti de la collaboration financière et stratégique pour faciliter le processus de rajustement, le Canada favorise l'adoption de stratégies de règlement de crise qui font appel à des homologues régionaux et à des institutions financières du secteur privé qui mènent des activités dans les pays bénéficiaires. Il faut par exemple obtenir des banques mères l'engagement de maintenir leur exposition aux risques liés à leurs filiales des pays en crise.

Le Canada a souligné de façon constante que les programmes du FMI doivent comporter des cadres macroéconomiques solides qui minimisent la possibilité de s'appuyer sur les contraintes politiques nationales ou internationales à titre de fondements des conseils formulés. Dans l'avenir, le Canada demeurera activement engagé dans la surveillance des programmes du FMI et il plaidera en faveur de programmes qui sont centrés sur de sains facteurs fondamentaux de l'économie et qui visent à imposer aux pauvres la moins grande partie qui soit du fardeau du rajustement.

Prochaines étapes

Nouveau

Mesure à moyen terme

Insister pour que les programmes du Fonds soient fondés sur des principes économiques solides et des solutions praticables et qu'ils soient assortis de conditions ciblées.

Échéancier

De 2010 à 2012



3) Réduction de la pauvreté et croissance durables

La croissance économique soutenue et équitable est essentielle à la réduction de la pauvreté. Un autre objectif important du Canada consiste à veiller à ce que la réduction de la pauvreté, la croissance et la stabilité macroéconomique que préconisent la Banque mondiale et le FMI aujourd'hui aient des effets durables.

Priorité 3.1 – Viabilité de l'endettement

Le FMI et la Banque mondiale ont joué un rôle crucial dans la modification des habitudes d'emprunt et de prêt afin de prévenir la recrudescence de niveaux d'endettement insoutenables. Le Canada a aussi joué un rôle de premier plan dans ces efforts, notamment par les moyens suivants : l'évaluation continue et un apport constructif relativement au Cadre de viabilité de la dette (CVD), en vertu duquel des activités de surveillance ont lieu afin d'empêcher la reconstitution d'une dette insoutenable; l'amélioration du Système de notification de la dette, en recueillant des données sur l'endettement afin d'accroître la transparence des activités de prêt et d'emprunt; et l'instauration de la politique d'emprunts non concessionnels pour créer les stimulants qui inciteront davantage les pays à s'assurer que leur niveau d'endettement demeure viable.

Toutefois, beaucoup de pays sont encore exposés à de forts risques de surendettement, y compris nombre de ceux qui ont bénéficié d'un allègement général de la dette en vertu de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (IPTE) et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). La fréquence des chocs externes environnementaux, économiques et financiers, qui menacent souvent la relance, la croissance et la stabilité de ces jeunes économies, vient compliquer encore plus leurs progrès. Il est impératif que les banques de développement tout autant que les donateurs poursuivent leurs efforts visant à ce que les pays à faible revenu disposent des outils et des conseils dont ils ont besoin pour garder leur endettement à des niveaux viables. Le Canada maintient son engagement ferme envers ces efforts, et il continuera de soutenir les pays à faible revenu pour qu'ils atteignent leurs objectifs de développement à long terme.

Mesure prévue de 2009 à 2011 – Pleine conformité au Cadre de viabilité de la dette

Progrès limités

La Banque mondiale et le FMI procèdent tous deux à des analyses de viabilité de la dette dans leur processus de prise de décisions en matière de prêt. Le Canada appuie fortement le principe de fonder les décisions d'octroi de prêts aux pays à faible revenu sur les analyses de viabilité de la dette nationale. Malheureusement, certains créanciers ne se conforment pas aux lignes directrices, et la pratique d'octroyer des prêts qui compromettent la viabilité de la dette des pays emprunteurs n'est pas disparue. En conséquence, même si les institutions de Bretton Woods se conforment au cadre de viabilité de la dette, les pratiques d'octroi de prêts d'un petit nombre de pays nous obligent à accorder une note « Progrès limités » au titre de cette mesure.



Prochaines étapes

Nouveau

Mesure à moyen terme

Insister pour que tous les créanciers conviennent de se conformer aux lignes directrices sur les plafonds de prêt prévues dans le Cadre de viabilité de la dette du FMI et de la Banque mondiale lorsqu'il est question d'octroyer des ressources à des pays à faible revenu.

Échéancier

De 2010 à 2012

Mesure prévue de 2009 à 2011 – Nouveau Mécanisme de gestion de la dette de la Banque mondiale pour les pays à faible revenu

Progrès relatifs

En avril 2009, les membres du comité directeur du Mécanisme de gestion de la dette se sont réunis afin de démarrer cette initiative. À titre de membre du comité directeur, le Canada examinera attentivement les résultats de la première année d'activité du Mécanisme à l'occasion de la prochaine réunion du comité, prévue à Tunis en mars 2010.

Prochaines étapes

Nouveau

Mesure à moyen terme

Profiter de la participation du Canada au comité directeur nouvellement établi du Mécanisme de gestion de la dette pour veiller à ce que celui-ci procure de l'aide technique ciblée et à faible coût aux pays à faible revenu.

Échéancier

De 2010 à 2012



Mesure prévue de 2009 à 2011 – Aider les pays en développement à maintenir la viabilité de leur dette

Progrès relatifs

Les pays à faible revenu ont été durement frappés par la crise économique, qui a entraîné une diminution de leur commerce extérieur, des envois de fonds provenant d'autres pays ainsi que de l'investissement direct étranger. En 2009, le Canada a soutenu la création d'un nouveau mécanisme temporaire d'aide financière de la Banque mondiale visant à atténuer les effets de la crise économique dans les pays pauvres. Le Guichet de financement de riposte à la crise de l'IDA fournira dans la prochaine année des ressources additionnelles de 1,3 milliard de dollars américains afin d'aider les pays à faible revenu à se relever.

En complément aux efforts de l'IDA visant à accroître le financement versé aux pays à faible revenu, le FMI a modernisé en 2009 son guichet de prêts concessionnels, le Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, dont la liste d'admissibilité est presque identique à celle de l'IDA. Outre d'importantes améliorations apportées à son cadre d'octroi de prêts et de financement, le FMI a institué deux mesures visant à accroître la concessionnalité des activités du Fonds de fiducie. D'abord, il a abaissé le taux d'emprunt de moitié, de façon permanente, pour tous les prêts en cours et futurs de la fiducie, de telle sorte qu'après la période de grâce prévue, le taux baisse à seulement 25 points de base, un plancher historique. Ensuite, les pays à faible revenu profiteront jusqu'à la fin de 2011 d'une suspension exceptionnelle de tous leurs paiements d'intérêts à verser au FMI au titre du Fonds de fiducie.

Nouveau Mesure de 2010 – Annulation de la dette d'Haïti envers les IFI

Après avoir atteint le point d'achèvement aux termes de l'IPPTE au milieu de 2009, Haïti a obtenu un allègement de sa dette au titre de l'IADM et de l'IPPTE. Dans le cadre de ce processus, le Canada a annulé l'ensemble de la dette bilatérale qui lui était due par la République d'Haïti et il a contribué à un allègement important de la dette de ce dernier pays envers les institutions multilatérales. Le 12 janvier 2010, le séisme le plus dévastateur à survenir dans l'hémisphère occidental au cours des cent dernières années a frappé Haïti, anéantissant l'économie du pays et menaçant la viabilité de sa dette à long terme. Compte tenu de l'extrême difficulté de l'intervention de crise et de la reconstruction à venir, le Canada a plaidé en faveur du versement d'une aide financière exceptionnelle à Haïti, et il a insisté pour que le reste de sa dette bilatérale et multilatérale soit annulé. Lors de leur réunion tenue au Canada en février 2010, les ministres des Finances du G7 ont convenu que l'ensemble de la dette d'Haïti envers les IFI devrait être annulée et que le G7 travaillerait de concert avec ses partenaires pour assurer la réalisation rapide de cette mesure.

Prochaines étapes

Nouveau

Mesure à moyen terme

Veiller à ce que l'ensemble de la dette active d'Haïti envers les institutions financières internationales soit annulée et qu'une aide à la reconstruction soit fournie sous forme de subventions ou de prêts consentis à des conditions hautement favorables, de façon à ne pas compromettre les efforts de développement à long terme en Haïti.

Échéancier

2010



Mesures prises par le Canada à la suite du séisme en Haïti

Le Canada entretient depuis longtemps des liens étroits avec Haïti. Outre ses efforts d'avant-plan au G7 pour établir par consensus la décision d'annuler la portion restante de la dette bilatérale contractée par Haïti, le gouvernement canadien a pris des mesures sans précédent pour fournir une aide au lendemain du séisme qui a ravagé ce pays le 12 janvier 2010. Des mécanismes d'intervention rapide, comme l'Équipe d'intervention en cas de catastrophe, ont permis de transporter de toute urgence vers Haïti des approvisionnements de secours, de déployer du personnel à l'appui des organismes d'aide humanitaire des Nations Unies et de fournir des contributions en espèces aux principaux partenaires d'aide humanitaire immédiatement après le séisme. Ces mesures ont contribué pour beaucoup à l'efficacité de l'intervention canadienne et internationale globale.

De plus, le gouvernement du Canada a accepté de verser une contribution égale à la somme des dons privés recueillis, qu'on estime à près de 130 millions de dollars. Il maintient également l'exonération des droits de douane à l'égard des exportations d'Haïti au Canada.

Le Canada a joué un rôle de chef de file dans la coordination de l'intervention internationale faisant suite au séisme en Haïti. Deux semaines après cette catastrophe, nous avons coprésidé la Conférence de Montréal avec le gouvernement d'Haïti; à cette rencontre, les dirigeants du monde entier ont lancé une démarche conjointe en vue de la reconstruction et du développement d'Haïti. Le Canada continuera d'exercer un rôle de leader dans les interventions humanitaires et les travaux de reconstruction de longue durée à la suite du séisme en Haïti.

Priorité 3.2 – États défailants et fragiles

La réintégration efficace des États défailants et fragiles au sein de l'économie mondiale constitue un autre grand défi pour la communauté internationale. Près de 15 % de la population mondiale, soit 1 milliard de personnes, vit dans des États fragiles. La Banque mondiale estime que les taux de pauvreté atteignent en moyenne 54 % dans ces pays, en comparaison de 22 % dans l'ensemble des pays à faible revenu. En outre, on s'attend que la pauvreté soit de plus en plus concentrée dans ces États à l'avenir. Le Canada a donc préconisé un soutien multilatéral plus solide pour ces pays à titre de complément de ses propres grands programmes d'aide bilatérale à l'intention des pays comme l'Afghanistan et Haïti. Nous sommes encouragés par les travaux d'analyse de la Banque et par le partage des connaissances relatives aux États défailants et fragiles, et nous avons collaboré avec la Banque afin d'offrir une aide financière et stratégique en vue du *Rapport sur le développement dans le monde* de 2011, qui portera sur la sécurité et le développement.



Mesure prévue de 2009 à 2011 – Affectations exceptionnelles de l'IDA

Progrès relatifs

Bien que la Banque ait renforcé sa capacité de soutenir les États fragiles au cours des dernières années, nous pensons qu'il faut faire encore plus. Nous souhaitons en particulier que le volume et la durée des affectations spéciales de l'IDA à l'intention des États fragiles soit augmentés, puisque nous craignons que l'approche actuelle ne suffise pas. L'aide aux États fragiles constitue un engagement à long terme; selon les pratiques exemplaires préconisées par l'OCDE, il faut prévoir un engagement et des niveaux de financement adéquats pendant une période de 10 ans pour obtenir des résultats concrets et durables.

À cet égard, nous sommes préoccupés par le fait que l'IDA n'accorde pas à des pays comme Haïti des affectations spéciales suffisantes pour leur permettre d'obtenir des résultats adéquats avant d'amorcer la transition au mécanisme des affectations fondées sur le rendement (AFR), ce qui entraîne une baisse marquée du financement reçu de l'IDA. Puisqu'il est considéré comme un pays qui renoue avec l'IDA après une longue période d'inactivité plutôt qu'État fragile qui se relève d'un conflit, Haïti a droit à des affectations spéciales pendant seulement deux ans, après quoi s'amorce la transition progressive de trois ans au mécanisme des AFR. Dans le cas des pays qui sortent d'un conflit, la période d'affectations spéciales est de quatre ans, et la transition subséquente s'étend sur six ans. Les pays qui renouent avec l'IDA reçoivent en outre une quantité d'aide beaucoup moins élevée de l'IDA que ceux qui se relèvent d'un conflit. Dans le cadre des discussions entourant la Quinzième reconstitution des ressources de l'IDA, le Canada a exercé des pressions afin que les pays qui renouent avec l'IDA aient droit au même traitement que les pays sortant d'un conflit; nous n'avons toutefois pas été en mesure d'obtenir un accord. Nous entendons défendre de nouveau cette position lors des discussions relatives à la Seizième reconstitution des ressources de l'IDA, en 2010.

En outre, la Banque a entrepris des efforts de réforme visant une décentralisation et une délégation de pouvoirs au personnel sur le terrain. Le Canada soutient les efforts déployés par la Banque pour continuer de reconnaître et de relever le défi de veiller à ce que des ressources humaines suffisantes et des pouvoirs décisionnels adéquats soient dévolus aux bureaux de la Banque situés dans des États défailants et fragiles, comme le Soudan, où l'exécution des programmes requiert des interventions efficaces, souples et cohérentes.

Prochaines étapes

Nouveau

Mesure à moyen terme

Profiter des négociations entourant la Seizième reconstitution des ressources de l'IDA pour insister sur une augmentation du volume et de la durée des affectations exceptionnelles de l'IDA à l'intention des États défailants et fragiles, comme Haïti, et plaider en faveur de la mise en œuvre de réformes afin que les bureaux de la Banque mondiale situés dans ces États obtiennent les pouvoirs délégués et les ressources humaines appropriés.

Échéancier

2010



Priorité 3.3 – Égalité entre les sexes

Même si le Groupe de la Banque mondiale a instauré des politiques sur l'égalité entre les sexes et le développement, la mise en œuvre de ces politiques est inégale. Le Canada continuera donc de défendre vigoureusement l'égalité entre les sexes devant le Groupe de la Banque mondiale.

Mesure prévue de 2009 à 2011 – Intégration de l'égalité entre les sexes

Progrès relatifs

Malgré des progrès notables réalisés en la matière, nous souhaitons que la Banque mondiale poursuive des efforts soutenus afin d'intégrer des objectifs d'égalité entre les sexes à ses programmes. Cette question a fait l'objet de nombreux débats et de discussions au cours de la dernière année; il y a notamment eu une évaluation effectuée par le GEI et la réponse subséquente de la direction. L'évaluation du GEI a mis en lumière certains accomplissements récents, notamment les résultats positifs du plan d'action de 2007 pour la parité des sexes et une initiative de quatre ans visant des lacunes précises signalées dans le cadre des travaux de la Banque. Cependant, l'évaluation a aussi montré que le principe de l'égalité entre les sexes n'est pas intégré comme il se doit à tous les programmes de la Banque mondiale; par exemple, cette dernière ne se conforme pas encore à son objectif d'effectuer une évaluation sur cette question pour chaque pays où elle exécute un programme. Le GEI a aussi constaté que les progrès sont lents, voire qu'il y a un recul, au chapitre de l'incorporation d'éléments tangibles touchant l'égalité entre les sexes aux projets proposés.

La Banque mondiale préparera un plan de transition afin de maintenir l'élan engendré par le plan d'action pour la parité des sexes au-delà de l'échéance du plan en 2010. Nous exercerons des pressions pour que cet exercice comprenne un cadre de surveillance assorti de cibles précises sur l'intégration de l'égalité entre les sexes.

Prochaines étapes

Nouveau

Mesure à moyen terme

Demander instamment à la Banque mondiale d'incorporer à sa stratégie de transition au lendemain du plan d'action pour la parité des sexes un cadre de surveillance comportant des objectifs clairs et mesurables afin d'évaluer les progrès en matière d'intégration de l'égalité entre les sexes.

Échéancier

De 2010 à 2012



Priorité 3.4 – Environnement

La croissance ne peut être soutenue sans des progrès importants au chapitre des défis environnementaux qui se posent à l'échelle de la planète. Dans bien des pays en développement, on estime que les coûts associés à la dégradation de l'environnement représentent de 4 % à 8 % du PIB par année. La dégradation des ressources naturelles – épuisement des sols, insuffisance d'eau, recul rapide des forêts, chute des prises de pêche – menace la santé de millions de gens. Qui plus est, la pollution demeure un risque majeur pour la santé : on estime en effet qu'elle entraîne le décès de 6 millions de personnes par année dans les pays en développement, et que beaucoup plus de gens sont atteints de maladies liées à l'eau, à la pollution à l'intérieur des bâtiments, à la pollution atmosphérique en milieu urbain et à l'exposition à des produits chimiques toxiques. La Banque mondiale a un rôle à jouer dans la lutte contre les menaces environnementales et les changements climatiques, ainsi que dans les mesures d'intervention à leur égard.

Mesure prévue de 2009 à 2011 – Surveillance et évaluation du financement de la lutte contre les changements climatiques

Progrès notables

Les Fonds d'investissements climatiques (FIC) de la Banque mondiale constituent une initiative réunissant les banques multilatérales de développement et les pays pour combler l'écart de financement et d'apprentissage jusqu'à la conclusion d'un accord mondial sur le changement climatique visant la période d'après 2012. Le Canada a versé 100 millions de dollars au Programme pilote de renforcement de la capacité d'adaptation au changement climatique du Fonds stratégique pour le climat (FSC), l'un des FIC, qui vise à aider les pays en développement à s'adapter aux effets du changement climatique. Le Canada est représenté au sein des comités des fonds fiduciaires du Programme pilote et du FSC.

Au sein de ces deux comités, le Canada a travaillé activement à l'établissement de cadres de mesure du rendement s'appliquant aux fonds mis sur pied sous l'égide du FSC, y compris le Programme pilote. En outre, comme de nombreux fonds sont actuellement en voie de création, nous avons collaboré avec le comité de fonds fiduciaire à la mise sur pied d'un groupe de travail chargé de l'harmonisation du cadre de mesure des résultats des FIC. Cela nous permettra de comparer le rendement et les résultats des divers investissements climatiques en cours dans le cadre des FIC au fil du temps.



Pour l'avenir, nous avons l'intention de continuer à travailler au sein du comité de fonds fiduciaire pour veiller à ce que le programme des FIC produise des résultats, qu'il tire parti des leçons apprises au fil du temps, et qu'il adopte les mesures nécessaires pour harmoniser ses activités avec celles des nouveaux fonds relatifs au climat qui pourraient être issus des négociations internationales sur le changement climatique.

Cette année, la Banque mondiale a adopté des mesures en vue de mettre en œuvre son Cadre stratégique pour le changement climatique et le développement de 2008. Le Canada souscrit aux conclusions tirées en 2009 par le Groupe d'évaluation indépendante selon lesquelles l'approche adoptée par la Banque mondiale en matière d'environnement est devenue de plus en plus proactive et multilatérale. Il est encouragé par l'accent accru que met la Banque sur l'intégration des résultats en matière d'environnement à ses activités, même si le rendement inégal des programmes nationaux demeure un défi de taille.

Le Canada continuera de surveiller la mise en œuvre du Cadre, et il demeurera actif en ce qui a trait aux consultations concernant les nouvelles stratégies relatives à l'énergie et à l'environnement. En particulier, nous veillerons à ce que la dimension du changement climatique soit incorporée à d'autres activités de la Banque, surtout celles qui sont soutenues financièrement par le Canada, comme dans le domaine de l'agriculture.

Prochaines étapes

Nouveau

Mesure à court terme

Veiller à ce que la dimension du changement climatique soit incorporée aux autres activités de la Banque, notamment dans le domaine de l'agriculture et dans les processus décisionnels entourant les nouveaux projets. Établir les liens au changement climatique qui s'imposent lors de la préparation des stratégies de la Banque mondiale en matière d'énergie et d'environnement tout au long de 2010, et promouvoir l'amélioration des indicateurs environnementaux dans le cadre de la Seizième reconstitution des ressources de l'IDA.

Échéancier

2010

Nouveau

Mesure à court terme

Veiller à ce que les Fonds d'investissements climatiques produisent des résultats, que ce programme tire parti des leçons apprises au fil du temps, et qu'il adopte les mesures nécessaires pour harmoniser ses activités avec celles des nouveaux fonds relatifs au climat qui pourraient être issus des négociations internationales sur le changement climatique.

Échéancier

De 2010 à 2012



Résumé des priorités du Canada de 2010 à 2012

Le tableau qui suit contient un résumé des mesures figurant dans le rapport de l'an dernier qui seront reportées à titre de mesures prioritaires pour la période de 2010 à 2012, ainsi que de nouvelles priorités et mesures qui ont été annoncées dans la section précédente. Afin d'établir une structure plus cohérente dans le rapport de l'an prochain, nous avons réordonné les priorités, qui demeurent groupées avec les mesures pertinentes sous trois grands thèmes : (1) Gouvernance et reddition de comptes; (2) Efficacité des institutions; et (3) Réduction de la pauvreté et croissance durables.

1) Gouvernance et responsabilisation	
<p>Nouveau Priorité 1.1 Réformes de la représentation : Accroître la légitimité des institutions de Bretton Woods grâce à des réformes significatives de la représentation.</p>	
Mesures à court terme (2010)	Mesures à moyen terme (2010-2012)
<p>Faire aboutir les négociations afin de conclure un accord final sur la réforme de la représentation à la Banque mondiale en 2010, en assurant une protection adéquate des pays les plus petits et les plus pauvres ainsi qu'en prévoyant des mesures pour inciter les donateurs, notamment les économies émergentes, à appuyer l'IDA (nouveau).</p>	
<p>Appuyer les négociations en vue de la conclusion d'un nouvel accord à long terme sur les quotes-parts, de manière à accroître la légitimité du FMI en augmentant la représentation des membres – économies émergentes et pays en développement – qui sont actuellement sous-représentés (nouveau).</p>	
<p>Nouveau Priorité 1.2 Réformes des institutions : Poursuivant sur la lancée de nos efforts passés de réforme des institutions de Bretton Woods, nous allons continuer de pousser le FMI et la Banque mondiale à accroître leur légitimité, leur crédibilité et leur responsabilisation.</p>	
	<p>Promouvoir des changements à la gouvernance du FMI afin de renforcer la surveillance ministérielle, d'élargir le rôle stratégique du Conseil d'administration et de mettre en place un cadre garantissant une plus grande indépendance et une responsabilisation plus rigoureuse pour la haute direction, dont les membres seront choisis selon leurs mérites (nouveau).</p>
	<p>Demander instamment l'élaboration d'une stratégie pour le Groupe de la Banque mondiale, y compris des données repères afin de faire le suivi des progrès et d'examiner le rendement en ce qui touche le programme de réforme. Demander aussi que l'on établisse un centre relevant du président qui serait responsable de la coordination de tous les aspects opérationnels et budgétaires du programme de réforme, et que l'on fasse appel à un modèle opérationnel solide et viable (nouveau).</p>



2) Efficacité des institutions	
Nouveau Priorité 2.1 Mandat du FMI : Le Canada encouragera le FMI à continuer de se concentrer sur son mandat central de promotion de la stabilité.	
Mesures à court terme (2010)	Mesures à moyen terme (2010-2012)
	Participer à l'examen du mandat du FMI et insister pour que le Fonds mette l'accent sur le renforcement de ses fonctions centrales de surveillance et de conditionnalité ou d'octroi de prêts en période de crise, et qu'il n'étende pas ses activités à des domaines non centraux.
Priorité 2.2 Surveillance du FMI et prévention des crises : Soutenir des réformes qui augmenteront l'efficacité des activités de surveillance du FMI.	
	Encourager les membres du FMI à raffermir leur engagement à l'égard des activités de surveillance et à rendre ces activités plus transparentes, et encourager le FMI à accroître sa capacité de détecter les menaces pesant sur la stabilité, de communiquer ces menaces et d'inciter les membres à intervenir afin de les contrer.
Priorité 2.3 Ressources et facilités de financement : S'assurer que le FMI et le Groupe de la Banque mondiale disposent de ressources suffisantes et d'instruments appropriés afin de pouvoir remplir avec crédibilité leur mandat de prêteur.	
Dans le cadre des négociations sur les quotes-parts, plaider en faveur de l'augmentation des quotes-parts en fonction du rôle de prêteur du Fonds (nouveau).	Insister pour que les programmes du Fonds soient fondés sur des principes économiques solides et des solutions praticables et qu'ils soient assortis de conditions ciblées (nouveau).
Achever l'examen de la capacité financière, y compris les besoins en capital, de la Banque et viser la conclusion hâtive de la Seizième reconstitution des ressources de l'IDA (nouveau).	
Priorité 2.4 Efficacité de l'aide : Veiller à ce que les ressources de la Banque mondiale aient un impact maximal sur le développement.	
Encourager le Groupe de la Banque mondiale à utiliser davantage les évaluations randomisées des répercussions lorsque de telles évaluations peuvent influencer sur les décisions stratégiques.	Demander instamment au Groupe de la Banque mondiale de renforcer sa capacité de gestion et de suivi des résultats en matière de développement (nouveau).
	Exhorter la Banque mondiale à améliorer ses investissements dans les systèmes de santé, qui seront de première importance afin d'améliorer la santé des mères et des enfants (nouveau).



Priorité 2.5 Innovation dans la participation du secteur privé au développement : Continuer d'appuyer de nouvelles façons novatrices de promouvoir la participation du secteur privé.	
Mesures à court terme (2010)	Mesures à moyen terme (2010-2012)
	Insister sur une utilisation plus étendue et plus efficace d'outils innovateurs pour fournir des biens publics mondiaux (p. ex., GM et mécanismes d'assurance contre les risques de catastrophes).
3) Réduction de la pauvreté et croissance durables	
Priorité 3.1 Viabilité de l'endettement : Éviter un autre cycle « prêter et renoncer ».	
Veiller à ce que l'ensemble de la dette d'Haïti envers les institutions financières internationales soit annulée et qu'une aide à la reconstruction soit fournie sous forme de subventions ou de prêts consentis à des conditions hautement favorables, de façon à ne pas compromettre les efforts de développement à long terme en Haïti (nouveau).	Insister pour que tous les créanciers conviennent de se conformer aux lignes directrices sur les plafonds de prêt prévues dans le Cadre de viabilité de la dette du FMI et de la Banque mondiale lorsqu'il est question d'octroyer des ressources à des pays à faible revenu (nouveau).
	Profiter de la participation du Canada au comité directeur nouvellement établi du Mécanisme de gestion de la dette pour veiller à ce que celui-ci procure de l'aide technique ciblée et à faible coût aux pays à faible revenu (nouveau).
Priorité 3.2 États défaillants et fragiles : Améliorer les outils pour aider les États fragiles	
	Profiter des négociations entourant la Seizième reconstitution des ressources de l'IDA pour insister sur une augmentation du volume et de la durée des affectations exceptionnelles de l'IDA à l'intention des États défaillants et fragiles, comme Haïti, et plaider en faveur de la mise en œuvre de réformes afin que les bureaux de la Banque mondiale situés dans ces États obtiennent les pouvoirs délégués et les ressources humaines appropriés (nouveau).
Priorité 3.3 Égalité entre les sexes : Assurer la pleine intégration d'objectifs reliés à l'égalité entre les sexes à toutes les opérations.	
	Demander instamment à la Banque mondiale d'incorporer à sa stratégie de transition au lendemain du plan d'action pour la parité des sexes un cadre de surveillance comportant des objectifs clairs et mesurables afin d'évaluer les progrès en matière d'intégration de l'égalité entre les sexes (nouveau).



Priorité 3.4 Environnement : Établir des liens entre le développement et l'environnement d'une manière conforme aux mandats centraux des IBW.

Mesures à court terme (2010)	Mesures à moyen terme (2010-2012)
Veiller à ce que la dimension du changement climatique soit incorporée aux autres activités de la Banque, notamment dans le domaine de l'agriculture et dans les processus décisionnels entourant les nouveaux projets. Établir les liens au changement climatique qui s'imposent lors de la préparation des stratégies de la Banque mondiale en matière d'énergie et d'environnement tout au long de 2010, et promouvoir l'amélioration des indicateurs environnementaux dans le cadre de la Seizième reconstitution des ressources de l'IDA (nouveau).	Veiller à ce que le programme des Fonds d'investissements climatiques produise des résultats, qu'il tire parti des leçons apprises au fil du temps et qu'il adopte les mesures nécessaires pour harmoniser ses activités avec celles des nouveaux fonds relatifs au climat qui pourraient être issus des négociations internationales sur le changement climatique (nouveau).



Annexe 1

Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle

La *Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle* (la Loi), entrée en vigueur le 28 juin 2008, vise tous les ministères fédéraux accordant une aide au développement officielle, y compris le ministère des Finances. La Loi établit trois conditions qui doivent être remplies pour que l'aide internationale soit considérée comme une aide au développement officielle. Il faut ainsi qu'elle contribue à la réduction de la pauvreté; qu'elle tienne compte des points de vue des pauvres; et qu'elle soit compatible avec les normes internationales en matière de droits de la personne.

La Loi prévoit que le ministre des Finances doit transmettre des renseignements sur les engagements du Canada auprès des institutions de Bretton Woods (IBW). Afin de faciliter la conformité à cette exigence, le rapport *Le Canada au FMI et à la Banque mondiale* résume les représentations canadiennes devant les IBW, il indique comment les activités du Canada exercées aux termes de la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes* ont contribué aux objectifs de la Loi, et il consigne la position adoptée par le Canada en ce qui concerne les résolutions adoptées par le Conseil des gouverneurs des IBW. Les rapports statistiques et le rapport annuel de l'ACDI sur la Loi présenteront les paiements d'ADO versés par le ministère des Finances en 2008-2009, soit les paiements à l'IDA et à l'IADM ainsi que les sommes versées pour l'allègement de la dette bilatérale et l'élimination des arriérés.

Aux fins de l'application de la Loi, le ministère des Finances a tenu des consultations sur le Web en décembre 2008, auprès de la population canadienne, des organismes de la société civile, des administrations publiques et des organismes internationaux, dans le but de vérifier si l'aide internationale accordée par le Ministère remplissait les trois conditions énoncées dans la Loi. Le ministère des Finances a aussi sollicité des commentaires sur des façons d'améliorer le prochain processus de consultation, qui se tiendra en décembre 2010.

Afin de soutenir la communication avec le public canadien, le gouvernement a pris l'initiative d'accroître sensiblement la portée et la profondeur du rapport annuel sur les IBW. Le ministère des Finances a confiance que le rapport annuel sur les IBW, jumelé aux rapports statistiques et au rapport annuel de l'ACDI sur la Loi, satisfera aux exigences de divulgation de celle-ci.



Types de paiements versés par le ministère des Finances pour l'aide au développement officielle

<http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/ACDI-CIDA.nsf/eng/NAT-9288209-GGP>

**Total des paiements au cours de l'exercice 2008-2009 (du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009)
= 705,70 millions de dollars canadiens**

1. Association internationale de développement : 384 280 000 \$

L'IDA constitue le principal outil de la Banque mondiale pour le financement destiné aux pays les plus pauvres; elle leur octroie des subventions et des prêts sans intérêt. On trouve plus de renseignements à ce sujet sur le site Web de l'IDA.

2. Allégement de la dette bilatérale : 172 111 000 \$¹⁴

Les décaissements aux fins de l'allégement de la dette bilatérale et multilatérale sont considérés comme de l'ADO étant donné qu'ils contribuent à la réduction de la pauvreté en libérant des ressources (qui serviraient autrement au service de la dette souveraine) qui peuvent être affectées à des dépenses sociales. En outre, les bénéficiaires de l'allégement de la dette dirigent eux-mêmes les efforts d'atténuation de la pauvreté en fonction de leur cadre stratégique de lutte contre la pauvreté de l'IPPTE, et ils doivent établir que leurs efforts d'allégement de la dette incluent des engagements d'équité (p. ex., sur le plan des droits de la personne).

Le Canada est demeuré un chef de file international dans le domaine de la réduction de la pauvreté en annulant plus de 1 milliard de dollars de dettes des pays les plus pauvres et les plus endettés. On trouve plus de renseignements sur les sites Web suivants : Club de Paris et l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés.

3. Allégement de la dette multilatérale : 149 280 000 \$

Le Canada a été très actif sur le plan de l'élaboration et du financement de l'allégement de la dette dans le cadre de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM). Il s'est engagé à fournir au FMI, à la Banque mondiale et au Fonds africain de développement une somme de 2,5 milliards afin de couvrir sa part de l'IADM. On trouve plus de renseignements sur le site Web de l'IADM; à l'adresse suivante:
<http://imf.org/external/np/exr/facts/fre/mdrif.htm>.

4. Élimination des arriérés : 0 \$

Quand des pays pauvres ont des arriérés à l'égard d'institutions multilatérales, ils ne sont admissibles à aucune augmentation de financement de programme de la part de ces institutions, ce qui limite leur capacité de réduire la pauvreté. Quand le Canada annule ces arriérés au nom d'un pays pauvre, il aide ce pays à obtenir une augmentation du financement de programme de la part d'institutions internationales, ainsi qu'à profiter d'initiatives d'allégement de la dette comme l'IPPTE et l'IADM.

¹⁴ Ce montant a été révisé à la hausse, de 29,4 millions de dollars, pour tenir compte du taux de change.



Annexe 2

Déclarations du Canada au Comité monétaire et financier international du Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international

L'honorable Jim Flaherty, ministre des Finances du Canada

Pour le compte d'Antigua-et-Barbuda, des Bahamas, de la Barbade, du Belize, du Canada, de la Dominique, de la Grenade, de l'Irlande, de la Jamaïque, de Saint-Kitts-et-Nevis, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent-et-les-Grenadines

Washington, États-Unis Le 25 avril 2009

Notre réunion d'aujourd'hui a comme toile de fond la récession mondiale la plus synchronisée depuis la mise sur pied du Fonds monétaire international (FMI), il y a de cela 65 ans. Après avoir pris naissance dans les systèmes financiers de pays membres avancés, la crise du crédit s'est étendue aux autres membres du Fonds, entraînant la contraction du crédit de même que l'interruption soudaine ou le renversement des flux de capitaux. Qui plus est, la crise s'est propagée du secteur financier à l'économie « réelle », causant une chute considérable de la production, de l'emploi et du volume des échanges.

Dans le monde entier, les membres du Fonds ressentent les effets de cette crise. Au Canada, le produit intérieur brut (PIB) réel a reculé de 3,4 % au quatrième trimestre de 2008, et les indicateurs les plus récents annoncent un autre repli marqué au premier trimestre de 2009. Le Plan d'action économique du gouvernement, qui a été déposé en janvier, accorde à l'économie canadienne, au cours des deux prochaines années, un soutien équivalant à 3,2 % du PIB, si l'on tient compte de la contribution des autres niveaux de gouvernement. De plus, le Plan instaure un Cadre de financement exceptionnel de 200 milliards de dollars afin d'améliorer l'accès au financement pour les ménages et les entreprises du Canada. Le FMI prévoit donc que le PIB réel du Canada, après avoir baissé de 2,5 % en 2009, augmentera de 1,2 % en 2010, ce qui représente la meilleure performance parmi les économies du Groupe des Sept (G7). Cette vigueur relative est attribuable à des cadres rigoureux de politiques publiques et à la solidité comparative des banques canadiennes, qui appuient les flux de crédit et jettent les bases d'une reprise de la croissance.

L'économie de l'Irlande devrait se contracter de 7,75 % cette année, l'activité étant freinée par la détérioration de la conjoncture, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Dans le récent budget supplémentaire, une série de mesures visant à hausser les revenus et à réduire les dépenses publiques ont été instaurées pour limiter la progression du déficit global du gouvernement à 10,75 % du PIB en 2009. En outre, pour corriger le problème de la qualité des actifs dans le système bancaire, le gouvernement adoptera une loi pour mettre sur pied la National Asset Management Agency, à laquelle les banques transféreront certains de leurs actifs. Cette initiative a pour but d'assainir le bilan des banques et de maintenir l'accès de l'économie au crédit.

Dans les pays des Caraïbes représentés par le Canada, l'activité économique a baissé de régime : le tourisme, qui est la principale source de devises de la région, a diminué; les envois de fonds, une importante composante des revenus des pays, ont fait de même; et l'investissement direct étranger a accusé une baisse marquée. Tout en cherchant à affronter ces difficultés, les pays de la région restent déterminés à appliquer de saines politiques et des réformes macroéconomiques afin de renforcer leur architecture économique et financière de façon à réduire leur vulnérabilité et à mettre en place les mesures de protection nécessaires en prévision de l'avenir. Les institutions financières internationales et les autres partenaires du développement continuent de jouer un rôle crucial pour aider la région des Caraïbes à mettre en œuvre des politiques financières et macroéconomiques à court et à long terme pour faire face à la crise.



Certains des pays des Caraïbes représentés par le Canada ont d'importantes activités dans le secteur financier. Or, des modifications à la réglementation de ce secteur dans les pays avancés risquent d'avoir des conséquences négatives involontaires sur ces activités. En particulier, les mesures prises à l'endroit des administrations non coopératives, y compris les paradis fiscaux, pourraient involontairement avoir des retombées négatives sur des centres financiers transparents et bien réglementés. Je crois que cela devrait être évité. Les pays qui se conforment aux normes internationales devraient être protégés de telles mesures.

La riposte de la communauté internationale à la récession mondiale

La gravité de la récession actuelle a évidemment suscité des comparaisons avec des épisodes antérieurs de contraction de l'économie mondiale, et particulièrement avec la Grande Crise. Or, le Fonds a été mis sur pied afin d'aider ses membres à éviter les problèmes de politique publique qui avaient contribué à la stagnation économique prolongée des années 1930 : une politique monétaire qui n'avait pas fourni de liquidités pour faire face à de graves chocs financiers; une politique financière devenue procyclique pendant que les économies nationales commençaient à se contracter; et le protectionnisme commercial qui avait exacerbé la contraction, transformant une grave récession en une dépression d'envergure mondiale.

Nous avons tiré des leçons de ces échecs des politiques publiques. Au cours des six derniers mois, les dirigeants du monde entier ont reconnu l'importance de prendre des mesures concrètes pour mettre les actifs dépréciés en quarantaine et recapitaliser les banques lorsque cela est nécessaire; pour appliquer des mesures de stimulation budgétaire et monétaire dans les plus brefs délais; pour se prémunir contre le protectionnisme sous toutes ses formes; et pour renforcer le système financier en établissant de solides cadres nationaux de réglementation et de surveillance et en améliorant la coopération et la surveillance à l'échelle internationale.

Qui plus est, nous disposons d'une gamme d'institutions pour promouvoir la coopération économique et financière internationale. Le mandat du FMI consiste à promouvoir la coopération monétaire et la stabilité financière à l'échelle internationale, ce qui a favorisé l'expansion du commerce international : ce mandat est plus pertinent que jamais.

La riposte à la crise

À Londres, il y a quelques semaines, les dirigeants de la communauté internationale ont confirmé le rôle clé du FMI en adoptant une série de mesures pour que le Fonds soit en mesure d'affronter la crise actuelle, dont les suivantes :

- Négocier avec le Fonds des accords de crédit bilatéraux temporaires totalisant 250 milliards de dollars américains, dont le Canada fournira 10 milliards de dollars américains.
- Injecter jusqu'à 500 milliards de dollars américains de plus dans les Nouveaux accords d'emprunt (NAE). La contribution de 10 milliards de dollars américains proposée par le Canada au titre des accords bilatéraux de crédit sera intégrée à un nouvel engagement à l'égard des NAE, ce qui multipliera par cinq notre contribution à cet important mécanisme multilatéral. Nous encourageons les autres membres créanciers, particulièrement ceux qui ne participent pas déjà aux NAE, à faire de même.
- Procéder à une allocation générale de droits de tirage spéciaux à hauteur de 250 milliards de dollars américains, ce qui permettra de fournir rapidement près de 100 milliards de dollars américains en actifs de réserve aux économies de marché émergentes et aux pays à faible revenu.
- Doubler la capacité du FMI d'accorder des prêts concessionnels aux pays à faible revenu en respectant le principe de la viabilité de la dette.



- Mettre en œuvre le plus rapidement possible l'accord de 2008 sur les quotes-parts, qui augmentera de près de 12 % les ressources du FMI provenant des quotes-parts. Le Canada met la dernière main aux mesures nécessaires pour ratifier cet accord, et j'encourage vivement les autres membres du FMI à en faire autant.
- Enfin, terminer le prochain examen des quotes-parts du FMI d'ici janvier 2011, soit deux ans plus tôt que prévu.

Le FMI a également adopté des réformes pour affronter la crise, dont la mise sur pied d'une nouvelle ligne de crédit modulable à des fins de précaution. Tous ces efforts témoignent de l'utilité continue du FMI et montrent que le rôle de cette institution ne sera jamais statique.

Le rôle changeant du FMI

Bien que ces mesures soient importantes, il est clair qu'il faudra d'autres efforts concertés pour que le FMI puisse contribuer davantage à dénouer la crise actuelle et à prévenir les crises futures. Avant que la crise actuelle ne survienne, il existait de profondes dissensions entre les membres au sujet de la légitimité, de la crédibilité et de l'efficacité du Fonds. Bien qu'il y ait consensus sur l'importance du rôle du FMI pour aider ses membres à surmonter la crise actuelle, ces dissensions persistent, et il faudra y mettre fin à la satisfaction de tous les membres. En fait, à titre de gouverneurs du FMI, nous partageons la responsabilité d'établir les orientations à long terme du Fonds. La prochaine révision des quotes-parts représente l'occasion idéale d'élaborer une vision commune. Au bout du compte, une entente claire sur le rôle du FMI nous aidera à déterminer les ressources et les outils dont il devrait disposer, les responsabilités des membres envers l'institution et les uns envers les autres, ainsi que la structure et le régime de gouvernance qui conviendraient le mieux au FMI.

L'objectif fondamental du Fonds demeure le même : favoriser la coopération monétaire et la stabilité financière internationales en aidant ses membres à réagir de façon adéquate aux chocs extérieurs à l'aide d'un ensemble équilibré de mesures de financement et d'ajustement. Pourtant, nous devons reconnaître que, par suite de la remarquable intégration financière qui s'est opérée depuis deux décennies, le cadre dans lequel le Fonds exerce son activité a changé. Notre défi collectif consiste à faire en sorte que le FMI soit toujours en mesure de s'acquitter de son mandat.

La révision des quotes-parts devrait donc porter sur certaines questions fondamentales :

- *De quels outils et de quel niveau de ressources le FMI a-t-il besoin pour réagir promptement et efficacement aux crises?* La conjoncture actuelle montre qu'il est difficile de distinguer l'illiquidité de l'insolvabilité. Lorsque nous examinerons le rôle du FMI dans la fourniture de liquidités à ses membres, il importe que nous déterminions si nous disposons des mécanismes voulus pour régler, en temps opportun et de manière ordonnée, les cas où des emprunteurs souverains deviennent insolubles.
- *Quelles sont les responsabilités des membres du FMI envers l'institution et les uns envers les autres?* Le FMI compte sur la volonté de ses membres de participer à la surveillance des politiques macroéconomiques et macroprudentielles, notamment au moyen des examens au titre de l'article IV et du Programme d'évaluation du secteur financier. À titre de gouverneurs, il nous appartient de déterminer quelle latitude nous sommes prêts à accorder aux dirigeants et au personnel du Fonds dans l'exercice de leur mandat d'assurer une surveillance et de donner des conseils indépendants.
- *Offrons-nous aux pays à faible revenu une combinaison bien équilibrée de mesures de soutien à court et à moyen terme, pour les aider à réagir aux chocs temporaires, et de mesures à plus long terme, afin de venir en aide aux pays qui sont aux prises avec des déséquilibres macroéconomiques et structurels enracinés?*



La gouvernance du FMI

La révision des quotes-parts est aussi un bon point de départ pour examiner en parallèle la structure de gouvernance qui convient au FMI. Nous sommes heureux que les dirigeants des pays réunis à Londres aient reconnu l'importance d'un processus ouvert pour la sélection du directeur général, ce que le Canada prône depuis longtemps. Ces dirigeants ont aussi convenu d'étudier la gouvernance du FMI ainsi que des moyens d'accroître la participation des gouverneurs au sein de l'institution. Le rapport du comité de personnalités éminentes présidé par Trevor Manuel et celui du Bureau indépendant d'évaluation (BIE) fournissent des pistes utiles qui méritent réflexion.

Les principales questions de gouvernance à aborder sont les suivantes :

- *Quelle serait la meilleure façon d'organiser et de gouverner le FMI?* Nous devons trouver un juste équilibre entre le respect de l'indépendance du Fonds et le maintien d'une surveillance adéquate.
- *Quelles devraient être les responsabilités de chaque échelon de l'organisation?* Conformément aux recommandations du BIE et du comité de personnalités éminentes, il faudrait aussi répartir clairement les rôles et les responsabilités de chaque palier décisionnel (au moyen d'un cadre de responsabilisation transparent).

Un aspect essentiel de la révision des quotes-parts, qui devrait débiter le plus tôt possible après nos réunions de ce printemps, est qu'il incombe aux gouverneurs, au conseil d'administration et à la direction du Fonds de se pencher, de façon réfléchie, constructive et collégiale, sur ces questions fondamentales portant sur le mandat et la gouvernance de l'institution.

Conclusion

Les mesures exceptionnelles adoptées par les membres du FMI pour riposter à la crise économique et financière montrent bien que la communauté internationale est résolue à ne pas répéter les erreurs commises à l'époque de la Grande Crise. Sous la gouverne de son directeur général, le Fonds a joué un rôle déterminant pour inciter la communauté internationale à limiter les risques d'une contraction prolongée de l'économie mondiale. Notre tâche n'est toutefois pas achevée, et nous devons continuer de collaborer et de coopérer afin de remettre l'économie mondiale sur la voie d'une croissance soutenue.

Les événements des derniers mois ont mis en lumière l'importance du rôle du FMI pour promouvoir la coordination internationale et fournir un soutien en temps de crise. Le Canada maintient son engagement à l'égard des objectifs fondamentaux du FMI – favoriser la coopération monétaire internationale, la stabilité financière et le commerce international –, qui sont l'assise de la croissance mondiale et la source de la prospérité pour tous. En prévision de la prochaine révision des quotes-parts, il est d'un intérêt crucial pour tous les membres de veiller à ce que le FMI soit en mesure de s'acquitter de son mandat de promouvoir efficacement le bien public que constitue la stabilité monétaire et financière internationale. Cela nécessitera des discussions pragmatiques au sujet du rôle du FMI ainsi que des instruments, des ressources et de la structure de gouvernance nécessaires à la réalisation de son mandat.

La communauté internationale a montré qu'elle peut se mobiliser de manière efficace pour faire face à une crise. Nous devons faire preuve d'un niveau semblable de collaboration et d'engagement pour veiller à ce que le FMI soit en mesure de jouer un rôle de premier plan au sein de l'économie mondiale du XXI^e siècle.



Istanbul, Turquie

Le 4 octobre 2009

Je remercie nos hôtes turcs de leur chaleureux accueil aux assemblées annuelles de 2009 du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale.

Nous avons tous été durement éprouvés cette dernière année. Confrontés à la plus importante menace pour l'économie mondiale en 70 ans, nombre de pays ont pris des mesures exceptionnelles pour protéger leur économie et leurs citoyens de l'effondrement économique. Les premiers signes de stabilisation et de reprise que nous observons maintenant sont le fruit de mesures de politique publique que les divers pays ont prises collectivement, dans un esprit de coopération. Au sortir de la crise, nous ne pouvons toutefois cesser nos efforts pour composer avec de nombreux défis mondiaux communs :

- Malgré les signes encourageants de stabilisation et les indices d'une croissance modeste au deuxième semestre de 2009, les perspectives mondiales demeurent peu reluisantes, et une reprise dirigée par le secteur privé ne s'est pas encore concrétisée. De plus, les taux de chômage en hausse ne se sont pas encore stabilisés et resteront un défi pour plusieurs pays en 2010. Il est donc essentiel de poursuivre l'application des mesures de stimulation tout au long de 2010 et que celles-ci soient entièrement mises en œuvre.
- Lorsque la crise aura pris fin, il faudra faire porter l'attention sur la consolidation financière et la viabilité de la dette à moyen terme. Le but doit être de conserver la confiance et de créer une marge de manœuvre financière permettant de relever des défis à long terme comme les changements climatiques et le vieillissement de la population.
- De plus, tous les éléments de réforme de la réglementation du secteur financier dont ont convenu les pays du Groupe des Vingt (G20) doivent être instaurés.
- Enfin, alors que s'affermir la reprise à l'échelle mondiale, il faudra traiter des déséquilibres de la croissance mondiale. Même si ces déséquilibres se sont atténués dans la foulée de la crise financière, cette situation pourrait bien n'être que temporaire si les facteurs à son origine ne sont pas maîtrisés. Nous devons favoriser un ajustement ordonné et en temps opportun de l'économie mondiale.

Compte tenu de son mandat principal de promouvoir la coopération monétaire et économique internationale, le Fonds monétaire international doit au premier chef nous aider, nous ses membres, à relever ces défis et à faciliter l'ajustement ordonné d'une économie mondiale en changement.

Évolution au Canada

Au Canada, le rythme de recul du produit intérieur brut (PIB) réel a ralenti : le taux s'est établi à 3,4 % au deuxième trimestre de 2009 après avoir chuté de 6,1 % au premier trimestre de 2009. Toutefois, le Canada s'est nettement mieux tiré d'affaire que la plupart des pays avancés au cours de la dernière année. Il a été le dernier grand pays avancé à entrer en récession, et la baisse de la production au Canada compte parmi les plus faibles de tous les pays du Groupe des Sept (G7) depuis le déclenchement de la récession mondiale. À l'heure actuelle, tout laisse croire à une reprise de l'économie canadienne au second semestre de 2009, reprise qui s'intensifiera en 2010. Afin de bien ancrer la reprise économique, le gouvernement parachèvera la mise en œuvre du Plan d'action économique du Canada afin que la croissance s'affermisse et en vue de créer et de protéger des emplois. Les mesures de stimulation budgétaire du Canada, qui représentent 4 % du PIB au cours des deux prochaines années en tenant compte des contributions des autres ordres de gouvernement, sont les plus importantes des pays du G7 (à égalité avec celles prises par le Japon) et comptent parmi les plus élevées des pays du G20. S'appuyant sur les prévisions de reprise soutenue, le FMI s'attend à une croissance de 2,1 % en 2010, ce qui représente la meilleure performance du G7.



Évolution en Irlande et dans les Caraïbes

En Irlande, un ajustement très substantiel s'opère dans l'économie. L'an dernier, la production a reculé de 3 %, et elle devrait diminuer de 7,75 % de plus cette année. L'activité économique devrait chuter encore l'an prochain, pour afficher une baisse cumulative de 15 % sur trois ans en 2010. Pendant de nombreuses années, l'activité a été artificiellement stimulée par la production excédentaire de logements. Le relèvement du niveau de vie qui en a résulté ne pouvait donc pas durer. Les données les plus récentes laissent entrevoir un certain optimisme. L'activité poursuit sa chute, mais à un rythme moins rapide, en partie grâce à la demande d'exportations. La détérioration du climat économique, et notamment le ralentissement dans les secteurs à fortes rentrées fiscales, a sévèrement touché les finances publiques. Pour limiter les dégâts, des mesures représentant 5 % du PIB cette année ont été adoptées. L'emploi a enregistré une baisse marquée et, malgré l'émigration, le chômage a atteint son niveau le plus élevé en plus de 10 ans. Les prix harmonisés en Irlande chutent au taux le plus rapide des pays de la zone euro (2,4 % d'une année sur l'autre en août), en partie à cause de la capacité économique excédentaire.

Le système financier irlandais a également été ébranlé cette année. Un système bancaire assaini et réformé est essentiel à la reprise économique, et le gouvernement irlandais a pris de nombreuses mesures déterminantes à cet égard. Il a récemment publié des textes législatifs établissant un organisme national de gestion des actifs afin de supprimer des bilans de certaines banques des portefeuilles d'actifs à risque élevé liés à l'immobilier. Ainsi, la menace systémique que présentent ces actifs sera éliminée, ce qui permettra aux banques irlandaises de se concentrer sur leur fonction centrale, à savoir consentir des prêts à l'économie réelle, à l'appui des entreprises et des particuliers.

Dans les Caraïbes, la production devrait se contracter en 2009 en raison de la crise mondiale, une très modeste reprise pouvant être espérée en 2010. Les pays ont connu des baisses du tourisme, des investissements étrangers, des exportations du secteur minier et des envois de fonds de l'extérieur, ce qui a accru les pressions à la baisse sur les réserves nettes de liquidités internationales. Toutefois, les secteurs financiers sont demeurés relativement stables sous l'effet de l'amélioration des cadres de réglementation et de supervision ainsi que de mesures rapides visant à limiter les risques de propagation. Les gouvernements devant déjà composer avec de graves contraintes pesant sur les ressources, la nécessité d'atténuer l'incidence de la crise a contribué à une hausse marquée des déficits. Les résultats auraient pu être pires si les autorités n'avaient pas appliqué des politiques prudentes avant la crise. Néanmoins, il existe un grave risque d'érosion des gains réalisés récemment au chapitre des indicateurs sociaux. L'accès à une aide financière fournie à des conditions de faveur par les institutions financières internationales garde donc toute son importance alors que les gouvernements s'engagent à apporter des réformes structurelles à moyen terme pour réduire les niveaux d'endettement. Il est également crucial d'apporter de l'aide aux autorités pendant qu'elles se penchent sur des stratégies à moyen terme pour renforcer l'activité économique et réduire les vulnérabilités.

Les activités du secteur financier forment une part importante de l'économie de certains pays des Caraïbes. Les autorités régionales continuent de s'inquiéter des effets négatifs imprévus que les changements de la réglementation envisagés par les pays avancés pourraient avoir sur ces activités. Les mesures prises contre des administrations refusant de collaborer, dont les paradis fiscaux, risquent de nuire aux administrations transparentes et bien gérées. Il convient de réitérer que les pays qui se conforment aux normes internationales doivent être protégés contre de telles mesures.



Réforme du FMI

Notre intervention en réponse à la crise récente a bien mis en lumière le rôle que le FMI est appelé à jouer pour soutenir nos efforts collectifs. On a récemment reproché au Fonds de tenter de régler les crises du XXI^e siècle causées par la volatilité des mouvements de capitaux à l'échelle internationale en employant des outils ayant servi à combattre des problèmes du XX^e siècle relatifs au compte courant. Or, depuis l'an dernier, le Fonds a réagi rapidement et adapté ses opérations pour aider les membres à traverser la tourmente économique et financière. Nous devons le féliciter des efforts déployés cette dernière année. Malgré les interventions décisives du FMI et des membres pour corriger les lacunes, il faut poursuivre sur cette lancée pour renforcer davantage le Fonds et le préparer à s'acquitter de son rôle de promoteur de la stabilité mondiale. Ainsi, les membres doivent faire connaître plus clairement le rôle qu'ils veulent que le FMI joue en matière de surveillance et de prêts.

Le FMI doit remplir trois critères – la légitimité, la crédibilité et l'efficacité – pour être en mesure de relever les défis de l'avenir.

- Pour assurer la légitimité du Fonds, il faut que la participation et la représentation tiennent compte des réalités du XXI^e siècle.
- Pour assurer la crédibilité du Fonds, il faut qu'il dispose des ressources et des instruments lui permettant non seulement de s'acquitter de son mandat, mais aussi de préserver la confiance de ses membres.
- Enfin, pour assurer l'efficacité du Fonds, il faut qu'une structure de gouvernance stratégique et responsable soit mise en place et que les membres se soient engagés à s'acquitter de leurs responsabilités envers l'institution et envers les autres membres.

Ces trois caractéristiques sont interreliées et, si nous n'arrivons pas à réaliser des progrès sur les trois fronts, nous aurons raté une occasion historique.

Légitimité

Au chapitre de la légitimité, l'un des défis essentiels consiste à faire en sorte que le Fonds soit dûment représentatif du poids économique fluctuant de ses membres dans l'économie mondiale, tout en protégeant la représentation des pays à revenu faible les plus pauvres. J'espère que tous les membres du FMI donneront leur appui aux mesures comprises dans l'accord sans précédent que les dirigeants du G20 ont conclu à Pittsburgh, à savoir :

- modifier les quotes-parts en faveur des économies émergentes dynamiques et des pays en développement, en transférant au moins 5 % de celles-ci des pays surreprésentés aux pays sous-représentés, en prenant comme point de départ la formule actuelle de calcul des quotes-parts du FMI;
- protéger les parts des voix des pays les plus pauvres du FMI.

Or, la légitimité ne tient pas uniquement aux quotes-parts. Elle se traduit aussi par un processus ouvert, transparent et fondé sur le mérite pour la sélection du directeur général et des membres de la haute direction, processus qui ne réserve pas de place à certains pays. Le meilleur candidat pour le poste doit être retenu, quelle que soit sa nationalité, en fonction de ses titres de compétence et en tenant compte de la diversité requise.

D'ici les assemblées du printemps 2010, le Conseil d'administration devrait présenter aux gouverneurs un processus de nomination du directeur général et des membres de la haute direction qui remplisse ces critères. En notre qualité de gouverneurs, nous devrions avaliser le processus par voie de vote et le mettre en œuvre pour tous les prochains concours. La Banque mondiale et les banques régionales de développement doivent adopter un processus semblable à celui du FMI, comme l'ont approuvé les dirigeants du G20 à Pittsburgh.



Crédibilité

Le deuxième élément à l'égard duquel nous devons réaliser de véritables progrès est la crédibilité du FMI, ce qui signifie deux choses. Dans un premier temps, le FMI doit disposer de ressources suffisantes et des bons outils pour faire son travail. Je suis encouragé à ce chapitre par tout ce qui a été accompli l'an dernier pour augmenter les ressources du Fonds et réformer ses mécanismes de prêt. De fait, le Fonds a rétabli sa crédibilité à titre de « pompier » mondial grâce à des innovations comme la ligne de crédit modulable et les réformes du mécanisme visant les pays à faible revenu, l'allocation des droits de tirage spéciaux, les efforts d'expansion des Nouveaux accords d'emprunt et le relèvement prochain des quotes-parts. Nous devons maintenant nous pencher sur le fonctionnement de ces importantes réformes dans la pratique avant d'envisager la mise en œuvre d'autres changements.

Mais il importe également qu'à l'avenir, nous accordions collectivement plus d'attention au rôle futur du FMI dans la promotion de la stabilité économique. Même si le rôle qu'a joué le Fonds dans le passé – à savoir favoriser la coopération monétaire et la stabilité économique à l'échelle internationale grâce à un ensemble équilibré de mesures de financement et d'ajustement – demeurera pertinent, nous devons également affronter une nouvelle réalité, dans laquelle nos économies doivent fonctionner avec des mouvements de capitaux privés de très loin supérieurs à ceux du secteur officiel. Les crises financières internationales des 15 dernières années ont d'ailleurs mis en évidence la nécessité d'intervenir efficacement face à la volatilité des mouvements de capitaux transfrontaliers sans imposer un fardeau intenable aux membres, d'une part, ni miner l'allocation efficiente du capital, d'autre part.

Ce qui précède montre bien la nécessité de renforcer le mandat de stabilité macrofinancière du Fonds dans tous ses aspects, qu'il s'agisse du secteur financier, des politiques macroéconomiques nationales ou encore les dispositions monétaires. Pour que le Fonds soit crédible, il faut que son mandat demeure pertinent et actuel.

À cet égard, je me réjouis que le président du Comité monétaire et financier international (CMFI) tienne une réunion consacrée uniquement au mandat du FMI. Il importe que nous travaillions tous ensemble à formuler une vision commune du rôle futur du Fonds dans l'architecture mondiale, une vision qui réitère que la stabilité macrofinancière est au cœur de son mandat. La première tâche qui nous incombe à Istanbul sera de définir la tribune où nous poursuivrons ces échanges productifs, afin que cet examen important puisse débiter.

Au chapitre de la crédibilité, le FMI doit en deuxième lieu obtenir la confiance des membres. Malgré de nettes améliorations sur ce front, certaines difficultés persistent. Dans la pratique, le Fonds doit fournir à ses membres des avis en matière de politique publique qui soient solides sur le plan analytique, francs et impartiaux. Fournir des avis impartiaux, c'est donner des conseils semblables dans des circonstances semblables, tout en tenant compte des circonstances dans chaque pays. Les membres doivent en outre se montrer réceptifs aux critiques, et il est nécessaire que le Fonds s'acquitte avec rigueur de son rôle consistant à leur donner l'heure juste.

Efficacité

Le troisième élément de la réforme du FMI est l'efficacité, ce qui signifie deux choses. Dans un premier temps, le FMI doit se doter d'une structure de gouvernance moderne et axée sur la reddition de comptes. Les gouverneurs ont besoin d'une tribune efficace où établir l'orientation stratégique du Fonds et de la Banque, d'où la nécessité d'améliorer le CMFI. Je félicite notre président d'avoir pris l'initiative à cet égard. La formule adoptée pour la présente réunion est meilleure que celle des réunions antérieures, et nous devons continuer d'améliorer les processus relatifs aux représentants et à l'élaboration des communiqués.



Pour sa part, le directeur général doit appliquer l'orientation stratégique établie par les gouverneurs et, à ce titre, il faut lui donner la marge de manœuvre voulue. En revanche, les gouverneurs et le conseil d'administration doivent tenir le directeur général et les membres de la haute direction responsables de leur rendement. Le conseil d'administration doit se concentrer sur les politiques stratégiques, rationaliser sa charge de travail et promouvoir la reddition de comptes au sein de l'institution.

Bref, nous devons accomplir des progrès au plan de la gouvernance institutionnelle si nous voulons que le Fonds réalise son plein potentiel. Il faut toutefois conserver une tribune efficace où les gouverneurs peuvent assurer l'orientation stratégique du Fonds, et obtenir l'appui des gouvernements pour que le FMI rende des comptes sur ses décisions en matière de prêt et de surveillance. Les examens prévus à l'article IV et les ententes de gouvernance concernant les prêts par le FMI devraient favoriser l'efficacité et la reddition de comptes. La direction et le personnel doivent disposer de l'indépendance voulue pour donner l'heure juste aux autorités, mais ils doivent être soumis à des responsabilités, des normes de rendement et des mécanismes de rapport clairement définis. Le rapport du Comité Manuel et les recommandations du Groupe d'évaluation indépendante du FMI se révéleront d'une grande utilité dans cet exercice.

Ces réformes, bien que je les juge essentielles, ne sauraient suffire. Le FMI est une institution fondée sur les membres; or, si les membres ne prennent pas au sérieux leurs responsabilités, la légitimité et la crédibilité du FMI n'ont plus vraiment d'importance, car il ne pourra toujours pas être efficace. Les membres du Fonds doivent mieux donner suite aux conseils de politique publique du FMI et mieux les mettre en œuvre.

La crise actuelle a démontré l'interconnectivité de l'économie mondiale. Nous sommes tous confrontés à d'immenses défis que nous ne réussirons à surmonter qu'avec des mesures collectives. Nous devons éviter d'adopter des politiques qui ont des retombées négatives sur les autres pays. Il est donc essentiel que les gouvernements et les marchés fassent preuve de transparence. Les rapports de surveillance au titre de l'article IV et les rapports du Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) sont des éléments clés à cet égard, et les membres du CMFI doivent publier leurs rapports pour montrer qu'ils prennent au sérieux leurs responsabilités. Les pays d'importance systémique devraient également s'engager à publier périodiquement des mises à jour des rapports du PESF.

Au-delà de la transparence, les membres du FMI doivent véritablement collaborer les uns avec les autres et avec le Fonds. C'est pourquoi j'appuie pleinement les efforts du G20 pour instaurer un nouveau mécanisme d'examen par les pairs s'inscrivant dans le Cadre pour une croissance forte, durable et équilibrée, qui a été annoncé à Pittsburgh la semaine dernière. Les modalités de cet exercice n'ont pas encore été établies, mais je crois que le FMI est appelé à y jouer un rôle de premier plan en sa qualité de conseiller de confiance qui donne l'heure juste avec rigueur.

Conclusion

Pour terminer, nous avons réalisé d'importants progrès au chapitre de la réforme du FMI depuis l'an dernier. Nous devons maintenant mener cet effort à bon terme afin de garantir la légitimité, la crédibilité et l'efficacité de l'institution. Nous devons tous faire preuve de souplesse, mettre de côté nos propres intérêts et investir le capital politique voulu pour concrétiser les efforts parce que nous avons besoin d'un FMI vigoureux, en mesure de poursuivre la coopération qui garantira notre réussite au cours des prochaines années. J'espère que les orientations que je viens d'énoncer nous aideront à ce chapitre.



Annexe 3

Déclarations du Canada au Comité du développement des conseils des gouverneurs de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international

L'honorable Jim Flaherty, ministre des Finances du Canada

Pour le compte d'Antigua-et-Barbuda, des Bahamas, de la Barbade, du Belize, du Canada, de la Dominique, de la Grenade, du Guyana, de l'Irlande, de la Jamaïque, de Saint-Kitts-et-Nevis, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent-et-les-Grenadines

Washington, États-Unis Le 26 avril 2009

Les perturbations financières et économiques qui ont eu leurs origines dans les économies avancées se sont transformées en véritable crise mondiale dont les répercussions frappent durement les pays en développement. La présente réunion du Comité du développement est l'occasion tout indiquée de discuter des risques auxquels la situation expose les pays en développement et de l'aide susceptible de leur être offerte.

La preuve n'est plus à faire que les effets de la crise se répercutent sur de nombreux pays plus tôt et plus durement que prévu. Ces derniers mois, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale ont rapidement et fortement révisé à la baisse leurs projections de croissance pour les pays en développement, si bien qu'une croissance négative est désormais prévue pour l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Europe centrale, l'Europe orientale et l'Asie centrale.

La crise frappe les pays en développement sous divers angles : détérioration du commerce, cours fortement réduits des produits de base et diminution grave des flux de capitaux privés, de l'investissement direct étranger et des envois de fonds. La situation est d'autant plus inquiétante que les perturbations actuelles se situent dans la foulée d'une crise alimentaire et énergétique mondiale qui a rétréci la marge de manœuvre financière dont bénéficiaient de nombreux pays. Les risques d'appauvrissement, de hausse de la mortalité infantile et de recul du développement sont appréciables.

La prévention d'une récession mondiale prolongée et la promotion d'un redressement rapide sont d'importance capitale si nous voulons limiter l'incidence de la crise sur tous les pays, tant les économies avancées que celles à revenu faible ou moyen. Les chefs d'État ont souscrit à cette ligne de pensée lorsqu'ils ont pris des engagements fermes au Sommet de Londres, tenu le 2 avril 2009, notamment dans les quatre secteurs les plus prioritaires : rétablir le système financier et réamorcer les flux de crédit; mettre en œuvre des activités de stimulation coordonnées; éviter le protectionnisme; et renforcer la réglementation des marchés financiers. Le geste le plus important que peuvent poser les membres pour atténuer l'incidence de la crise sur les pays en développement est de ramener la croissance mondiale à un niveau durable et équilibré.

Parallèlement, il sera primordial d'aider les pays en développement à traverser la période actuelle de perturbation. Le Groupe de la Banque mondiale et le FMI ont entrepris de répondre aux besoins de ces pays et d'améliorer les outils dont ils disposent. Nous devons veiller à ce que les deux institutions puissent jouer un rôle contracyclique tout au long de la crise et fournir de l'aide supplémentaire aux pays en développement tant que durera le ralentissement économique. Il ne s'agit pas seulement d'accroître le



montant de l'aide, mais aussi de disposer des outils qui permettent de fournir une aide qui soit opportune et qui cible les populations les plus vulnérables. Dans un même temps, cependant, nous devons éviter que les pays à faible revenu accumulent encore des niveaux d'endettement insoutenables et que la viabilité financière des institutions financières internationales mêmes soit compromise. Enfin, il demeure primordial de progresser dans la réforme de la gouvernance de la Banque mondiale pour la renforcer dans son rôle de pilier de la coopération internationale.

Aide offerte par le Groupe de la Banque mondiale

Nous souscrivons fortement aux mesures concrètes prises par le Groupe de la Banque mondiale et le FMI pour parvenir aux fins mentionnées. Les interventions de la Banque mondiale comprennent la multiplication par un facteur de près de trois des prêts consentis par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), dont le maximum passera à près de 100 milliards de dollars étalés sur trois ans, les facilités d'intervention d'urgence établies par la Société financière internationale (SFI) de même que nouveau Mécanisme d'aide aux pays vulnérables, dont le rôle est de hâter l'octroi de financement que les pays à faible revenu peuvent affecter à des dépenses sociales et à des dépenses d'infrastructure cruciales, à la sécurité alimentaire et aux filets de sécurité sociale qui assurent la protection des personnes les plus vulnérables. Nous félicitons la Banque d'avoir rapidement lancé ces initiatives, recherché des interventions novatrices et engagé des efforts pour mobiliser une participation large des donateurs et du secteur privé.

Les petits pays insulaires des Caraïbes en particulier ont été durement frappés par les crises énergétique, alimentaire et économique. Ces dernières ont provoqué une baisse appréciable des envois de fonds, l'inflation des prix des produits alimentaires de première nécessité et une croissance négative du secteur touristique. Nous souhaitons que la Banque mondiale augmente les ressources destinées à ces pays, notamment à la faveur des nouveaux mécanismes d'intervention en cas de crise, et nous l'engageons à concevoir des formules d'aide novatrices à mettre à leur service ainsi qu'à recenser les politiques qui limiteraient excessivement leur accès à l'aide financière.

Le Canada est prêt à aider les pays en développement à traverser la crise. À cette fin, il versera 200 millions de dollars américains au Programme de liquidités pour le commerce international de la SFI afin de freiner l'effondrement actuel du financement du commerce dans le monde en développement.

L'an dernier, l'Irlande était sixième en importance parmi les pays donateurs selon le montant accordé par habitant. Nonobstant des décisions difficiles prises récemment relativement à son programme d'aide à l'étranger, le pays conservera vraisemblablement son classement en 2009. L'Irlande demeure fortement engagée envers le développement étranger et elle met clairement l'accent sur la faim, la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté, surtout en Afrique.

Au Sommet des Nations Unies tenu en septembre dernier, l'Irlande a présenté le rapport du Groupe de travail sur la faim, qui a été chaleureusement accueilli. Le rapport cible trois formes d'action susceptibles d'avoir une grande portée : augmenter la productivité des petits exploitants agricoles en Afrique; cibler la sous-alimentation des mères et des nourrissons; et faire de l'élimination de la faim une priorité nationale et internationale. En outre, l'Irlande a annoncé en janvier 2009 que l'élimination de la faim deviendrait la pierre angulaire de son programme d'aide, et elle a nommé un envoyé spécial chargé d'évaluer la réponse internationale donnée à la crise mondiale de la sécurité alimentaire et de proposer des mesures à prendre pour surmonter le problème. Par ailleurs, l'Irlande collabore activement avec l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire, relevant du secrétaire général des Nations Unies, et elle est impatiente de voir se nouer un partenariat qui situera la lutte contre la faim en tête des objectifs politiques et des priorités de développement.



Aide du FMI aux pays à faible revenu

Le FMI a un rôle essentiel à jouer en venant en aide aux pays dont la balance des paiements pose des problèmes urgents, et nous nous réjouissons donc des mesures qu'il a prises pour mettre en œuvre sans attendre les conclusions du Sommet de Londres, y compris la proposition de doubler les limites d'accès des pays à faible revenu d'une manière conforme aux principes de la viabilité de la dette. Le FMI a esquissé un plan ambitieux d'examen exhaustif de ses facilités et de son cadre de financement destinés aux pays à faible revenu de façon à garantir qu'il dispose des outils qui aideront les pays les plus pauvres et les plus vulnérables à affronter la crise en cours et les bouleversements futurs. L'orientation donnée à ces travaux m'apparaît encourageante et j'engage le Fonds à collaborer avec le Conseil d'administration pour mener à bien et dans les meilleurs délais le processus d'examen.

Viabilité de la dette

Tandis que les institutions financières internationales et les donateurs continueront de chercher les moyens d'augmenter les ressources mobilisées pour aider les pays à faible revenu à traverser la crise, il faudra être sensible à l'impératif d'éviter que ceux-ci accumulent encore des niveaux d'endettement insoutenables. Nous devons nous attacher à protéger les progrès marqués réalisés grâce à l'Initiative des pays pauvres très endettés renforcée et à l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale. À notre avis, il faut insister sur l'octroi de ressources supplémentaires aux pays à faible revenu sous forme de subventions, et il faut s'armer d'une grande prudence en envisageant d'augmenter les ressources non concessionnelles qui leur sont accordées, car leur risque de surendettement pourrait progresser au rythme de la détérioration de la conjoncture.

Viabilité financière de la Banque mondiale

À titre d'institution financière, la Banque mondiale a elle-même été touchée par la crise, si bien que, si cette dernière devait se prolonger, la BIRD et la SFI auraient peine à maintenir des capitaux suffisants et à réaliser un revenu net à affecter, notamment au financement de l'Association internationale de développement. La BIRD et la SFI doivent demeurer financièrement robustes et viables pour pouvoir jouer leur rôle capital à l'appui de la croissance économique et de la lutte contre la pauvreté, et nous prions donc leur direction d'évaluer à fond les conséquences d'une crise prolongée sur la suffisance des capitaux des institutions et le rôle qu'elles pourront jouer en réponse à la crise. La direction devrait proposer un éventail de mesures visant à renforcer la situation financière de la BIRD et de la SFI et les soumettre à l'examen du Conseil d'administration.

Réforme de la gouvernance de la Banque mondiale

La crise économique souligne la nécessité que la communauté internationale conjugue ses efforts, ce pour quoi la Banque mondiale et le FMI jouent un rôle décisif, car ce sont deux piliers indispensables de la coopération et du dialogue à l'échelle internationale. C'est ce qu'illustre clairement le rôle central qu'ils jouent en surveillant l'incidence de la crise sur les pays en développement, en attirant l'attention de la communauté internationale sur la situation et en l'encourageant à agir. Ces institutions sont des atouts importants pour la communauté internationale et nous devons en assurer la légitimité et l'efficacité futures. Une mesure importante à prendre à cette fin est de mener à bien la réforme de la gouvernance de la Banque mondiale.

La démarche en ce sens englobe les travaux qui se poursuivent en vue de donner aux pays en développement une plus grande voix dans les processus décisionnels de l'institution ainsi qu'une participation accrue à ces derniers. Nous avons souscrit sans retenue à l'accord conclu l'automne dernier



sur l'ajout d'un troisième siège au Conseil d'administration à l'intention de l'Afrique subsaharienne et le doublement des « voix de base », qui a pour effet d'accroître les droits de vote relatifs des pays membres les plus pauvres et de taille modeste. Parmi les membres de notre groupe, l'Irlande, la Jamaïque, la Barbade, les Bahamas et Sainte-Lucie ont déjà ratifié officiellement l'accord, et d'autres, dont le Canada, prennent les dispositions requises pour le ratifier.

Ces prochains mois, nous participerons énergiquement à la définition d'une nouvelle étape de réforme, axée sur un examen et un remaniement de l'actionnariat. Nous estimons que la meilleure façon de parvenir à un actionnariat équitable consiste en l'application périodique et sûre d'une formule propre à la Banque mondiale qui repose essentiellement sur une pondération économique mondiale, sans exclure la prise en compte d'autres facteurs pertinents, eu égard au mandat de développement de l'institution.

En outre, nous reconnaissons l'importance de la réforme de la gouvernance interne effectuée par le Conseil d'administration pour que celui-ci dispose d'un processus décisionnel efficient et efficace afin qu'il puisse jouer un rôle solide de supervision, de responsabilisation et d'orientation stratégique, tout en laissant à la direction de la Banque une latitude suffisante pour pouvoir répondre en temps opportun à l'évolution des besoins et des circonstances des pays bénéficiaires.

Nous avons également la conviction ferme que les premiers dirigeants et les membres de la haute direction des institutions financières internationales, dont la Banque mondiale et le FMI, doivent être nommés au moyen de processus de sélection ouverts, transparents et fondés sur le mérite, peu importe leur nationalité. Nous sommes heureux que de nombreux membres se soient rangés à cet avis.

Istanbul, Turquie

Le 5 octobre 2009

Nous remercions notre hôte, le gouvernement de la Turquie, de nous avoir invités aujourd'hui dans cette très belle ville historique.

La crise financière et économique a fait ressortir à quel point il est utile pour nous de disposer de solides institutions financières internationales pour nous appuyer dans un esprit de collaboration mondiale. Ces institutions ont joué un rôle déterminant, car elles nous ont avertis des défis que devaient relever les pays en développement pendant la crise et elles ont été aux avant-postes pour répondre aux besoins de ces pays.

Notre réunion survient à un moment crucial. Nous avons travaillé fort ces derniers mois pour intervenir rapidement. Les banques multilatérales de développement ont augmenté considérablement leurs activités de prêt et sont en bonne voie d'atteindre l'objectif, fixé au Sommet de Londres, de fournir un financement additionnel de 100 milliards de dollars. De plus, elles ont instauré des mécanismes spécialisés d'intervention en cas de crise pour combler des besoins essentiels, notamment en ce qui concerne la salubrité des aliments et le financement du commerce international. Les actionnaires ont contribué à ces efforts en fournissant des capitaux et d'autres apports financiers.

Nous avons maintenant l'occasion de miser sur cet élan pour progresser dans la mise en œuvre d'importantes réformes institutionnelles. À cet égard, je tiens à rappeler qu'il importe de renforcer la légitimité, la crédibilité et l'efficacité du Groupe de la Banque mondiale. Nous devons faire le nécessaire pour que cette institution respecte ces trois critères essentiels si nous voulons qu'elle continue d'être une plaque tournante solide pour notre coopération future.

- Pour que le Groupe de la Banque mondiale soit légitime, il faut que les voix et la représentation des pays membres reflètent la réalité du XXI^e siècle.



- Pour que le Groupe de la Banque mondiale soit crédible, il faut qu'il dispose de ressources suffisantes et de moyens d'action adaptables aux circonstances.
- Enfin, pour que le Groupe de la Banque mondiale soit efficace, il faut que sa structure de gouvernance soit stratégique et fondée sur la responsabilité.

Légitimité

Il importe de poursuivre les réformes concernant les voix et la participation des pays au sein du Groupe de la Banque mondiale et d'atteindre notre objectif, qui est d'en arriver à une entente définitive d'ici le printemps 2010.

L'automne dernier, nous nous sommes entendus sur la première étape de ces réformes. Il faut maintenant poursuivre sur cette lancée et, pour cela, il faut que les membres signifient leur acceptation officielle. De nombreux membres de notre groupe l'ont fait, dont des pays des Caraïbes et l'Irlande. Je suis heureux de signaler que le Canada a franchi bon nombre des étapes requises en vue de l'acceptation officielle et qu'il compte mener ce processus à terme dans les plus brefs délais.

En ce qui concerne la deuxième étape de ces réformes, qui inclut le remaniement de l'actionnariat, nous croyons qu'il vaut la peine de faire le bilan des progrès réalisés. D'après nous, deux grands pas en avant ont été réalisés. Premièrement, de l'avis général des membres, la Banque mondiale devrait enfin se doter de sa propre formule de représentation et abandonner la pratique désuète qui consiste à fonder approximativement la représentation sur les quotes-parts du Fonds monétaire international puis à apporter des rajustements spéciaux. Deuxièmement, nous disposons maintenant du soutien requis pour assurer le dynamisme de ce processus, de sorte que la représentation pourra désormais tenir compte de l'évolution naturelle de l'économie mondiale. En nous fondant sur ces progrès, nous pourrions en arriver, avec le temps, à ce que les pays en développement aient autant de voix, sinon plus, que les pays développés. Au Sommet de Pittsburgh, les dirigeants ont convenu, à cette étape, d'une augmentation d'au moins 3 % de la part des voix des pays en développement et en transition.

Il faudra déployer beaucoup d'efforts au cours des six prochains mois pour élaborer une formule qui sera acceptable pour l'ensemble des membres et qui conviendra à la Banque en tant qu'institution financière. À Pittsburgh, les dirigeants ont également établi les principes de base qui orienteront ces efforts.

Premièrement, puisque la Banque mondiale est une institution financière, le poids économique doit demeurer le fondement principal de toute formule d'actionnariat. La formule doit être dynamique, pour tenir compte des changements du poids économique au fil des ans.

Deuxièmement, la formule doit tenir compte de l'importance relative des contributions des donateurs à l'Association internationale de développement (IDA), pour encourager ces derniers à maintenir leur ferme soutien.

Troisièmement, l'exercice doit être équitable pour tous, ce qui signifie qu'il faut établir une norme prévoyant une hausse du nombre d'actions pour les pays sous-représentés et une baisse pour les pays surreprésentés, qu'il s'agisse de pays développés ou de pays en développement. Cela dit, nous appuyons le maintien de la part des voix des États les plus petits et les plus pauvres, pour leur assurer une représentation minimale adéquate.

Enfin, quatrièmement, la représentation doit s'assortir de responsabilité. Il sera donc essentiel que les nouvelles actions comportent une part suffisante de capital versé, de sorte que tous fournissent un effort égal pour soutenir la capacité financière de la Banque.



Crédibilité

Il convient de reconnaître la valeur des interventions du Groupe de la Banque mondiale pendant la crise : il s'est empressé de plus que tripler ses prêts et de mettre en place des mécanismes spécialisés et novateurs d'intervention d'urgence, dont le Programme d'intervention en réponse à la crise alimentaire mondiale et le Programme de liquidités pour le commerce international. Grâce à sa souplesse et à sa créativité, le Groupe de la Banque mondiale a su mobiliser d'importantes ressources dès le début de la crise.

Cette intervention vigoureuse a mis à rude épreuve les ressources du Groupe de la Banque mondiale. Nous sommes disposés à participer à un débat sur sa capacité financière, car il doit disposer des ressources voulues pour traverser la crise et s'acquitter de son important mandat lorsqu'elle aura pris fin.

Toutefois, de nombreux facteurs importants ne sont pas encore connus. L'évolution de la reprise est inconnue, même si elle influera considérablement sur les besoins financiers futurs de la Banque. Nous ignorons également quelle partie du capital de 1,5 milliard de dollars qui a été versé à la Banque sous des formes actuellement inutilisables sera transformée en capitaux propres utilisables. Enfin, nous ne savons pas le montant des capitaux que la réforme prochaine de la représentation permettra d'obtenir.

Cependant, le Groupe de la Banque mondiale n'est pas sur le point de manquer de capitaux, et nous pouvons donc prendre le temps qu'il faut pour évaluer ses besoins à long terme et analyser en profondeur toutes les solutions éventuelles, même celles de nature temporaire. Nous devons nous pencher sur la possibilité de recourir à des mécanismes comme le capital d'urgence pour augmenter les prêts consentis par la Banque mondiale en période de crise. Nous pouvons en même temps examiner la viabilité de l'actuel modèle d'établissement des prix.

Pour se montrer crédible, le Groupe de la Banque mondiale doit également se doter d'une trousse d'outils adaptables aux besoins de ses clients. Tout au long de la crise, la Banque s'est efforcée d'aider les pays en développement à protéger les programmes de dépenses publiques et à instaurer des mesures d'urgence. Pourtant, nous devons continuer de renforcer la capacité d'intervention de la Banque en cas de crise, surtout en ce qui a trait à la prévisibilité et à la souplesse de son aide financière. En particulier, sa marge de manœuvre s'est révélée limitée pour répondre aux besoins des pays à faible revenu, et nous devons tenter de trouver des solutions à ce problème. Pour cela, il importe de déterminer comment fournir de l'aide en temps de crise sans pour autant créer de futurs problèmes d'endettement.

Efficacité

Pour ce qui est de promouvoir une structure de gouvernance plus stratégique et plus responsable, nous estimons que les réformes de la gouvernance interne menées par le Comité sur la gouvernance et les affaires administratives du Conseil d'administration sont très importantes. Elles visent à ce que le Conseil d'administration et la haute direction s'élèvent au-dessus des procédures applicables aux opérations pour s'occuper davantage de l'orientation stratégique. Nous devons cependant assurer un suivi adéquat de ces réformes, et c'est pourquoi nous estimons qu'il serait utile d'obtenir confirmation au printemps que leur mise en œuvre est terminée.



Il faut également continuer d’approfondir le modèle de développement dirigé par les pays et de renforcer la capacité de la Banque d’écouter ses clients et de répondre à leurs besoins particuliers. Dans cette optique, la décentralisation véritable du pouvoir décisionnel est essentielle, y compris dans les États fragiles. Nous sommes d’avis qu’il faudrait avoir plus d’occasions d’entendre ce que les pays emprunteurs ont à dire au sujet de leur expérience auprès de la Banque. Nous demandons donc à la direction de donner davantage voix au chapitre aux pays emprunteurs dans les discussions sur la reconstitution des ressources de l’IDA, notamment afin de trouver de nouveaux moyens pour faciliter un dialogue véritable et produire des idées en collaboration.

Enfin, je tiens à rappeler que j’appuie des processus ouverts, transparents et fondés sur le mérite pour la sélection des premiers dirigeants et des membres de la haute direction, quelle que soit leur nationalité, au sein du Groupe de la Banque mondiale et de toutes les autres institutions financières internationales.

La crise a mis en lumière l’importance de la coopération internationale. Les institutions financières internationales, dont le Groupe de la Banque mondiale, sont des preuves concrètes de cette coopération, et il incombe à leurs membres de s’assurer qu’ils sont en mesure d’appuyer et de poursuivre les efforts collectifs. C’est pourquoi nous devons travailler de concert pour renforcer la légitimité, la crédibilité et l’efficacité de ces institutions.



Annexe 4

Communiqués de 2009 du Comité monétaire et financier international du Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international

Washington, États-Unis Le 25 avril 2009

1. Le Comité monétaire et financier international a tenu sa dix-neuvième réunion à Washington le 25 avril 2009, sous la présidence de M. Youssef Boutros-Ghali, ministre des Finances de l'Égypte. Il tiendra sa prochaine réunion à Istanbul (Turquie) le 4 octobre 2009.

Gestion de la crise

2. Nous réaffirmons notre détermination à œuvrer dans un esprit de collaboration au rétablissement de la stabilité financière internationale et de la croissance économique mondiale. Nous soulignons le rôle central du FMI et nous saluons les mesures vigoureuses qui ont été prises pour aider les pays à faire face à la crise. Nous nous engageons à continuer de renforcer la capacité du FMI à aider à répondre aux besoins extérieurs des pays membres. Nous nous félicitons que des membres du FMI soient intervenus rapidement en s'engageant à accroître considérablement les ressources dont dispose l'institution pour accorder des prêts, et nous encourageons les autres à se manifester.

3. Nous sommes résolus à prendre des mesures supplémentaires qui s'imposent pour assurer la reprise économique, et en particulier à :

- prendre les nouvelles mesures décisives et concertées qui sont nécessaires pour garantir la solidité des institutions ayant une importance systémique, restaurer la santé financière des banques et relancer les activités de prêt au plan national ainsi que les flux de capitaux internationaux;
- consentir l'effort budgétaire de l'ampleur et de la durée requises pour rétablir la croissance, en veillant à ce que cet effort s'inscrive dans un cadre budgétaire crédible pour garantir la viabilité à long terme des finances publiques;
- maintenir des politiques monétaires expansionnistes lorsque cela est indiqué et aussi longtemps que nécessaire, sans perdre de vue l'impératif de stabilité des prix;
- élaborer des stratégies crédibles pour s'affranchir de l'intervention à grande échelle des pouvoirs publics au fur et à mesure que la crise se résorbera.

4. Nous soulignons qu'il importe que les pays membres tiennent compte des effets de leur politique économique, financière et d'investissement sur les autres pays et s'abstiennent de recourir au protectionnisme sous quelque forme que ce soit. Le CMFI demande que le cycle de négociations de Doha pour le développement aboutisse d'urgence à une conclusion à la fois ambitieuse et équilibrée, ce qui contribuera au redressement de l'économie mondiale, et souligne qu'il importe de veiller à ce que le commerce international bénéficie d'un financement suffisant.

5. Nous demandons au FMI d'évaluer périodiquement les mesures qui ont été prises et celles qui doivent encore être mises en œuvre pour rétablir la stabilité macroéconomique, une croissance durable et la stabilité financière internationale. Nous apprécierons les progrès accomplis et l'opportunité de poursuivre l'effort lors de notre prochaine réunion.



6. Nous nous félicitons de la déclaration des dirigeants du G20, notamment sur le renforcement du système financier. Nous soulignons qu'il importe de promouvoir une réglementation bien conçue ainsi que de renforcer la transparence et la coopération internationale. Nous engageons vivement le FMI à jouer un rôle déterminant dans les efforts internationaux visant à atteindre ces objectifs, dans le cadre de sa mission.

Mobilisation des ressources du FMI

7. Nous demandons au FMI de continuer à intervenir rapidement pour mettre des montants de ressources substantiels à la disposition des pays membres qui ont des besoins de financement extérieur, moyennant des garde-fous appropriés. Étant donné que le FMI est et restera une institution reposant sur un système de quotes-parts, nous demandons instamment que la quatorzième révision générale des quotes-parts commence sans tarder de manière à pouvoir être achevée au plus tard en janvier 2011. Nous sommes convenus d'accroître les ressources mises à la disposition du FMI à l'aide d'un financement immédiat de 250 milliards de dollars fourni par des pays membres et incorporé par la suite à de nouveaux accords d'emprunt (NAE) élargis et assouplis, qui seront abondés au maximum de 500 milliards de dollars, et d'envisager si nécessaire d'emprunter sur les marchés. Nous saluons les progrès accomplis lors de la réunion d'hier sur les NAE, sous la présidence du Japon et en présence des participants actuels et potentiels aux NAE, et nous demandons au groupe de mener à bien cette tâche dans les meilleurs délais. Les NAE apportent un soutien important aux ressources du FMI, mais il est entendu qu'ils n'ont pas vocation à remplacer une augmentation des quotes-parts. Nous insistons aussi sur la nécessité de faire en sorte que le FMI dispose d'une capacité de financement suffisante pour répondre aux besoins des pays à faible revenu.

8. Un des résultats importants de notre réunion d'aujourd'hui est qu'elle a garanti le doublement des ressources que le FMI peut prêter. Le Comité salue le prêt du Japon déjà approuvé, ainsi que les engagements pris récemment par le Canada, les États-Unis, la Norvège, la Suisse et des membres de l'Union européenne.

Programmes du FMI et dispositif mondial de sécurité financière

9. Nous prenons note avec satisfaction de la réforme des mécanismes de prêt et de la conditionnalité du FMI, notamment la création de la ligne de crédit modulable et les accords de précaution de montant élevé. Nous saluons aussi le doublement des limites d'accès normales pour tous les emprunteurs, y compris au titre de la FRPC et de la FPCE. Nous sommes favorables à ce que les programmes appuyés par le FMI soient suffisamment souples, tout en restant conformes à la mission du FMI. En particulier, nous jugeons utile de prendre dûment en considération les besoins budgétaires des pays dont les perspectives budgétaires à moyen terme sont solides ainsi que les besoins résultant de la restructuration et de la recapitalisation des banques, en collaboration le cas échéant avec les banques multilatérales de développement. Nous appelons le FMI à veiller à ce que ces nouvelles modalités de prêt et de conditionnalité soient appliquées de manière satisfaisante et impartiale, et nous demandons au directeur général de nous faire un rapport de situation lors de notre prochaine réunion.

10. Pour renforcer le dispositif mondial de sécurité financière face à cette grave crise, le Comité est favorable :

- au doublement de la capacité du FMI d'accorder des prêts concessionnels aux pays à faible revenu, tout en assurant la viabilité de la dette, et à une réflexion sur les possibilités d'accroître la concessionnalité. Les bonifications pourraient être financées par une combinaison de contributions bilatérales – éventuellement de nouveaux donateurs – et de ressources et revenus du FMI, y compris l'utilisation des ressources supplémentaires tirées des ventes d'or qui ont été approuvées, conformément au nouveau mode de financement. Par ailleurs, le Comité appelle les donateurs à tenir leurs engagements en matière d'aide publique au développement;



- à l'achèvement rapide de la réforme des facilités du FMI en faveur des pays à faible revenu afin qu'elles soient mieux adaptées aux besoins divers de ces pays, et de l'examen des possibilités d'assouplissement du cadre de viabilité de la dette;
- à l'approbation rapide par les pays membres : a) de l'amendement en suspens des statuts relatif à une allocation spéciale de DTS à caractère exceptionnel et b) d'une allocation générale de DTS équivalant à 250 milliards de dollars américains, avec prise d'effet bien avant l'assemblée annuelle de 2009. Nous demandons au FMI de formuler une proposition concrète en présentant les arguments en faveur de l'allocation et en décrivant les modalités.

Surveillance

11. Nous soulignons que le FMI et les pays membres doivent s'employer à renforcer l'efficacité de la surveillance et le suivi par les pays membres des recommandations du FMI. Il sera essentiel d'accorder une attention particulière aux sources de risques systémiques pour éviter des crises à l'avenir. Nous appelons à améliorer la surveillance, entre autres, en privilégiant davantage l'efficacité du dialogue et la clarté de la communication, et en particulier la franchise, l'impartialité et l'indépendance. Nous procéderons avec intérêt à l'examen de la politique de transparence du FMI d'ici à l'assemblée annuelle.

12. Nous demandons le renforcement de la surveillance du FMI à travers une meilleure analyse des liens macrofinanciers, des effets de contagion internationaux et des sources de risque systémique, où qu'elles se situent. Nous saluons les travaux qu'effectue le FMI en collaboration avec le Conseil de stabilité financière (CSF) pour établir de meilleurs indicateurs des risques systémiques et corriger l'insuffisance des données, et nous soulignons que la coopération internationale est importante pour éviter ces risques systémiques. Nous saluons les travaux effectués jusqu'à présent sur l'exercice d'alerte avancée du FMI et du CSF, et nous attendons avec intérêt d'examiner, lors de notre prochaine réunion, comment faciliter la revue par les pairs et incorporer dans la surveillance un suivi continu des indicateurs de risque qui permettrait de détecter une vulnérabilité accrue et donnerait des indications sur les ripostes nécessaires. Nous examinerons aussi les progrès accomplis dans le remaniement du PESF. Il importe de mieux incorporer la surveillance du secteur financier dans les consultations au titre de l'article IV et d'en intégrer les résultats dans les travaux plus larges de surveillance macroéconomique. Nous saluons l'engagement pris par les membres du G20 d'entreprendre un PESF.

Réforme des quotes-parts et de la représentation

13. Il est crucial que les autorités nationales agissent sans attendre pour faire entrer en vigueur les accords conclus en avril 2008 sur la réforme des quotes-parts et de la représentation, ainsi que sur le nouveau mode de financement du FMI. On attend de la prochaine révision des quotes-parts qu'elle entraîne une augmentation des quotes-parts des économies dynamiques et en particulier de la part des pays émergents et des pays en développement dans son ensemble. Le Comité attend avec intérêt aussi la poursuite des travaux du Conseil d'administration sur des éléments de la nouvelle formule de calcul des quotes-parts qui peuvent être améliorés avant que la formule soit utilisée de nouveau. Ces travaux devraient débiter avant l'assemblée annuelle de 2009.

14. Enfin, il conviendrait d'envisager sans délai des réformes plus larges pour permettre au Comité monétaire et financier international de prendre une part active à la prise de décision stratégique du FMI. Le Comité appelle le Conseil d'administration à lui faire rapport sur ce dossier, ainsi que sur le Rapport du Groupe des personnalités éminentes, et sur les travaux effectués par d'autres groupes sur l'amélioration de la structure de gouvernance du FMI d'ici à la prochaine assemblée annuelle, en octobre 2009.



Istanbul, Turquie

Le 4 octobre 2009

Le Comité monétaire et financier international a tenu sa vingtième réunion à Istanbul le 4 octobre 2009, sous la présidence de M. Youssef Boutros-Ghali, ministre des Finances de l'Égypte.

Actions à mener pour assurer une reprise durable et la stabilité financière

1. Grâce aux mesures prises de façon décisive et concertée par les pouvoirs publics, les premiers signes de reprise ont fait leur apparition. Nous nous engageons à continuer d'appliquer des politiques budgétaires, monétaires et financières propres à favoriser cette évolution jusqu'à ce que la reprise se soit durablement installée et nous nous tenons prêts à prendre le cas échéant de nouvelles mesures pour réamorcer le crédit, rétablir les emplois disparus et regagner le terrain perdu dans la lutte contre la pauvreté. Nous soulignons que les réformes qu'il a été convenu d'engager dans le secteur financier et sur le plan réglementaire doivent être menées à bien sans délai. Nous réaffirmons notre responsabilité collective d'éviter le protectionnisme sous toutes ses formes. Il importe aussi de veiller à ce que les efforts déployés par les pays à faible revenu pour mettre en œuvre leurs programmes de développement à long terme et combattre la pauvreté continuent à bénéficier d'un soutien international, et de rester attentif aux effets de la crise sur ces pays.
2. Nous nous félicitons des résultats du Sommet du G20 à Pittsburgh et nous appuyons l'engagement pris à cette occasion de concevoir des politiques propices à une croissance solide, soutenue et équilibrée de l'économie mondiale. Compte tenu du rôle central du FMI dans la surveillance bilatérale et multilatérale, nous lui demandons d'aider aux évaluations mutuelles du G20 en procédant à une analyse prospective afin de déterminer si, collectivement, les politiques économiques sont compatibles avec une évolution soutenable et équilibrée de l'économie mondiale. Nous resterons vigilants afin d'empêcher les excès dans le secteur financier et une nouvelle accumulation de déséquilibres mondiaux intenable. À cette fin, tous les pays doivent revigorer leurs programmes de réformes structurelles à l'aide de politiques bien conçues sur les plans budgétaire et monétaire ainsi qu'en matière de change et dans le secteur financier. Nous prendrons connaissance avec intérêt des progrès réalisés à cet égard d'ici à notre prochaine réunion.
3. Pendant que la reprise s'installe, nous sommes résolus à unir nos efforts pour définir et mettre en œuvre des stratégies de sortie crédibles et coordonnées en vue de retirer le soutien public au secteur financier, de mettre fin de façon ordonnée aux politiques de soutien monétaire et de procéder au rééquilibrage budgétaire qui s'impose pour garantir la viabilité à long terme des finances publiques. Nous demandons au FMI de formuler, d'ici à notre prochaine réunion, les principes qui doivent régir l'exécution ordonnée et concertée des stratégies de sortie en tenant compte de la situation particulière des différents pays, et de guider par ses conseils la mise au point des mesures de sortie en veillant à ce qu'elles ne fassent pas obstacle à la reprise mondiale et à la stabilité macrofinancière.

Réformes de la gouvernance

4. Il est indispensable de procéder à la réforme des quotes-parts pour accroître la légitimité et l'efficacité du FMI. Nous soulignons que le FMI est et doit demeurer une institution reposant sur un système de quotes-parts. Nous reconnaissons que la répartition des quotes-parts doit refléter le poids relatif des pays membres du FMI dans l'économie mondiale, poids qui a considérablement évolué compte tenu de la forte croissance de certains pays émergents et en développement dynamiques. À cet égard, nous sommes favorables à ce qu'au moins 5 % du total des quotes-parts soient transférés des pays surreprésentés aux pays émergents et en développement dynamiques qui sont sous-représentés, en utilisant la formule actuelle de calcul des quotes-parts comme point de départ. Nous sommes aussi résolus à préserver la part des pays membres les plus pauvres dans le total des voix attribuées. Nous invitons instamment tous les pays membres



à consentir au plus vite à la réforme de 2008 de la représentation et des quotes-parts, qui est toujours en suspens. Nous demandons au Conseil d'administration de respecter l'échéance convenue de janvier 2011 pour mener à bien la Quatorzième révision générale des quotes-parts. Nous demandons au FMI de préparer un rapport sur les progrès accomplis dans tous ces domaines pour notre prochaine réunion.

5. Nous remercions le Conseil d'administration de son rapport sur les réformes de la gouvernance du FMI. Nous lui demandons de poursuivre l'examen de l'ensemble de ces réformes. Le Conseil d'administration présentera un rapport faisant le point des progrès accomplis sur ces questions lors de la prochaine réunion du CMFI. En ce qui concerne la sélection de la direction du FMI, nous avons l'intention d'adopter à notre prochaine réunion une procédure fondée sur l'ouverture, la transparence et le mérite.

Le rôle de surveillance et la mission du FMI

6. La surveillance exercée par le FMI a été considérablement améliorée, notamment par le lancement de l'exercice d'alerte avancée FMI-CSF et le renforcement en cours des volets financier et transnational de son travail d'analyse. Nous demandons au FMI de mettre en œuvre rapidement le cadre assoupli du Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) en veillant à ce que cela se traduise par une surveillance macrofinancière plus poussée et une meilleure prise en compte de cette évaluation dans la surveillance bilatérale. Des revues et des actualisations périodiques du PESF, en particulier par les pays ayant une importance systémique, accroîtraient l'efficacité de la surveillance macrofinancière. Nous sommes favorables à un nouveau renforcement de la surveillance transnationale, régionale et multilatérale, et nous attendons avec intérêt l'examen et le renforcement de la politique de transparence du FMI. Nous approuvons l'actualisation des priorités de la surveillance et nous demandons aux pays membres de collaborer avec le FMI pour en atteindre les objectifs.

7. De façon plus générale, la crise a montré qu'il y avait lieu de procéder à un réexamen de la mission du FMI. Nous demandons au FMI de réexaminer sa mission de manière à y inclure l'ensemble des politiques macroéconomiques et financières qui influent sur la stabilité mondiale et de remettre au CMFI un rapport à ce sujet d'ici à la prochaine assemblée annuelle.

Financement du FMI et liquidité internationale

8. Nous remercions les pays membres qui se sont engagés à fournir temporairement des ressources au FMI, ce qui a permis de plus que tripler sa capacité de prêt pour faire face à la crise et nous saluons l'accord attendu sur un NAE renouvelé et plus souple, d'un montant augmenté de plus de 500 milliards de dollars, qui sera réexaminé à la lumière du résultat de la Quatorzième révision générale des quotes-parts. Dans le contexte de ce réexamen, le FMI devrait conduire une réflexion sur le montant et la composition des ressources dont il doit disposer pour rester capable à long terme de répondre aux besoins des pays membres, en tenant compte du statut du FMI en tant qu'institution reposant sur un système de quotes-parts. Nous attendons avec intérêt le débat sur l'augmentation globale des quotes-parts, qui facilitera aussi la redistribution des quotes-parts.

9. Nous félicitons le FMI de l'ingénierie dont il a fait preuve pour améliorer les filets de protection financière des pays membres. Les concours financiers accordés par le FMI à un grand nombre de pays ainsi que l'allocation de DTS équivalant à 283 milliards de dollars ont contribué à rétablir la confiance. La ligne de crédit modulable (LCM) en particulier a apporté un soutien important à plusieurs pays émergents. En même temps, l'augmentation des prêts concessionnels a élargi la marge de manœuvre des pays à faible revenu pour mener des politiques anticycliques.



10. Le FMI devrait continuer à renforcer sa capacité d'aider les pays membres à faire face à leurs problèmes de balance des paiements, dus notamment à l'instabilité financière, et réduire le besoin qu'ils ressentent d'accumuler des réserves excessives. Nous demandons au FMI de mener une étude sur son rôle de financement futur et de préparer un rapport à ce sujet d'ici à la prochaine assemblée annuelle. En faisant fond sur le succès de la LCM et des accords de précaution de montant élevé, cette étude devrait porter sur la question de savoir s'il y a lieu de développer les instruments de financement du FMI et si cela pourrait constituer un moyen d'offrir aux pays membres des solutions crédibles en remplacement des stratégies d'auto-assurance, tout en prévoyant des sauvegardes adéquates. Nous demandons aussi au FMI de réfléchir à d'autres moyens de promouvoir la stabilité mondiale à long terme et le bon fonctionnement du système monétaire international.

11. La refonte du dispositif de prêt concessionnel du FMI et son engagement de plus que doubler ses prêts concessionnels sont des mesures importantes qui méritent d'être saluées. Elles aideront à répondre aux besoins de financement accrus des pays à faible revenu, en tenant dûment compte de l'exigence de viabilité de la dette. Nous attendons avec intérêt la pleine mise en œuvre du nouveau mode de financement du FMI, en ce qui concerne notamment l'accord sur les ventes d'or et l'engagement de fournir des ressources de bonification supplémentaires. Nous saluons l'engagement pris par certains pays membres d'apporter des ressources de prêt et de bonification additionnelles. Nous invitons instamment les autres contributeurs potentiels à se hâter de faire de même pour que les ressources disponibles permettent de procéder à l'augmentation convenue des prêts concessionnels du FMI.

12. La prochaine réunion du CMFI aura lieu à Washington le 24 avril 2010. Une réunion des suppléants du CMFI sera convoquée pour préparer notre prochaine réunion et faire le point sur les progrès accomplis.



Annexe 5

Communiqués de 2009 du Comité du développement des conseils des gouverneurs de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international

Washington, États-Unis

Le 26 avril 2009

1. Le Comité du développement s'est réuni aujourd'hui, 26 avril 2009, à Washington.
2. L'économie mondiale s'est considérablement détériorée depuis notre dernière réunion. Cette évolution a des conséquences particulièrement graves dans les pays en développement où la crise financière et économique se transforme en catastrophe humaine et en désastre au plan du développement. Les progrès réalisés au prix de durs efforts en direction des objectifs de développement pour le Millénaire (ODM) sont maintenant compromis. La crise a déjà fait basculer dans une extrême pauvreté plus de 50 millions de personnes, surtout des femmes et des enfants. Nous devons atténuer son impact sur les pays en développement et faciliter la contribution de ces derniers à une reprise mondiale.
3. Le Groupe de la Banque mondiale et le FMI ont fait preuve d'esprit de décision et mené une action complémentaire pour aider les pays en développement à faire face à la crise, favoriser l'adoption de mesures anticycliques, et contribuer à combler un déficit de financement considérable, notamment en déployant des efforts pour relancer les flux de capitaux privés. Les institutions multilatérales ont besoin de ressources et de capacités pour pouvoir prévenir les crises ou y riposter de manière efficace. Nous nous félicitons des engagements pris par les pays membres de fortement accroître les ressources du FMI.
4. Il faudra faire plus pendant que la crise suit son cours. Nous devons maintenant donner une suite concrète aux engagements que nous avons pris, notamment ceux formulés par les participants au récent Sommet de Londres, en prenant des mesures concertées et en dégagant des ressources supplémentaires. Nous demandons instamment à tous les bailleurs de fonds de concrétiser plus rapidement la promesse qu'ils ont faite d'accroître leur aide; nous devons, quant à nous, examiner la possibilité d'aller au-delà de nos engagements actuels.
5. Nous accueillons avec satisfaction les efforts déployés par le Groupe de la Banque mondiale pour assurer une riposte rapide à la crise tout en maintenant son attention sur les problèmes de développement à long terme, notamment ceux posés par le changement climatique, et la nécessité d'accélérer le rythme des progrès en direction des ODM. Nous prenons note du triplement escompté des financements de la BIRD pour l'exercice et du programme de décaissement rapide des fonds engagés au titre d'IDA-15. Nous donnons notre appui aux initiatives lancées par le Groupe de la Banque mondiale et encourageons une mise en œuvre rapide :
 - **Pour protéger les plus démunis**, la Banque a mis en place le Mécanisme de financement en faveur des pays vulnérables, qui regroupe le Programme d'intervention en réponse à la crise alimentaire et le nouveau Programme d'intervention rapide dans le secteur social. L'IFC a également créé le Mécanisme de renforcement de la microfinance pour aider les emprunteurs pauvres.
 - **Pour relancer le financement du commerce**, l'IFC a porté le montant de son Programme de financement du commerce mondial de 1 à 3 milliards de dollars, et elle a lancé le Programme de liquidités pour le commerce mondial, qui devrait fournir un appui au commerce à hauteur de 50 milliards de dollars au cours des trois prochaines années.



- **Pour assurer la poursuite du développement de l'infrastructure et créer des emplois**, la Banque a mis en place le Programme d'appui aux infrastructures existantes et nouvelles. La Banque prêtera jusqu'à 15 milliards de dollars par an au titre de projets d'infrastructure, et l'IFC a mis en place le Mécanisme d'appui à l'infrastructure en situation de crise.
- **Pour fournir un soutien au secteur financier**, l'IFC a mis en place un Fonds de recapitalisation qui permettra de fournir des capitaux supplémentaires aux banques des pays en développement. La MIGA a consenti des garanties au titre de prêts destinés à l'Europe de l'Est dont la couverture se chiffre à 500 millions de dollars.

Un grand nombre de ces initiatives sont conçues de manière à mobiliser des ressources supplémentaires auprès de sources publiques et privées. Nous nous félicitons des contributions additionnelles qui ont été effectuées et demandons instamment aux autorités nationales d'envisager d'accroître encore leur appui. Nous demandons également au Groupe de la Banque mondiale d'adapter en temps que de besoin ses politiques, ses instruments et ses stratégies sur la base des leçons tirées de cette crise.

6. Nous réitérons notre appui aux efforts visant à exploiter de manière optimale le bilan de la BIRD en accordant des financements à hauteur de 100 milliards de dollars sur trois ans. Étant donné que la reprise pourrait être lente, nous avons envisagé la possibilité d'avoir à déployer des ressources supplémentaires; nous demandons au Groupe de la Banque mondiale d'examiner la capacité financière, et notamment l'adéquation du capital, de la BIRD et de l'IFC, ainsi que l'adéquation des ressources concessionnelles destinées aux pays IDA, afin que nous puissions examiner cette question plus en détail lors des assemblées annuelles de 2009.

7. La crise et la nécessité d'une vigoureuse riposte multilatérale témoignent encore plus clairement de la pertinence des efforts déployés pour accroître la voix et la participation des pays en développement et en transition dans la structure de gouvernance du Groupe de la Banque mondiale. Compte tenu de la décision prise, lors de notre dernière réunion, de demander au Conseil de formuler des principes, des critères et des propositions pour la répartition du capital de la Banque, nous sommes convenus d'intensifier les travaux relatifs à la deuxième phase de la réforme dans le but de parvenir à un accord d'ici les réunions du printemps 2010. Il importe que tous les actionnaires participent à ces travaux dans le cadre d'un processus transparent, consultatif et solidaire.

8. Nous accueillons avec satisfaction l'examen de la gouvernance interne par les administrateurs et nous demandons au Groupe de la Banque mondiale de poursuivre ses travaux dans le cadre de la démarche globale adoptée pour renforcer la gouvernance et l'efficacité générale du Groupe de la Banque mondiale.

9. La date de la prochaine réunion du Comité, qui se tiendra à Istanbul, est fixée au 5 octobre 2009.



Istanbul, Turquie

Le 5 octobre 2009

1. Le Comité du développement s'est réuni aujourd'hui, 5 octobre, à Istanbul. Nous tenons à assurer de notre solidarité les populations d'Asie et du Pacifique victimes des récentes catastrophes naturelles. La Banque se tient prête à les aider.
2. L'économie mondiale montre des signes de reprise, mais des risques demeurent. Dans de nombreux pays en développement, les pauvres et les plus vulnérables souffrent de plus en plus des effets de la récession. Quelque 90 millions de personnes de plus pourraient ainsi basculer dans l'extrême pauvreté d'ici la fin de 2010 à cause de la crise. Les progrès réalisés au prix de durs efforts en direction des objectifs de développement pour le Millénaire (ODM) sont maintenant compromis. Pour protéger les pauvres, nous engageons les membres à honorer l'engagement qu'ils ont pris d'accroître le montant et l'efficacité de leur aide. Les pays en développement ont un rôle important à jouer dans le redressement de l'économie mondiale, et de leurs progrès dépend la croissance à venir. Nous constatons avec satisfaction que les pays en développement continuent d'améliorer leur cadre de politique économique, et nous réitérons qu'il faut impérativement s'attaquer aux contraintes de financement et investir dans les pays en développement si l'on veut promouvoir une croissance durable. Nous rappelons aussi que la reprise des échanges et des investissements sera le moteur de la croissance, et nous prions instamment les membres de ne pas prendre de mesures protectionnistes.
3. Nous saluons la riposte vigoureuse du Groupe de la Banque mondiale à la crise. Nous notons que les engagements de la BIRD ont quasiment triplé cette année pour représenter 33 milliards de dollars, et que ceux de l'IDA ont atteint le montant record de 14 milliards de dollars. L'IFC a su à la fois innover résolument et mobiliser efficacement des ressources, en finançant 10,5 milliards de dollars d'investissements pour son propre compte et en levant un montant supplémentaire de 4 milliards de dollars dans le cadre de nouvelles initiatives à l'appui du commerce mondial, de l'infrastructure, de la microfinance et de la capitalisation des banques. Nous soulignons qu'il importe de tirer les leçons de la crise et de les prendre en compte dans les futurs travaux du Groupe de la Banque. Nous soutenons les efforts déployés par le Groupe pour relever les défis de développement à long terme qui cadrent avec l'avantage comparatif dont il dispose dans certains domaines, qu'il s'agisse d'investir dans les infrastructures, de promouvoir le secteur privé comme source de croissance et d'emploi, de combattre le changement climatique, d'améliorer la sécurité alimentaire, de renforcer les États fragiles ou d'appuyer la réforme de la gouvernance, en particulier l'initiative pour la restitution des avoirs volés. Nous notons avec satisfaction qu'une stratégie est en cours d'élaboration pour guider l'action du Groupe après la crise et nous attendons avec intérêt de l'examiner à notre prochaine réunion. Nous demandons au Groupe de la Banque mondiale de s'attacher avec les banques régionales de développement à dresser un bilan de leurs missions respectives et des modalités de leur collaboration.
4. Nous saluons la rapidité et l'efficacité de l'action du FMI. Les pays membres honorent l'engagement qu'ils ont pris de tripler les ressources du FMI. Nous accueillons avec satisfaction la nouvelle allocation de DTS; la décision de porter la capacité de prêts concessionnels à moyen terme du FMI à 17 milliards de dollars, soit plus du double de sa capacité actuelle; la réforme des facilités du FMI en faveur des pays à faible revenu; et la rationalisation de la conditionnalité structurelle du FMI. Nous soutenons les efforts déployés conjointement par le FMI et la Banque pour impartir davantage de souplesse au Cadre de viabilité de la dette et au Programme d'évaluation du secteur financier.



5. Nous encourageons le Groupe de la Banque mondiale à utiliser pleinement ses ressources actuelles, et nous notons avec satisfaction qu'il est dans une position qui permettra à la BIRD de fournir plus de 100 milliards de dollars de financements sur une période de trois ans. Nous nous félicitons des progrès accomplis dans le cadre de l'examen de mesures visant à améliorer la capacité et la viabilité financières du Groupe de la Banque mondiale. Nous nous sommes engagés à assurer que le Groupe de la Banque mondiale dispose de ressources suffisantes pour faire face aux problèmes de développement qui se poseront à l'avenir, et nous demandons que soit préparé un nouvel examen portant, notamment, sur une éventuelle augmentation générale du capital du Groupe de la Banque mondiale, qui devra être achevée en temps voulu pour qu'une décision puisse être prise au printemps de 2010. Cet examen devrait aussi analyser toutes les formules prévisionnelles possibles et prendre en compte l'infusion de capital qui résulterait d'une augmentation spéciale du capital associée à la réforme de la voix. Dans le cadre de l'examen d'une éventuelle augmentation générale du capital de l'IFC, l'analyse devrait aussi porter sur l'utilisation du capital hybride.
6. Il importe de maintenir les dépenses essentielles au titre de la santé, de l'éducation, des filets de protection sociale, de l'infrastructure et de l'agriculture dans les pays à faible revenu, tout en conservant un niveau d'endettement tolérable. Dans ces circonstances, nous nous engageons à veiller à ce que l'IDA ait les ressources concessionnelles dont elle a besoin. Nous nous engageons à examiner, lors de l'examen à mi-parcours d'IDA-15, les avantages que pourrait présenter un nouveau mécanisme d'intervention de l'IDA pour protéger les pays à faible revenu lorsqu'une crise survient. Nous demandons à la Banque de constituer un fonds fiduciaire multilatéral pour financer l'Initiative pour la sécurité alimentaire dans les pays à faible revenu, en coordination avec d'autres institutions multilatérales et d'autres initiatives pertinentes. Nous demandons également au Groupe de la Banque mondiale d'étudier d'autres moyens de mettre davantage de ressources, notamment des prêts-enclave de la BIRD, à la disposition des pays à faible revenu.
7. Nous nous engageons à mettre en œuvre une réforme de la gouvernance et de l'efficacité opérationnelle conjointement à la réforme des voix afin d'assurer la pertinence, l'efficacité et la légitimité de la Banque mondiale. Nous soulignons l'importance de progresser en direction d'une répartition équitable des droits de vote au sein de la Banque mondiale en adoptant une formule dynamique qui reflète principalement l'évolution du poids des États membres dans l'économie mondiale et la mission de développement de la Banque mondiale, et qui produise, dans le cadre du prochain examen de la répartition du capital, un accroissement considérable d'au moins 3 % des droits de vote des pays en développement et en transition, en sus de l'accroissement de 1,46 % effectué dans le cadre de la première phase de cet important ajustement en faveur des pays sous-représentés. Tout en reconnaissant la contribution des pays surreprésentés, il sera important de protéger les droits de vote des pays pauvres les plus petits. Nous réitérons l'engagement que nous avons pris de parvenir à un accord au plus tard aux réunions du printemps 2010.
8. Il est essentiel de continuer d'apporter des améliorations à la gouvernance institutionnelle, à la transparence et à l'efficacité opérationnelle du Groupe de la Banque mondiale pour pouvoir relever les défis de développement du XXI^e siècle. Nous notons avec satisfaction les réalisations à ce jour et nous demandons qu'un rapport soit préparé en vue de notre prochaine réunion sur les progrès accomplis et les propositions formulées pour faire avancer ces réformes.
9. Le Comité exprime sa gratitude au gouvernement de la République de Turquie pour avoir été l'hôte des assemblées annuelles. Il tient à remercier M. Agustín Carstens, ministre mexicain des Finances, pour les orientations et l'impulsion qu'il a su imprimer au Comité au cours des trois dernières années en sa qualité de président et souhaite la bienvenue à son successeur, M. Ahmed bin Mohammed Al Khalifa, ministre bahreïnite des Finances.
10. La date de la prochaine réunion du Comité, qui se tiendra à Washington, est fixée au 25 avril 2010.



Annexe 6

Faits saillants des opérations et principaux indicateurs financiers du FMI pour l'exercice 2009

Le flux des décaissements (achats) du FMI a dépassé celui des remboursements (rachats) au cours de l'exercice 2009, alors que l'inverse s'était produit au cours des exercices 2005 à 2008. Pour l'exercice 2009, on a observé une forte augmentation des achats et une faible baisse des rachats.

Flux des ressources du FMI au 30 avril

	Exercice 2008	Exercice 2009
	(millions de DTS)	
Achats	1 468	16 363
Prêts en vertu de la FRPC	484	719
Total – Décaissements	1 952	17 082
Rachats	2 905	1 833
Remboursements au titre de la FRPC	419	468
Total – Rachats et remboursements	3 324	2 301

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

L'encours du crédit du FMI a sensiblement augmenté au cours de l'exercice 2009 par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison d'une plus grande utilisation, par les membres, d'achats d'accords de confirmation.

Encours du crédit par facilité et mécanisme au 30 avril

	Exercice 2008	Exercice 2009
	(millions de DTS)	
Accords de confirmation	5 182	19 925
Accords élargis	676	468
Facilité de réserve supplémentaire	–	–
Facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus	38	33
Facilité de transformation systémique	–	–
Total partiel – Compte de ressources générales	5 896	20 426
Facilité d'ajustement structurel	9	9
Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et Facilité de protection contre les chocs exogènes	3 873	4 124
Fonds fiduciaire	66	66
Total	9 844	24 625

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Pour obtenir des données détaillées sur les politiques et les finances du FMI, veuillez consulter le rapport annuel 2009 du FMI. Toutes les données figurant à la présente annexe sont reproduites aux appendices de ce rapport.



Annexe 7

Accords de prêt du FMI en vigueur au 31 décembre 2009

Membre	Date de l'accord	Date d'échéance	Montant approuvé	Solde inutilisé
(millions de DTS)				
Accords de confirmation				
Angola	23 novembre 2009	22 février 2012	858 900	629 860
Arménie	6 mars 2009	5 juillet 2011	533 600	231 660
Bélarus	12 janvier 2009	11 avril 2010	2 269 517	437 929
Bosnie-Herzégovine	8 juillet 2009	30 juin 2012	1 014 600	831 970
Costa Rica	11 avril 2009	10 juillet 2010	492 300	492 300
Gabon	7 mai 2007	6 mai 2010	77 150	77 150
Géorgie	15 septembre 2008	14 juin 2011	747 100	364 600
Guatemala	22 avril 2009	21 octobre 2010	630 600	630 600
Hongrie	6 novembre 2008	5 octobre 2010	10 537 500	2 900 500
Islande	19 novembre 2008	31 mai 2011	1 400 000	735 000
Lettonie	23 décembre 2008	22 mars 2011	1 521 626	807 834
Maldives	4 décembre 2009	3 décembre 2012	49 200	45 100
Mongolie	1 ^{er} avril 2009	1 ^{er} octobre 2010	153 300	45 990
Pakistan	24 novembre 2008	30 décembre 2010	7 235 900	3 066 565
République dominicaine	9 novembre 2009	8 mars 2012	1 094 500	894 500
Roumanie	4 mai 2009	3 mai 2011	11 443 000	5 355 000
Salvador	16 janvier 2009	31 mars 2010	513 900	513 900
Serbie	16 janvier 2009	15 avril 2011	2 619 120	1 597 975
Sri Lanka	24 juillet 2009	23 mars 2011	1 653 600	1 240 200
Ukraine	5 novembre 2008	4 novembre 2010	11 000 000	4 000 000
Total			55 845 413	24 898 633
Accord élargi				
Seychelles	23 décembre 2009	22 décembre 2012	19 800	18 920
Total			19 800	18 920
Ligne de crédit modulable				
Colombie	11 mai 2009	10 mai 2010	6 966 000	6 966 000
Mexique	17 avril 2009	16 avril 2010	31 528 000	31 528 000
Pologne	6 mai 2009	5 mai 2010	13 690 000	13 690 000
Total			52 184 000	52 184 000



Accords de prêt du FMI en vigueur au 31 décembre 2009 (suite)

Membre	Date de l'accord	Date d'échéance	Montant approuvé	Solde inutilisé
(millions de DTS)				
Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance				
Afghanistan	26 juin 2006	31 mars 2010	81 000	11 300
Burkina Faso	23 avril 2007	22 avril 2010	48 160	1 004
Burundi	7 juillet 2008	6 juillet 2011	46 200	26 400
Comores	21 septembre 2009	20 septembre 2012	13 573	9 345
Congo, Rép. dém. du	11 décembre 2009	10 décembre 2012	346 450	296 957
Congo, République du	8 décembre 2008	7 décembre 2011	8 460	4 834
Côte d'Ivoire	27 mars 2009	26 mars 2012	373 980	178 860
Djibouti	17 septembre 2008	16 septembre 2011	12 720	7 380
Gambie	21 février 2007	20 février 2010	20 215	1 995
Ghana	15 juillet 2009	14 juillet 2012	387 450	319 800
Grenade	17 avril 2006	16 avril 2010	16 380	1 680
Guinée	21 décembre 2007	20 décembre 2010	69 615	45 135
Haïti	20 novembre 2006	31 janvier 2010	114 660	7 610
Libéria	14 mars 2008	13 mars 2011	239 020	13 320
Mali	28 mai 2008	27 mai 2011	27 990	8 000
Nicaragua	5 octobre 2007	4 octobre 2010	78 000	23 900
Niger	2 juin 2008	1 ^{er} juin 2011	23 030	13 160
République centrafricaine	22 décembre 2006	30 juin 2010	69 620	8 670
Sao Tomé-et-Principe	2 mars 2009	1 ^{er} mars 2012	2 590	2 220
Sierra Leone	10 mai 2006	9 mai 2010	51 880	19 185
Tadjikistan	21 avril 2009	20 avril 2012	78 300	52 200
Togo	21 avril 2008	20 avril 2011	84 410	26 400
Zambie	4 juin 2008	3 juin 2011	220 095	55 185
Total			2 413 798	1 134 540
Facilité de protection contre les chocs exogènes				
Éthiopie	26 août 2009	25 octobre 2010	153 755	80 220
Maldives	4 décembre 2009	3 décembre 2011	8 200	7 175
Mozambique	30 juin 2009	29 juin 2010	113 600	14 200
République kirghize	10 décembre 2008	9 juin 2010	66 600	33 300
Sénégal	19 décembre 2008	18 juin 2010	121 350	32 360
Tanzanie	29 mai 2009	28 mai 2010	218 790	19 890
Total			682 295	187 145
Total général			111 145 306	78 423 238

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Source : <http://www.imf.org/external/fin.htm>



Annexe 8

Faits saillants des opérations et principaux indicateurs financiers du Groupe de la Banque mondiale pour l'exercice 2009

Les faits saillants des opérations et les principaux indicateurs financiers des institutions du Groupe de la Banque mondiale sont résumés dans les tableaux qui suivent. Les engagements de prêt de la BIRD aux pays membres se sont élevés à 32,9 milliards de dollars (G\$) au cours de l'exercice 2009, en hausse de 19,4 G\$ par rapport à leur niveau de 13,5 G\$ à l'exercice 2008. Cette forte augmentation est attribuable à l'importante mobilisation de ressources entreprise par la BIRD à la suite de la crise financière mondiale. Les prêts de l'IDA ont augmenté de 2,8 G\$ pour s'établir à 14 G\$, répartis entre 176 projets en 2009. La SFI a engagé 10,5 G\$ en 2009, soit 0,9 G\$ de moins qu'en 2008. Les garanties émises par l'AMGI en 2008 ont totalisé 1,4 G\$, en baisse de 33 % par rapport à 2008. L'AMGI attribue cette diminution au recul des investissements en raison de la crise financière.

Banque internationale pour la reconstruction et le développement

	Exercice 2008	Exercice 2009
		(M\$US)
Dépenses d'administration	1 258	1 441
Revenu de fonctionnement	2 217	572
Total de l'actif	233 599	273 681
Engagements de l'exercice	13 468	32 911
Nombre de projets	99	126
Décaissements bruts	10 490	18 564
Remboursements du principal, y compris les paiements anticipés	12 610	10 217
Décaissements nets (pertes)	(2 120)	8 347
Ratio d'endettement (%)	38	35

Sources : Rapport annuel du Groupe de la Banque mondiale, 2009; états financiers de la BIRD, 2009

Association internationale de développement

	Exercice 2008	Exercice 2009
		(M\$US)
Revenu net	(283)	1 850
Engagements cumulatifs	193 000	207 000
Engagements de l'exercice	11 235	14 041 ¹
Nombre de projets	199	176
Décaissements bruts	9 160	9 219
Remboursements de principal	2 182	2 209
Décaissements nets	6 978	7 010

¹ Y compris une subvention de 45,5 M\$ versée à la Côte d'Ivoire au titre de l'aide aux pays pauvres très endettés.

Source : Rapport annuel du Groupe de la Banque mondiale, 2009



Société financière internationale

	Exercice 2008	Exercice 2009
		(M\$US)
Dépenses d'administration	549	582
Revenu (perte) de fonctionnement	1 938 ¹	(153)
Total de l'actif	49 471	51 483
Portefeuille engagé	32 400	34 502
Engagements de l'exercice	11 400	10 547
Nombre de projets	372	477
Investissements sous forme de prêts et de participations, nets	23 319	22 214

¹ Montant ayant fait l'objet d'un retraitement – Rapport annuel du Groupe de la Banque mondiale, 2009.

Sources : Rapport annuel de la SFI, 2009; états financiers consolidés de la SFI, 2009

Agence multilatérale de garantie des investissements

	Exercice 2008	Exercice 2009
		(M\$US)
Dépenses d'administration et autres dépenses	28,5	29,8
Revenu de fonctionnement	55	50,6
Total de l'actif	1 220	1 190
Capacité de souscription législative	11 593	12 096
Garanties émises pendant l'exercice	2 098	1 377
Nombre de nouveaux projets	23	20
Risque net	3 578	3 966
Rendement du capital de fonctionnement avant provisions (%)	7,3	3,2

Source : Rapport annuel de l'AMGI, 2009



Annexe 9

Prêts de la BIRD et crédits de l'IDA – Statistiques sommaires pour l'exercice 2009

Par région	BIRD	IDA (M\$US)	Montant total
Afrique	362	7 841	8 203
Amérique latine et Caraïbes	13 829	203	14 031
Asie de l'Est et Pacifique	6 905	1 247	8 153
Asie du Sud	1 286	4 148	5 434
Europe et Asie centrale	8 978	384	9 363
Moyen-Orient et Afrique du Nord	1 551	172	1 470
Total	32 911	14 041¹	46 952¹

Par domaine	Montant
Commerce et intégration	3 444,1
Développement des secteurs financier et privé	9 694,8
Développement humain	6 378,6
Développement rural	4 298,6
Développement social, égalité entre les sexes et société inclusive	813,2
Développement urbain	3 466,7
Environnement et gestion des ressources naturelles	5 085,4
Gestion économique	2 304,7
Gouvernance du secteur public	6 108,4
Primauté du droit	15,8
Protection sociale et gestion du risque	5 295,7
Total	46 906,0

Par secteur	Montant
Agriculture, pêche et foresterie	3 400,0
Droit, justice et administrations publiques	9 491,6
Eau, assainissement et protection contre les inondations	4 364,9
Éducation	3 444,8
Énergie et mines	6 267,4
Finances	4 235,6
Industrie et commerce	2 806,5
Information et communication	329,2
Santé et autres services sociaux	6 305,5
Transports	6 260,6
Total	46 906,0
Dont BIRD	32 910,8
Dont IDA	13 995,2

¹ Comprend une subvention de 45,5 M\$ à la Côte d'Ivoire en vertu de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés.

Source : Rapport annuel du Groupe de la Banque mondiale, 2009



Annexe 10

Projets approuvés pour l'aide de la BIRD et de l'IDA pendant l'exercice 2009, par région et par pays

Région/pays	BIRD		IDA		Montant total	
	Nombre	Montant (M\$)	Nombre	Montant (M\$)	Nombre	Montant (M\$)
Afrique			4	461,6	4	461,6
Afrique de l'Est			1	90,0	1	90,0
Afrique centrale			1	50,0	1	50,0
Angola			2	87,0	2	87,0
Bénin			2	100,0	2	100,0
Botswana	2	236,0			2	236,0
Burkina Faso			3	280,0	3	280,0
Burundi			4	115,0	4	115,0
Cameroun			2	100,0	2	100,0
Cap-Vert			1	10,0	1	10,0
Congo, Rép. dém. du			3	354,0	3	354,0
Congo, République du			2	20,0	2	20,0
Côte d'Ivoire			2	200,0	2	200,0
Éthiopie			5	1 145,0	5	1 145,0
Gambie			1	7,0	1	7,0
Ghana			4	550,0	4	550,0
Guinée			1	10,0	1	10,0
Guinée-Bissau			1	8,0	1	8,0
Kenya			3	465,0	3	465,0
Lesotho			1	25,0	1	25,0
Libéria			3	72,2	3	72,2
Madagascar			2	70,0	2	70,0
Malawi			1	30,0	1	30,0
Mali			4	226,0	4	226,0
Maurice	2	118,0			2	118,0
Mauritanie			1	4,5	1	4,5
Mozambique			3	159,6	3	159,6
Namibie	1	7,5			1	7,5
Niger			3	110,0	3	110,0
Nigeria			9	1 760,0	9	1 760,0
Ouganda			4	345,0	4	345,0
République centrafricaine			3	21,0	3	21,0
Rwanda			2	86,0	2	86,0
Sénégal			4	178,5	4	178,5
Sierra Leone			2	14,0	2	14,0
Tanzanie			6	620,0	6	620,0
Togo			3	57,0	3	57,0
Zambie			1	10,0	1	10,0
Total	5	361,5	94	7 841,4	99	8 202,9



Projets approuvés pour l'aide de la BIRD et de l'IDA pendant l'exercice 2009, par région et par pays (suite)

Région/pays	BIRD		IDA		Total	
	Nombre	Montant (M\$)	Nombre	Montant (M\$)	Nombre	Montant (M\$)
Asie de l'Est et Pacifique						
Cambodge			1	20,0	1	20,0
Chine	13	2 360,0			13	2 360,0
Îles Salomon			1	4,0	1	4,0
Indonésie	9	4 225,0			9	4 225,0
Mongolie			2	42,0	2	42,0
Philippines	3	320,4			3	320,4
Rép. dém. populaire lao			1	25,0	1	25,0
Timor-Leste			1	2,1	1	2,1
Tonga			1	5,4	1	5,4
Vietnam			8	1 148,8	8	1 148,8
Total	25	6 905,4	15	1 247,4	40	8 152,7
Asie du Sud						
Afghanistan			4	198,3	4	198,3
Bangladesh			9	1 096,9	9	1 096,9
Bhoutan			1	20,2	1	20,2
Inde	5	1 286,0	4	956,4	9	2 242,4
Maldives			1	3,8	1	3,8
Népal			4	140,2	4	140,2
Pakistan			8	1 609,7	8	1 609,7
Sri Lanka				122,1		122,1
Total	5	1 286,0	31	4 147,6	36	5 433,6
Europe et Asie centrale						
Albanie	2	83,0			2	83,0
Arménie	1	50,0	5	80,0	6	130,0
Azerbaïdjan	1	113,0	1	70,0	2	183,0
Bélarus	2	185,0			2	185,0
Bosnie-Herzégovine	1	25,0		15,0	1	40,0
Bulgarie	3	409,0			3	409,0
Croatie	3	238,3			3	238,3
Géorgie	1	70,0	1	100,0	2	170,0
Kazakhstan	1	2 125,0			1	2 125,0
Macédoine, ex-république yougoslave de	2	50,0			2	50,0
Moldavie			3	25,0	3	25,0
Monténégro	3	41,3			3	41,3
Ouzbékistan			1	28,0	1	28,0
Pologne	2	2 550,2			2	2 550,2
République kirghize			4	33,9	4	33,9
Serbie	2	63,5			2	63,5
Tadjikistan			3	32,5	3	32,5
Turquie	5	2 075,1			5	2 075,1
Ukraine	2	900,0			2	900,0
Total	31	8 978,5	18	384,4	49	9 362,8


Projets approuvés pour l'aide de la BIRD et de l'IDA pendant l'exercice 2009, par région et par pays (suite)

Région/pays	BIRD		IDA		Total	
	Nombre	Montant (M\$)	Nombre	Montant (M\$)	Nombre	Montant (M\$)
Amérique latine et Caraïbes						
Argentine	7	1 840,0			7	1 840,0
Barbade	1	35,0			1	35,0
Bolivie			1	30,0	1	30,0
Brésil	12	3 604,2			12	3 604,2
Chili	1	30,0			1	30,0
Colombie	5	1 275,0			5	1 275,0
Costa Rica	2	565,0			2	565,0
Grenade			2	4,9	2	4,9
Guatemala	2	285,0			2	285,0
Haïti			5	39,6	5	39,6
Honduras			2	65,0	2	65,0
Jamaïque	1	100,0			1	100,0
Mexique	7	3 422,8			7	3 422,8
Nicaragua			2	60,0	2	60,0
Panama	4	255,0			4	255,0
Paraguay	2	164,0			2	164,0
Pérou	4	1 375,0			4	1 375,0
République dominicaine	1	27,5			1	27,5
Sainte-Lucie			1	3,0	1	3,0
Salvador	1	450,0			1	450,0
Uruguay	1	400,0			1	400,0
Total	51	13 828,5	13	202,5	64	14 031,0
Moyen-Orient et Afrique du Nord						
Djibouti			1	7,0	1	7,0
Égypte	2	870,0			2	870,0
Jordanie	3	143,0			3	143,0
Liban		69,7				69,7
Maroc	1	132,7			1	132,7
Tunisie	3	335,6			3	335,6
Yémen			4	165,0	4	165,0
Total	9	1 551,0	5	172,0	14	1 723,0
Total général	126	32 910,8	176	13 995,2	302	46 906,0

Nota – Une subvention de 45,5 M\$ à la Côte d'Ivoire au titre de l'aide aux pays pauvres très endettés n'est pas incluse. Les garanties sont incluses. Les opérations de financement supplémentaire ou additionnel (sauf l'élargissement de projets grâce à un financement additionnel) ne sont pas comptabilisées comme des opérations de prêt distinctes mais sont incluses dans le montant. Les opérations conjointes de la BIRD et de l'IDA sont comptabilisées une seule fois, en tant qu'opérations de la BIRD. Les blancs indiquent la valeur zéro.

Source : http://siteresources.worldbank.org/EXTAR2009/Resources/6223977-1253132981998/6440371-1253210685497/Projects_Approved_by_Region_and_Country.pdf



Annexe 11

Contributions du Canada aux fonds fiduciaires du Groupe de la Banque mondiale

Décaissements de l'ACDI par l'intermédiaire de fonds fiduciaires administrés par le Groupe de la Banque mondiale¹

2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Du 1 ^{er} avril au 31 décembre 2009	Total depuis 1999-2000
			(M\$)			
104,8	144,3	297,3	296,1	245,4	75,6	1 539,2

Principaux décaissements en 2008-2009 et du 1^{er} avril au 31 décembre 2009

Décaissements	Exercice 2008-2009	Du 1 ^{er} avril au 31 décembre 2009
		(M\$)
Afghanistan – Divers	44,3	20,0
Bangladesh – Divers	5,3	0,4
Développement du secteur privé	14,2	–
Cisjordanie et bande de Gaza – Divers	15,0	–
Indonésie – Divers	7,4	–
Initiative de mise en œuvre accélérée de l'Éducation pour tous	12,2	–
Programme pilote pour la résistance aux chocs climatiques	85,0	–
Soudan – Fonds fiduciaire multidonateur	30,0	–
Vietnam – Divers	8,2	2,4

Contributions du Canada aux initiatives mondiales administrées par le Groupe de la Banque mondiale

Initiative	1999-2000 à 2006-2007	2007-2008	2008-2009	Du 1 ^{er} avril au 31 décembre 2009	Total depuis 1999-2000
					(M\$)
Alliance GAVI ²	188,0	–	–	–	188,0
Facilité pour l'environnement mondial	345	56,6	49	41,9	492,5
Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme	528,40	43,0	117,2	100,0	788,6
Garanties de marché ³	115	–	–	–	115
Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale	118	17,9	15,8	–	151,7

¹ Les données de 2004-2005 à 2007-2008 ont été révisées depuis la préparation du rapport de l'an dernier pour tenir compte de corrections apportées aux codes de saisie de données utilisés et aux renseignements concernant les fournisseurs.

² L'ACDI a financé les activités d'immunisation grâce à d'autres initiatives et investissements, et elle continue de le faire.

³ Les garanties de marché visent à stimuler la mise au point et la fabrication de vaccins abordables adaptés aux besoins des pays en développement.

Source : ACDI



Annexe 12

Acquisitions du Groupe de la Banque mondiale au Canada

Décaissements des emprunteurs de la BIRD et de l'IDA
pour des biens et services du Canada jusqu'au 30 juin

Exercice de la Banque (du 1 ^{er} juillet au 30 juin)	Montant
	(M\$US)
2006-2007	52,2
2007-2008	57,2
2008-2009	40,8

Source : Groupe de la Banque mondiale, Rapports sommaires et détaillés sur les marchés/contrats attribués par les emprunteurs, 2009



Annexe 13

Emprunts du Groupe de la Banque mondiale au Canada

Le 22 juillet 2009, la Banque mondiale a émis, par l'entremise de la Banque Royale du Canada, une obligation à taux variable plafonné de 121 millions de dollars canadiens venant à échéance le 31 octobre 2012. C'était la première émission au Canada depuis le 20 novembre 2007, lorsque la Banque mondiale avait émis une obligation multimarché de 850 millions de dollars canadiens à échéance de 5 ans et portant intérêt à 4,30 %, par l'entremise de Valeurs mobilières TD et de la Banque HSBC Canada.